

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

*Faculté Des Sciences Economiques, Des Sciences De Gestion et Des Sciences Commerciales
Département Des Sciences Financières*



Mémoire de fin d'études



En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité
Spécialité : Finance et Banques

Thème

La contribution des banques et l'Etat au
financement des entreprises
(cas de la wilaya de TIZI OUZOU)

Réalisé par :

SCHIFF Nabila

AKOUCHE Lydia

Membres de jury :

Presidente : Mme AMIAR Lila

Rapporteur : Mme Boulifa Yamina

Examineur : Mr Sam Hocine

Sous la Direction de :

Mme BOULIFA Yamina

Promotion : 2018-2019

Remerciements

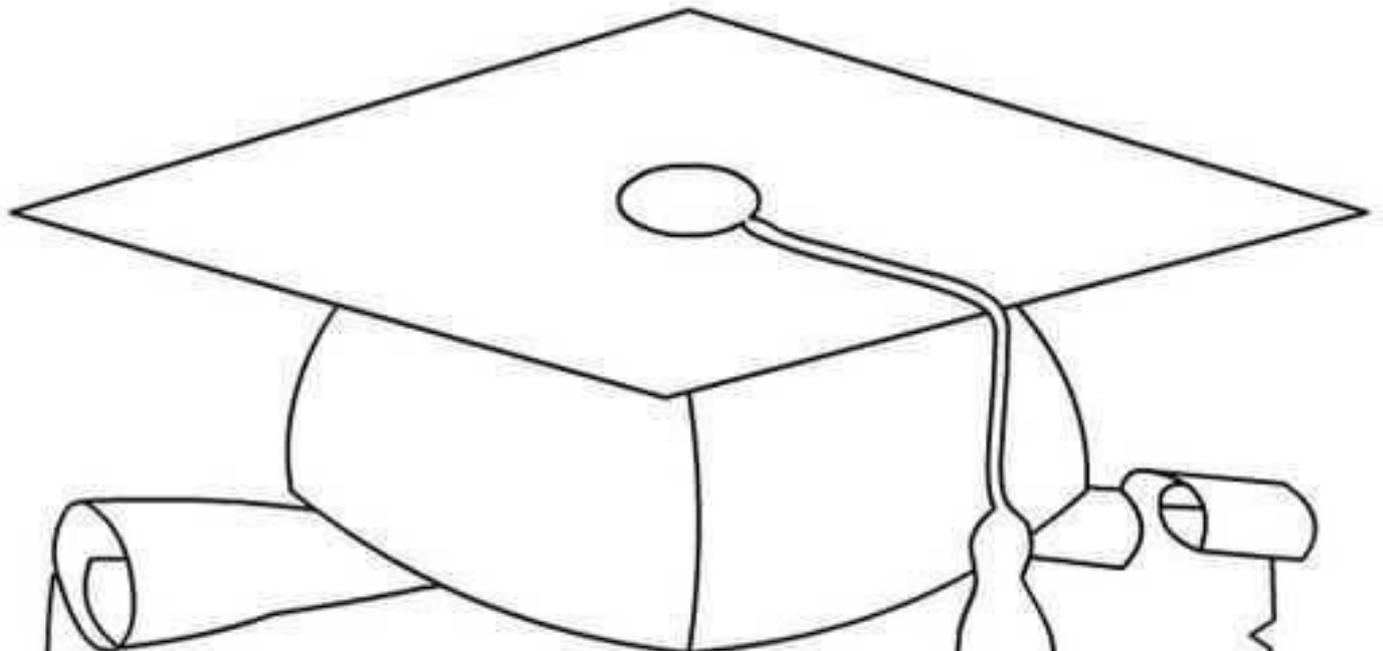
Nous tenons à remercier dieu tout puissant qui nous a régis de courage, de volonté et surtout de patience.

Nous exprimons notre sincère gratitude à toutes personnes : nos enseignants, nos chères familles et nos amis(es), qui ont rendu ce travail possible par leurs contributions.

Nous gardons une place toute particulière à nos parents, nous leurs exprimons toute notre profonde reconnaissance car ils nous ont constamment aidé, par leur soutien moral et leurs encouragements.

Nous tenons aussi à présenter nos vifs remerciements à notre promotrice Mme BOULIFA qui nous a aidé et orienté pour la réalisation de ce projet.

Nous adressons nos remerciements aux membres de jury, devant qui nous avons l'honneur d'exposer notre travail, et qui ont pris la peine de lire avec soin ce mémoire pour juger son contenu.



Dédicaces

Je dédie ce Modest travail,

A mon père et ma mère, vous êtes les parents les plus formidables au monde, vous avez su être là quand il le faut, je ne pourrais jamais vous remercier assez pour tout ce que vous avez fait et vous faites pour moi. Si je suis là aujourd'hui sachez que c'est grâce à vous, vous qui m'ont appris à surmonter mes peurs, comme je tiens à remercier mon beau-père Madjid qui a toujours fait en sorte que je manque de rien.

En ce jour mémorable, MAMAN, pour moi ainsi que pour toi, reçoit ce travail en signe de ma vive reconnaissance et ma profonde estime, puisse le tout puissant te donner la santé, et la longue vie afin que je puisse te combler à mon tour ;

A mon cher mari Farid pour son soutien, et orientation durant mes études et dans ma vie ;

A mon unique sœur, ma très chère NES ;

A mes beaux-parents ;

A mes belles sœurs et mon beau-frère ;

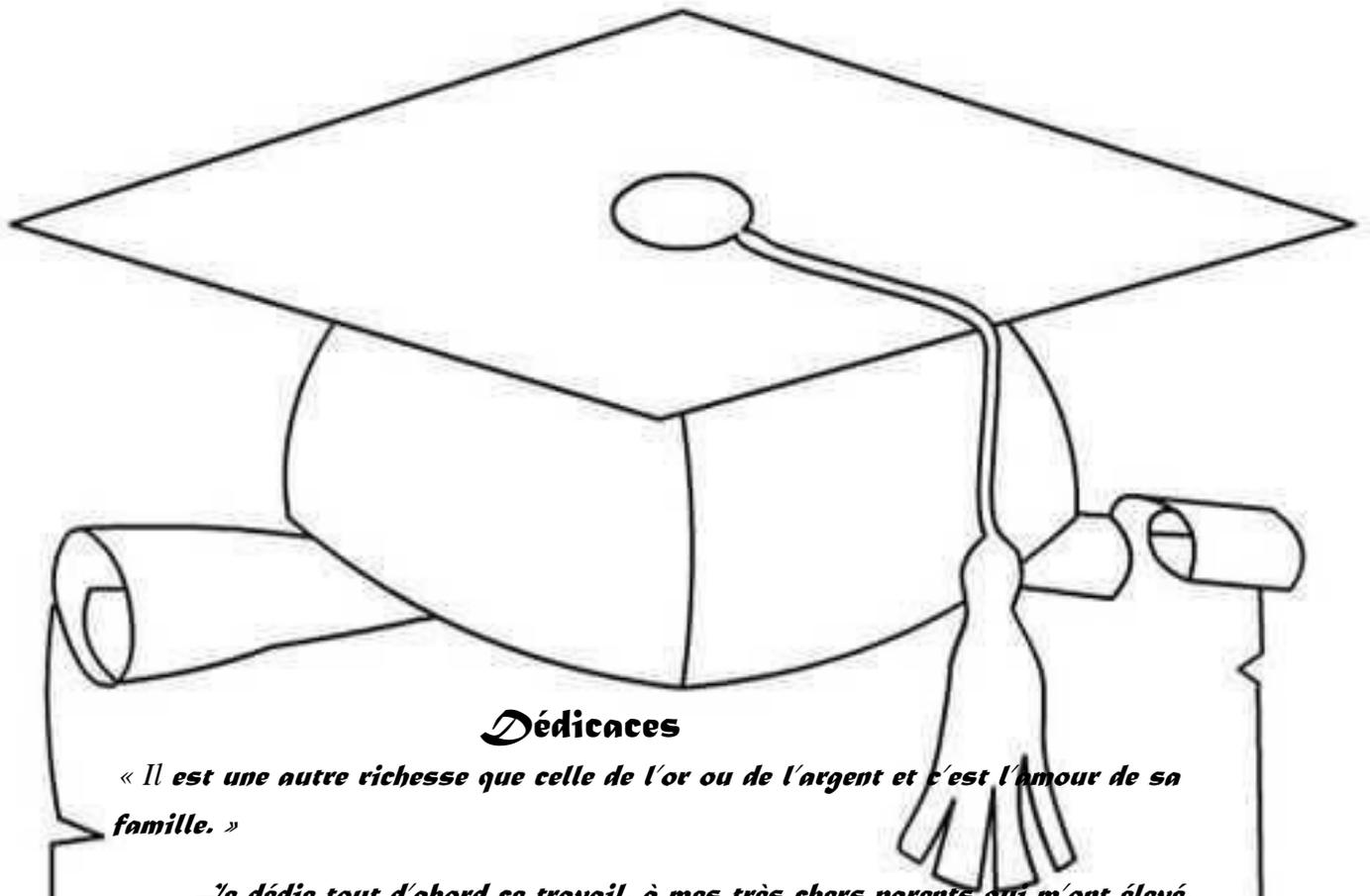
A ma grande famille, je cite en particulier, ma grand-mère, mes cousins et cousines ;

A mes adorables amies avec qui j'ai aimé l'université, et qui toujours étaient là pour moi Noria, Ania, Radia, Mira ;

A mon binôme Nabila, ainsi qu'à toute sa famille ;

A toute la promotion finance et banques 2019, de l'université de MOULOUD MAMMERJE.

LYDIA



Dédicaces

« Il est une autre richesse que celle de l'or ou de l'argent et c'est l'amour de sa famille. »

Je dédie tout d'abord ce travail, à mes très chers parents qui m'ont élevé, m'ont tout appris et ont fait de moi la personne que je suis aujourd'hui merci à vous de m'avoir guidé de la meilleure des façons sur ce chemin parsemer d'embûches qu'est la vie.

À ma deuxième famille « mes beaux-parents » pour le soutien et leur encouragement durant les moments difficiles merci

À mon mari adoré Brahim qui a su croire en moi et qui ma Permet de réaliser mon rêve merci pour tout car sans toi rien de cela ne serait possible.

À mon petit prince Vani, que j'aime de tout mon cœur, puisse mon travail et mon acharnement t'inspirer et te guide durant ton ascension vers la réussite sans oublié ma petite nièce adorable AVA.

À mes chères frères Mourad, Ali et Ahmed, à mes sœurs Karima, Louisa et Fazia pour le Soutien et leurs encouragements durant les moments difficiles merci d'être toujours là pour moi à mes cotes quand j'en ai besoin, et leurs maris et leurs enfants.

A mes chères beaux-frères Ali et Massi, Sans oublier mes chères belles sœurs zahia, Nassima et Lydia et leurs maris et leurs enfants.

A mon binôme Lydia, ainsi qu'à toute sa famille, mes amis Nabila, Assia, lamia fadhila Amel, Zahina, Rachida, Sabrina, lynna, Lynda, Lydia, Saadia et à toute la promotion finance et banques et toute ma famille.

NABILA

Liste des abréviations

ABC: Arab Banking Corporation

AGB: Gulf Bank Algérie

AIRB : La méthode notation interne avancée

ANGEM : Agence nationale de gestion du micro crédit

ANSEJ : Agence nationale de soutien pour l'emploi des jeunes

BA : Banque d'Algérie

BAD : Banque algérienne de développement

BADR : Banque de l'agriculture et du développement Rural

BCA : Banque centrale d'Algérie

BCIA : Banque pour le commerce et l'industrie d'Algérie

BDC : Bon de caisse

BDL : Banque de développement local

BEA : Banque extérieur d'Algérie

BFR : Besoin de fond de roulement

BNA : Banque nationale d'Algérie

BNP : Banque nationale de paris

BRI : Banque des règlements internationaux

BTPH : Bâtiment travaux public hydraulique

C A : Chiffre d'affaire

CAD : Caisse algérienne de développement

C A F : Capacité d'autofinancement

CASNOS : Caisse nationale de sécurité social des travailleurs non-salariés

CFPRP : Coefficient de fonds propres et des ressources permanentes

CLT : Crédits à long terme

CMC : Conseil de la monnaie et du crédit

CMT : Crédits à moyen terme

CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage

CNAS : Caisse nationale d'assurance sociale

SNC : Société non collectif

CNEP : Caisse nationale d'épargne et de prévoyance

CNRC : Centre national du registre du commerce

CPA : Crédit populaire d'Algérie

CVA : Crédit value ajustement

DAT : Dépôt à terme

DZD : Dinard algérien

ETS. PROD.ART : Entreprise de production Artisanale

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

FGDB : Fonds de garantie des dépôts bancaires

FIRB : La méthode notation interne fondation

F N I : Fonds national d'investissement

FPB : Fonds propres de base

FPC : Fonds propres complémentaires

FPN : Fonds propre net

HCR : Hôtel café restaurant

LGD : Loss Given Default

LMC : Loi sur la monnaie et le crédit

ME : Moyenne entreprise

ONS : Office nationale des statistiques

PD : probabilité de défaut

PE : Petite entreprise

PIB : Produit intérieur brut

PME : Petite et moyenne entreprise

PMI : Petite et moyenne industrie

PNR : Prêt non rémunéré

PNR CG : Prêt non rémunéré Cabinet Groupé

PNR LOY : Prêt non rémunéré loyer

PNR VA : Prêt non rémunéré véhicules atelier

PROD. BIEN : Production de Bien

RAN : Rapport à nouveau

Ratio Cook : Ratio de solvabilité des risques

SA : La méthode standard

SARL : Sociétés à responsabilité limité

SGA : Société générale

SPA : Société par action

TPE : Très petite entreprise

TPI : Très petites industries

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

USD : United States Dollar

Sommaire

Introduction Générale	02
Introduction	06
Chapitre I : Aperçus du système bancaire algérien	06
Section 1 : Généralité et concept sur l'activité bancaire	06
Section 2 : Cadre règlementaire régissant l'activité bancaire en Algérie	16
Section 3 : Le système bancaire algérien	23
Conclusion	32
Chapitre II : Le financement des entreprises en Algérie	34
Introduction	34
Section 1 : L'entreprise et son financement (le mode de financement des entreprises)	34
Section 2 : La relation entreprise, banque et sa contribution dans son financement	46
Section 3 : La contribution des entreprises dans la croissance économique	58
Conclusion	69
Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou	71
Introduction	71
Section 1 : Présentation de l'environnement et l'enquête de terrain	72
Section 2 : Analyse des résultats de l'enquête sur la contribution des banques au financement des entreprises	79
Section 3 : Analyse des résultats de la contribution de l'Etat dans le financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou	91
Conclusion	103
Conclusion générale	106

La banque constitue un acteur primordial à toute économie, vue les facilitées qu'elle Permet d'offrir à la gestion de l'économie, s'est impliquée dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation ainsi que le maintien des moyens de production qui prend en plus la place dans l'activité bancaire. Afin d'assurer un bon fonctionnement, une stabilité financière des banques et des établissements financiers, L'Etat a mis en place un ensemble de mécanismes définis comme système de régulation bancaire afin de préserver la cohérence globale du secteur et orienter l'activité bancaire dans le sens de l'intérêt générale de l'économie. Elle s'impose pour garantir l'accomplissement des fonctions du système bancaire.

Depuis l'indépendance jusqu'aux années 80, le système bancaire algérien était un instrument au service de l'Etat pour réaliser ses objectifs en plus il avait un rôle passif dans l'intermédiation financière et il fonctionnait en dehors de toute logique commerciale et de tout critère de rentabilité et d'efficacité économique.

L'avènement des réformes économiques par les autorités monétaires visant le passage d'une économie assistée (planifiée) à une économie du marché où les règles de commercialité, de rentabilité et de concurrence sont dominantes. Les réformes du système bancaire et financier nationale ont donné naissance à la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, c'est dans ce cadre ; qu'est instauré les règles de base d'un système bancaire moderne dans la mesure où elle marque la rupture avec les pratiques anciennes et à consacrer le retour de l'orthodoxie bancaire universelle. Ainsi, un univers économique en pleine mutation s'est instauré et les banques sont devenues des pièces maitresses dans la politique économique nationale.

Ne se limitant pas au secteur bancaire, le programme de réformes économiques et sociales engagé par l'état depuis une dizaine d'années a favorisé la création des entreprises. Où l'esprit d'entreprise s'est peu à peu imposé comme le moteur du développement économique et social d'un pays, le rôle de l'entreprise a radicalement changé, de sorte qu'il est aujourd'hui considéré comme une composante indispensable qui génère l'emplois, la valeur ajoutée et la croissance économique et compétitivité internationale dans l'économie mondiale et la force économique du pays.

Les entreprises contribuent d'une manière importante au financement et au développement économique algérien et constituent un moteur clé de la croissance, est un acteur majeur du tissu productif algérien en terme d'innovation et création d'emploi.

Le gouvernement algérien a favorisé aussi la création et l'extension des PME, en plus ces dernières sont considérées comme une solution pour lutter contre le chômage et créer la richesse économique.

Afin d'encourager l'investissement et mieux cerner les points de faiblesses qui entravent la création des nouvelles entités, la survie et le bon fonctionnement des entreprises locales, l'Etat à créer des structures de soutien et d'accompagnement qui facilitent le processus de la création et de financement tel que l'agence nationale de soutien de l'emploi de jeunes (ANSEJ) ; l'agence nationale de gestion de micro crédits (ANGEM) et la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)...., qui offrent de divers avantages financiers et fiscaux.

En plus de ces dispositifs, les banques jouent un rôle important dans le financement des entreprises, elles interviennent à tout long de la vie de l'entreprise lorsque celle-ci est incapable de s'autofinancer.

Afin de mieux comprendre la contribution de la banque et l'état dans le financement des entreprises et le mécanisme de fonctionnement de ces dispositifs de l'Etat, notre travail de recherche s'intéressera à l'apport des banques et l'accompagnement de ces dispositifs dans la création et le financement des entreprises, Ainsi notre contribution est centrée autour de la question principale suivante :

Quel est le degré de la contribution des banques et l'état dans le financement des entreprises ?

Pour mieux cerner notre travail, nous allons aussi essayer de répondre aux interrogations suivantes :

- Les entreprises contribuent-elles au financement et la croissance économique ?
- Quel est le rôle des dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC dans le financement des entreprises ?

Pour répondre à notre principale question nous avons adopté une méthodologie basée sur la démarche suivante :

En premier temps, nous avons opté une recherche bibliographique par la consultation de différentes sources d'informations telles que les ouvrages, les ordonnances, les lois et des articles, des mémoires et des sites internet.

Introduction générale

En deuxième temps, nous avons procédé à une enquête sur terrain en présentant par un questionnaire qui est distribué auprès de toutes les agences de la ville de Tizi ou zou, et une collecte d'informations au niveau de la CNRC et auprès des directions régionales ANSEJ, CNAC et ANGEM) de la wilaya de Tizi ou zou.

La structure de notre travail est ventilée en trois chapitres : le premier chapitre est l'aperçu sur le système bancaire algérien, ensuite le deuxième traitera le financement des entreprises en Algérie et enfin l'étude de cas de la contribution des banques et l'état au financement des entreprises au niveau de wilaya de TIZI-OUZOU.

Introduction

Le système financier en Algérie constitue un pont important de l'économie, une réglementation et un contrôle efficace sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des banques et des établissements financiers, et pour maintenir la stabilité et la solidité financière, cette réglementation est fondée initialement sur le respect de ratio Cook mis en place lors des accords de Bâle I, ratio MC Donough établi à Bâle II, puis sur le respect des règles nationales.

Après l'indépendance, l'Algérie a procédé à la transformation du système de financement colonial pour l'adapter aux besoins de financement d'une économie nationale.

A partir de la fin des années 80, de principales réformes ont été mises en œuvre et ayant pour but de passer d'une économie algérienne planifiée vers une économie du marché. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 constitue la principale réforme économique complète. En effet, avec la promulgation de la loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la libéralisation du secteur bancaire et le passage d'une économie dirigée à une économie de marché s'est concrétisé car elle a permis l'ouverture de la profession bancaire à l'initiative privée et étrangère.

Section 01 : Généralité et concepts sur l'activité bancaire

Le système bancaire est défini comme étant : « l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forme un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble¹ des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire ».

Le système bancaire est un instrument² primordial par lequel les décideurs de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette (publique et privée) et l'investissement en général .

1. Définition de la banque

On peut définir la banque comme étant « un intermédiaire financier spécifique dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer des crédits ³et de collecter des dépôts ». En général elle effectue cette activité grâce à un réseau d'agences implantés sur le territoire national.

¹ GUY GAUDAMINE ET MONTIER J, « Banque et marché financier », édition, ECONOMICA, PARIS 1999 P 123.

² M.LACHEB. (2001), « Droit bancaire » IMAG, ALGER, p 01.

³ SCIALOM L. « Économie bancaire », 3^{ème} édition, la découverte, paris, 2007, p 11.

La banque aussi est une institution financière qui joue le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui ont trop de disponibilités et ceux qui n'en ont pas assez. Elle a pour principale mission de relier entre le trésor public et les entreprises publiques.

Les banques « sont les organismes spécialisés dans l'émission et le commerce de la monnaie. Elles gèrent les dépôts et collectent l'épargne des clients, accordent les prêts, pilotent les instruments de paiement comme le carnet de chèques, la carte bancaire et offrent des services financiers. Elles assurent pour l'état la traçabilité des opérations financières et contribuent à la lutte contre le trafic ».

1.1 Le rôle et l'activité de la banque

Les définitions ci-dessus nous rendent compte des multiples services offerts par les banques cependant elles précisent bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux et les personnes qui ont besoin de fonds.

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité⁴ des opérations de crédit.

1.2 Les opérations de la banque : les opérations de la banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition du client des moyens⁵ de paiement et la gestion .

1.2.1 La collecte des dépôts : les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer (art 111 de la loi n° 90-10 du 4/04/1990 relative à la monnaie et au crédit)

- Les dépôts à vue (compte chèques, compte courant, et les comptes sur livret d'épargne).
- Les dépôts à terme (compte à terme, bon de caisse...).

Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçants, industriels ...).

1.2.2 La distribution des crédits : les fonds recueillis par les banques auprès de ses clients déposants sous forme de dépôt à vue, constituent des ressources importantes qui ne doivent pas être immobilisées dans ses caisses. La loi lui permet de les utiliser en partie sous sa responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques dignes de confiance qui ont besoin de capitaux pour investir, produire⁶ et consommer.

⁴ GAUDMINE G MONTIER J « Banque et marché financier », édition, ECONOMICA, PARIS 1999, P 5.

⁵ BRAKBI IMANE CHERDOUANE SABRINA « La modernisation du système bancaire algérien » mémoire de master en science économique université de Abderrahmane Mira wilaya de Bejaia p.5.

⁶ GAUDMINE G MONTIER J, op- Cit P 85.

En collectant les sommes disponibles et en centralisant les demandes de crédits, le banquier permet l'utilisation de tous les capitaux quels que soit leurs montants et la durée de leur disponibilité.

1.2.3 Les moyens de paiement : désignent tout⁷ support ou technique permettant de payer quelque chose, de rembourser une dette ou de transférer des fonds. Ces moyens sont très nombreux : les espèces, les chèques, les effets de commerce, les cartes bancaires...

1.2.4 L'intermédiation bancaire : l'essence même de l'activité bancaire, la banque en facilitant la rencontre des détenteurs des fonds disponibles et des emprunteurs, effectue de l'intermédiation, elle ajuste des comportements financiers des agents économiques. Les banques assistent à l'émergence du concept de désintermédiation qui les obligent à transférer les risques de crédit de leur bilan vers le marché financier et donc de développer une offre de service sur les marchés tel que la gestion de portefeuille, titres, introduction en bourse, émission de titre.... Afin de faire face à la concurrence.

1.3 Les typologies de la banque

Certains événements financiers illustrés par des faillites de banques qui utilisent d'une manière irrationnelle les dépôts des clients, les tendances politiques des dirigeants⁸ au pouvoir et à la spécialisation des secteurs économiques (agriculture, industrie, service...) sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde.

La typologie des banques nous permet de souligner l'existence de plusieurs catégories de banques :

1.3.1 Les banques commerciales

Les banques commerciales sont en lien directe avec les agents économiques, elles collectent leurs épargnes, et gèrent leurs dépôts leur offrent de nombreux services bancaires. Pour cela, elles disposent d'un réseau d'agences réparties sur le territoire qu'elles exercent leur activité. D'un point de vue économique, la banque est un commerce consistant à mobiliser l'argent des agents économiques ayant un excès de financement sous forme de dépôt (à vue et à terme), dans le but de les distribuer aux agents à besoin de⁹ financement sous forme de crédit (à court terme, à moyen et long terme) ou de leurs investissements dans les opérations financières.

⁷ [Http : //www.boursedescredits.com](http://www.boursedescredits.com) consulté le 3/10/2019 à 14h.

⁸ GAUDMINE G MONTIER J, « Banque et marché financier », édition ECONOMICA, PARIS 1999.P 85.

⁹ A. BEIONTONE, A. CAZORLA, C. DOLLO, A. MARYDRAI Dictionnaire de science économique 3^{ème} édition Armand Colin, paris 2010, p 427.

1.3.2 Les banque de dépôt

« Pouvaient recevoir des dépôts et distribuer des crédits à toutes échéance, mais étaient en contrepartie restreinte dans leur activité de prise de participation dans le capital de l'entreprise non bancaire »¹⁰. La banque de dépôt c'est la banque la plus connue de particuliers, c'est elle qui reçoit et gère les dépôts d'argent de ces clients. Ces dépôts peuvent prendre la forme de compte courant, compte épargne, et peuvent aussi avoir d'autres activités bancaire et être classé du coup dans un autre type de banque. Les banques de dépôt travaillent essentiellement avec leurs clients particuliers, professionnels et entreprise.

1.3.3 Les banques d'investissements

Leurs opérations sont destinées, généralement à renouveler ou constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, les banques font recours aux fonds des épargnants, mais dans la majorité des cas, elles se contentent de leurs capitaux propres dans le souci d'accorder des crédits ou encore sur les dépôts à terme et les prêts auprès des tiers sous forme d'obligations (assimilées aux dépôts à terme).

1.3.4 Les banques d'épargne ou de prévoyance

Spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants, leurs dépôts sont la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livret d'épargne, ils peuvent être des dépôts à terme en prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

1.3.5 Les banques d'affaires

Ce sont les banques qui réduisent leurs activités au financement et la gestion des autres établissements en leur octroyant des crédits ou encore de participer dans leur capital. Elles interviennent donc sur le marché des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres.

1.3.6 Les banques mixtes

Ce sont des banques qui partagent les caractéristiques des banques de dépôt et des banques d'affaires.

1.3.7 La banque centrale

La banque centrale¹¹ est un établissement qui contrôle le système bancaire d'un pays. Appeler encore « banque des banque » ou « banque de l'état ». Elle est un organisme d'émission

¹⁰ PIERRE- CHARLS PUPION, « Économie et gestion bancaires », Edition DUNOD, PARIS ,1999, p.16.

¹¹ Bank- of- Alegria .dz /html/persen.htm consulté le 23/09/2019 à 13h40.

qui assure l'émission et la mise en circulation des billets et des pièces de monnaie, celle-ci met en œuvre la politique monétaire pour préserver la stabilité des prix.

1.4 Les ressources de la banque

Il existe plusieurs types de ressources, parmi elles : les fonds propres et les dépôts¹² de la clientèle, la banque centrale

1.4.1 l'épargne

- L'épargne est le cerveau moteur de développement, elle constitue la principale source des revenus des banques commerciales. Elle est constituée des dépôts à vue et des dépôts à terme.

1.4.2 Les fonds propres

Il s'agit du capital social et des réserves constituées par affectation dans des emplois durables de la banque. Pour une question de gain de confiance de la part des clients. Ainsi que dans le cadre de marketing, les banques sont tenues à effectués leurs activités dans des bâtiments très somptueux, ainsi le client n'a aucune peur de perdre son argent.

1.4.3 La trésorerie bancaire

La trésorerie correspond à la différence entre les actifs disponibles dont dispose une entreprise (comptes bancaires, créditeurs, sommes disponible en caisse ...) et ses dettes à court terme.

1.5 la clientèle de la banque

La clientèle de la banque est composée de deux catégories d'agent à savoir les entreprises et les particuliers :

1.5.1 Les entreprises

Les entreprises sont des agents économiques qui ont un rôle essentiel de produire des biens et services et les mettre à la disposition des demandeurs. Elles peuvent être classées en entreprises industriels et commerciales et de prestations de services. L'entreprise a besoin de biens divers (immobilisations, matière première, produits finis ...) pour pouvoir fonctionner et maintenir son activité.

¹² MARETAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques » DUNOND, PARIS 1981.P131.

1.5.2 Les particuliers

La notion de particuliers signifie les personnes physiques, et quel que soit leurs positions sociales et professionnelles. Les particuliers agissent pour leur propre compte, de ce fait, les actes et les opérations accomplis par eux n'ont aucun caractère commercial.

2. La réglementation bancaire

La réglementation prudentielle est l'ensemble de mesures qui permettent de réduire ou de mieux assumer les risques générés par les diverses composantes du système financier¹³. Ces règles sont nécessaires pour atteindre deux objectifs essentiels, à savoir : la stabilité du système et la protection des déposants.

Face à la montée des risques bancaires, les autorités internationales, comme le comité de Bâle, qui est un organisme de réflexion et de proposition sur la supervision bancaire, il vise à assurer la stabilité et la fiabilité du système bancaire financier, il a été créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du G10 (onze pays), Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Le comité était initialement appelé le « comité Cooke », du nom de Peter Cooke, directeur de la banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer sa création et fut son premier président. Le comité a mis en place des normes de supervision bancaire, où les banques sont tenues de les respecter pour leur liquidité et leur solvabilité au regard de leur clientèle.

Et les travaux de comité de Bâle ont abouti à la publication de trois grands accords : Bâle I, Bâle II et Bâle III.

2.1 Les accords de Bâle I

L'accord de la BRI¹⁴ de 1988 sous l'appellation de Bâle I fut la première tentative de la mise en place de norme internationale de capitalisation adéquate ajustée aux risques.

En juillet 1988, l'accord sur « la convergence internationale de la mesure et des normes des fonds propres¹⁵ », plus connu sur le nom de « ratio Cooke », du nom de président de comité de Bâle entre 1977 et 1988. La mise en place d'un tel accord a été précédée par plusieurs événements :

- Une forte augmentation des faillites des entreprises après les deux chocs pétroliers,

¹³ Pfister C « Politique monétaire et aspects prudentiels », bulletin de la banque de France n°43 p 1-9 juillet 1997.

¹⁴ Banque des règlements internationaux.

¹⁵ A Paul « de Cooke à Bâle 2 », revue d'économie financière : Bâle 2 genèse et enjeux n°73 Paris 2003, p 75.

- Risque et crises des pays en voie de développement, (crise des pays émergents, crises spéculatives sur les marchés de change, faillite de la caisse d'épargne américaine 1980 et le crache boursier de 1987...).

2.1.1 Ratio international de solvabilité ou Ratio Cooke

En 1988 le comité de Bâle a instauré des obligations réglementaires en matière des fonds propres de la banque sous le nom de ratio de solvabilité. Ce ratio est le premier ratio qui vise à la couverture du risque de contrepartie et de liquidité, c'est une exigence de fonds propre à intégrer dans le calcul des coûts financiers, qui représente 8% des crédits risques consentis. Ce ratio est au cœur de¹⁶ l'accord de Bâle I et constitue un élément fondateur de la régulation bancaire, chaque risque doit comprendre un certain montant de fonds propre pour assurer la sécurité globale du marché et minimiser les risques de nature systémique.

$$\text{Ratio Cooke} = \text{fonds propre} / \text{risque pondéré} > 8\%$$

2.1.2 Les limites de Bâle I

- Depuis l'application de Bâle I beaucoup de doutes ont été émis par les utilisateurs¹⁷, se résumant ainsi :
- Le choix de niveau du 8% manque de fondement économique,
- Ratio ne tenant pas compte réellement de risque encourus. Ce que fait dire qu'une définition de catégorie de risque jugée arbitraire et sans relation directe avec le niveau de risque réel,
- Une différenciation trop lâche des risques, limité à 4 catégorie de risques,
- Des mesures trop statiques qui ne sont pas directement reliées à la mesure d'insolvabilité de la banque et aussi une absence de segmentation des risques de crédit selon le degré de séniorité, le niveau de maturité.
- En dehors e l'accord de 1996 sur les risques de marché, aucune allocation en capital n'est prévue pour les autres formes de risque (risque opérationnel...),
- Les garanties ne sont pas prises en compte à cause de la faiblesse de leur taux de pondération.

-En général le développement sans répit des techniques poussées de gestion de portefeuille de crédit a nécessité la révision de l'accord de Bâle I.

¹⁶Http ps:// ACPR banque –France. Fr PDF.

¹⁷Arnaud de Servigny et Ivan Zelenko « Le risque crédit face à la crise » 4^{ème} édition 2007, p 257.

2.2 les apports de Bâle II

Le nouvel accord prudentiel de Bâle de 2004, ou « Bâle II », visait ¹⁸à mieux évaluer le risque bancaire et à imposer un risque dispositif de surveillance prudentielle et de transparence

Après 5 ans de consultations et trois études d'impact successives, le comité de Bâle a donc proposé un nouvel ensemble de recommandations, avec une mesure plus fine du risque du crédit, et a introduit dans le calcul, à côté des risques de crédit et de marché, les risques opérationnels.

2.2.1 Les objectifs de Bâle II

L'architecture du dispositif repose sur trois piliers complémentaires :

Pilier 1 : L'exigence de fonds propres

Ce ratio maintient inchangé à 8% des fonds propres réglementaires couvrant les risques encourus. En revanche, un calibrage du risque en fonction de sa qualité est exigé. A cet effet, on introduit la prise en compte des risques opérationnels (fraudes et erreurs) en complément du risque de crédit ou de contrepartie et des risques de marché.

Le nouvel accord affine donc l'accord de 1988 et impose aux établissements financiers de détenir un niveau de fonds propres adéquat avec les risques encourus.

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où :

Fonds propres de la banque > 8% des risques de crédits

A un ratio Mc Donough où :

Fonds propres de la banque > 8% des [risques de crédits + risques de marchés + risques opérationnels]

Trois approches sont proposées pour le risque de crédit :

- La méthode standard (SA), basées sur les notations externes,
- La méthode notation interne fondation (FIRB),
- La méthode notation interne avancée (AIRB),

Pour le risque de crédit, l'approche standard donne la possibilité de mesurer le risque de la contrepartie par les notes allouées par les agences de notation et les systèmes (plus élaborés) sont fondés sur les données propres des banques et doivent être autorisées par les superviseurs :

- Une mesure dite fondation ou la banque calcule la probabilité de défaut des contreparties (PD) et les taux de perte en cas de défaut (LGD) est donné dans la réglementation.
- Une mesure dite avancée ou la banque calcule tous les paramètres.

Pilier 2 : La procédure de surveillance prudentielle

¹⁸ www.geopolintel.fr consulté le 3/03/2020 à 8H45

L'objectif du pilier 2 est double : d'une part, inciter les banques ¹⁹à développer des techniques de gestion de leurs risques et de leur niveau de fonds propres et, d'autre part, permettre aux autorités de régulation de majorer les exigences de capital réglementaire en cas de nécessité.

Cette nécessité doit s'appliquer de deux façons :

- 1- Le back testing : la banque doit prouver la validité de ses méthodes statistiques sur des périodes assez longues (5 à 7 ans) ;
- 2- Le stress testing : la banque doit prouver, lors de simulations de situation extrême, la validité de ses fonds propres en cas de crises économique ;

Le régulateur pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.

Pilier 3 : la discipline de marché

La logique que sous-tend ce pilier III est que l'amélioration de la communication financière permet de renforcer la discipline de marché, perçue comme un complément à l'action des autorités de contrôle. L'information est mise à la disposition du public sur les actifs, les risques et leur gestion. Les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.

2.2.2 Les limites de Bâle II

Bâle II il est essentiellement une norme de fonds propres minimale. Il ne traite pas tous les risques (liquidité par exemple). Des insuffisances et des défauts ont été identifiés dans la réglementation « Bâle II ».

En premier lieu, du fait même de sa sensibilité aux risques, il est apparu pro cyclique.

En effet, en période d'euphorie financière, les risques pondérés diminuent (car ils sont basés sur l'historique des pertes), les banques ont besoin de moins de fonds propres et se suffisent de détenir le minimum de fonds exigé par le régulateur. Quand la situation se détériore, elles doivent augmenter leurs fonds propres pour respecter les exigences de solvabilité, avec des fonds devenus plus rares et plus chers, contribuant ainsi à précipiter les banques dans un état « d'asphyxie financière » et à réduire l'offre de crédit (phénomène de crédit Crunch », ce qui accentue la récession économique.

En second lieu, il y a eu une sous-pondération dans le calcul du ratio des risques de marché ou des produits les plus complexes et donc risqués (en particulier de titrisation et de retitrisation). Les banques ont ainsi échoué à apprécier correctement les risques qu'elles

¹⁹ www.geopolintel.fr consulté le 3/03/2020 à 8H45

prenaient. Par conséquent, leur niveau de fonds propres s'est retrouvé en inadéquation avec la réalité des risques encourus.

Il est aussi important de souligner les problèmes d'évaluation comptables dû « hors bilan » : la taille parfois très importante des produits dérivés en hors bilan a rendu difficile l'analyse des risques correspondant.

2.3 L'avancement de Balle III

La crise financière de 2007 a mis en exergue les carences et les insuffisances du dispositif de Bâle II : problèmes de mauvais fonctionnement des marchés financiers, de liquidité, des agences de notation, etc. De manière générale, la question soulevée était celle du rapport entre le niveau des fonds propres des établissements financiers et les risques encourus par leurs activités (subprimes par exemple). Concrètement, des actifs plus au moins risqué étaient financé par très peu ou pas de fonds propres. Ce qu'on appelle « l'effet de levier » permettait d'obtenir une rentabilité très importante, dépassant les 100% dans certains métiers.

L'idée du comité est relativement simple :

- Plus de fonds propres ;
- Des fonds propres de meilleure qualité ;
- Plus de transparence.

2.3.1 Les limites de Bâle III

Les limites de Bâle III peuvent être résumées comme suit :

➤ Un poids considérable sur le financement de l'économie

Si les banques doivent accroître leurs fonds propres et le rapport des fonds propres aux crédits consentis, il y aura moins de ressources pour le crédit, et cela « pèsera inévitablement sur le financement de l'économie, notamment le volume et le cout du crédit »

➤ Plusieurs éléments de la réforme ne sont pas encore définis avec suffisamment de précision

- La mesure technique des crédits values ajustements (CVA) doit être révisée. En mesurant la différence entre la valeur d'un portefeuille de crédits sans risque et la valeur réelle de ce portefeuille en y intégrant la probabilité de défaut d'une contrepartie, les CVA mesurent la valeur du risque de contrepartie.
- Concernant la solvabilité, le comité de Bâle doit encore définir les modalités d'utilisation et l'utilité du ratio de levier dont les banques devront publier le niveau à partir de 2015 en vue de migration éventuelle en pilier 1 en 2018.

- Les mesures contraignantes spécifiques aux établissements présentant un caractère systémique sont encore ²⁰en discussion.

Section 02 : Cadre réglementaire régissant l'activité bancaire en Algérie

La réglementation prudentielle en Algérie est fondée essentiellement sur le respect du ratio Cooke mis en place lors des accords de Bâle I, puis sur le ratio de MC Donoug établi à Bâle II.

Cependant, l'application de ces accords s'avère très délicate pour les banques et les institutions financières activant en Algérie qui manifestent des lacunes tant au niveau administrative qu'au niveau du contrôle et de la gestion des risques.

Pour pallier à ces insuffisances et adhérer efficacement aux recommandations des accords de Bâle, l'Algérie se trouve dans la nécessité de mettre en place de nouvelles stratégie organisationnelles et de contrôle.

I. Bâle I

Afin de prémunir le système bancaire contre les différents chocs, la communauté financière internationale a mis en place des mécanismes de prévention et de protection.

C'est ainsi qu'avec du comité de Bâle ont été mise en place de véritable normes prudentielles ayant pour but de limiter l'exposition aux risques bancaires et a amené les banques à prendre des engagements en tenant compte de normes universellement acceptable.

L'Algérie comme la plupart des pays s'est inspiré des accords de Bâle dans sa réglementation prudentielle et à veiller à leur application par les banques et établissements financiers afin de pallier aux risques qui menacent l'activité bancaire et la stabilité du secteur bancaire algérien en générale.

1. Le capital minimum exigé

Selon l'article 2 de règlement N°18-03 du 4 novembre 2018 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie, après délibération du conseil de la monnaie et du crédit en date de 4 novembre 2018. Le présent règlement a pour objet de fixe le capital minimum que doivent libérer les banques et les établissements financiers constitués

²⁰ <https://www.geopolintel.fr> consulter le 03/02/2020 à 14h.

sous formes de société par action de droit algérien, un²¹ capital libéré en totalité et en numéraire, au moins égal à :

- 20 000 000 000 DA pour les banques visées à l'article 70 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 modifiée et complétée susvisée.
- 6 500 000 000 DA pour les établissements financiers, définis à l'article 71 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 modifiée et complétée susvisée.

De même, pour les banques et les établissements financiers, dont le siège est à l'étranger, sont tenus d'affecter à leurs succursales, autorisées par le conseil de la monnaie et du crédit (CMC) pour effectuer les opérations de banque en Algérie, une dotation au moins égale au capital minimum exigé, pour la constitution des banques et établissements financiers de droit algérien relevant²² de la même catégorie, pour laquelle la succursale a été autorisée. Cette dotation doit être libérée dans les mêmes conditions que celle prévue à l'article 2 ci-dessus.

2. Les fonds propres de la banque

Les fonds propres d'une banque ou d'un établissement financier²³, sont constitués de la somme des fonds propres de base (FPB) et des fonds propres complémentaires (FPC).

$$\text{FPN} = \text{FPC} + \text{FPB}$$

2.1 les fonds propres de base

Les fonds propres de base d'une banque ou d'un établissement financier sont composés par les éléments suivants :

- Le capital social ou dotation,
- Les réserves, autre que les réserves de réévaluation qui sont constitués par l'affectation du résultat antérieur (les réserves légales, les réserves facultatives, et les réserves statutaires et contractuelles, les réserves réglementés provision pour risque),
- Le rapport à nouveau (RAN) créditeur qui est constitué des exercices antérieurs qui n'ont pas été distribués ni affectés à un compte de réserve,

²¹ Article 2 du règlement N°18-03 du 4/11/2018 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers.

²² Règlement de la banque d'Algérie N°18-03 du 04/11/2018, article 03.

²³ Article 8 du règlement N°14-01 du 16 /02/2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

- Le résultat positif de dernier exercice clos dans l'attente de son affectation, diminué de distribuer des dividendes à prévoir,
- Les prévisions constituées pour se couvrir contre les risques des créances courantes et des créances classées.

2.2 Les fonds propres complémentaires

La deuxième composante des fonds propres c'est les fonds propres complémentaires²⁴ qui comprennent:

- 50% du montant de réévaluation, 50% du plus-values, les provisions pour risques bancaires généraux, les titres participatifs et autres titres à durée indéterminées....

3. Le ratio de solvabilité

Selon le règlement n°2014-01 du²⁵ 16 février 2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, qui sont tenus de respecter en performance, sur base individuelle ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité de 09,5% entre, d'une part, le total de leurs fonds propres réglementaires et, d'autre part, la somme de risque de crédit, opérationnel et de marché pondérés.

3.1 Le ratio de division des risques

Après avoir exigé les banques et les établissements financiers agréés en Algérie de disposer d'un niveau de fonds propres adéquate aux risques encourus tel qu'il est défini par le comité de Bâle, les autorités monétaire algérienne ont autres mesures quantitative prudentielle, appeler ratio de division de risque²⁶, comme une mesure qui vise à éviter la forte concentration des risques sur un seul, ou un groupe de bénéficiaires, qui, en cas de faillite d'insolvabilité risquerait d'entraîner la banque dans un sillage, c'est le principe de ne pas mettre les œufs dans un seule panier.

La réglementation prudentielle en Algérie distingue entre deux normes :

➤ **Risque encourus sur le même bénéficiaire**

Selon l'article 2 de règlement 2014-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire de fait ses opérations dont le montant excède 10% des fonds propres de banque ou de l'établissement financier.

Risque encourus sur un bénéficiaire / Les fonds propres (FP) ≤ 25%

²⁴ Article 9 de règlement n°14-01 du 16/02/2014.

²⁵ Article 2 du règlement N° 2014-01 du 16 /02/2014.

²⁶ Article 2 et 5 de règlement n°2014-02 du 16 février 2014.

➤ Risque encourus sur un ensemble de bénéficiaires

Le total des grands risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque de chacun d'entre eux dépasse 15% des fonds propres ne doit pas dépasser 8 fois le montant de ses fonds propres réglementaire de la banque ou de l'établissement financier.

$$\Sigma (\text{Risques sur les bénéficiaires} > 15\% \text{ FP}) / \text{Fonds propres} \leq 100\%$$

3.2 Le coefficient des fonds propres et de ressources permanentes

Le coefficient de fonds propres et des ressources permanentes (CFPRP) a pour objectif de limiter la transformation sur le moyen et le long terme et de maintenir un certain équilibre entre emplois et ressources longues des banques et des établissements financiers. Selon l'article 9 de règlement n°2004-04 du 19 juillet 2004²⁷ fixant le rapport dit coefficient de fond propre et de ressources permanentes, doit être calculé au 31 décembre de chaque année et doit être au moins égale à 60%.

$$\text{Fonds propres et ressources permanentes} / \text{Emplois permanentes} \geq 60\%$$

3.3 Le suivi des engagements et la garantie des dépôts

Le nouveau règlement régissant le fonds de garantie des dépôts bancaires (FGDB), a été publié au journal officiel n°42, modifiant et complétant ainsi le règlement 04-03 du 04 mars 2004, ²⁸ stipule que le plafond d'indemnisation est fixé à 2 millions de Dinard contre 600000 DA auparavant. « ledit plafond » s'applique à l'ensemble des dépôts d'un même déposant, auprès d'une même banque quel que soit le nombre de dépôts et la devise concernée » .

II. Bâle II

Bâle II s'applique ²⁹ à toutes les sociétés de portefeuille contrôlant les groupes à dominance bancaire, ainsi qu'à toutes les banques internationales, à tous les niveaux du groupe : ensembles des opérations bancaires, autres activités financières pertinentes, filiales d'assurances, investissements, dans les sociétés commerciales au-delà de certains seuils.

²⁷ Article 9 de règlement de la banque d'Algérie n°2004-04 du 19/07/2004, fixant le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.

²⁸ Journal n°42 modifiant et complétant le règlement 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.

²⁹ www.univ-oeb.dz consulté le 17/10/2019 à 21 :45

(Karytis et Nekhili, 2008) soulignent pour leur part que les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers indissociables dont la finalité est de renforcer les relations entre contrôle interne et externe des risques :

1. Plier 1 : Exigence minimale des fonds propres des banques algériennes

Ce pilier concerne l'exigence minimale en fonds propre définis par le nouveau ratio MC Donough, pour faire face au risque de crédit, risque de marché et le risque opérationnel, constitue le principal support dans l'accord. Dans cet accord le ratio de solvabilité doit³⁰ être ($\geq 9.5\%$), et l'inclusion de risque opérationnel et le risque de marché. Ainsi que l'introduction de nouvelles méthodes de calcul et pondération des risques.

1.1 Ratio de solvabilité

Solvabilité bancaire à 24%, les banques nationales³¹ et étrangères opérant en Algérie respectent largement les règles prudentielles, selon le gouverneur de la banque d'Algérie, souligne qu'à fin 2011, année marquée par un renforcement substantiel des règles prudentielles, les banques répondent largement au ratio de solvabilité et de liquidité et du niveau des ressources permanentes.

Le niveau du ratio de fonds propre réglementaire par apport aux risques s'établit à 24%, et le ratio de fonds propre réglementaire de base par rapport aux risques encourus a atteint 17.2%.

Ces niveaux ont été atteints grâce notamment aux effets de la recapitalisation des banques effectuée en 2009.

Les dispositifs de surveillance bancaires, qu'ils soient de nature quantitative, à l'instar du ratio de solvabilité, de division des risques ou des liquidités, ou bien qualitative, comme le contrôle interne ou bien le système de détection précoce, ont été complétés par des règles de bonne gouvernance.

Le gouverneur de la banque d'Algérie indique également qu'à partir de l'année prochaine, les banques actives en Algérie seront notées par la banque d'Algérie (BA). C'est une nouvelle orientation de la supervision de l'angle des risques, car le système de notation permet de classer les banques selon leur niveau de performance par rapport au niveau de leur maîtrise des risques, cette opération sera grâce à un système de notation des banques que la BA adopte en 2011 et qui a pour objectif essentiel de préserver la stabilité du système financier algérien.

³⁰ Article 2 de règlement n°14-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

³¹ www.libert-algerie.com consulté le 07/02/2020 à 23h20.

1.2 Risque opérationnel en Algérie

Selon l'article 2 de règlement n°11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers, définit le risque opérationnel comme étant ;

« Le risque résultant d'une inadaptation ou³² d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et système interne ou à des événements extérieurs. Il inclut les risques de fraude interne et externe ».

La mise en place d'un système de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, est une obligation réglementaire, et implicitement, les banques sont tenues de gérer les risques opérationnels à travers la mise en place d'un système de contrôle des opérations et des procédures interne généralement le système du contrôle interne.

2. Pilier 2 : la surveillance prudentielle du secteur bancaire algérien

Le système algérien accorde une grande importance à la surveillance prudentielle en promulgation des lois :

- La loi sur la monnaie et au crédit en la renforçant par des décrets d'application ainsi par un système d'alarme permanent qui fonctionne sur la base des déclarations faites par les banques.
- L'autorité monétaire algérienne a réalisé une progression par la mise en place d'une société de garantie des dépôts bancaires qui travaille directement avec la commission bancaire, dont les banques sont les seules actionnaires. Cette société a contribué au remboursement des déposants suite à la faillite d'el Khalifa banque.
- Etablir un suivi spécial des banques nouvellement conçues, ainsi que³³ l'étude et l'appréciation des demandes de conception de banque de la part du conseil de la monnaie et du crédit(CMC).

Les recommandations de Bâle II sur la surveillance prudentielle des banques ne se limite pas à la responsabilité des autorités monétaire, elle impose aux banques et établissement financiers d'adopter un système de contrôle interne, dans ce cadre le règlement n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers, a permis à ces derniers de designer des systèmes de contrôle interne pour l'appréciation et l'analyse de l'ensemble des risques³⁴ y compris le risque opérationnels, la transparence et la traçabilité des

³²Article n°2 de règlement 11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

³³ La banque d'Algérie rapport 2003 : « Évolution économique et monétaire en Algérie » octobre 2003 p 31.

³⁴Article 3 de règlement n°11-08 du 28 novembre 2011.

opérations bancaires, la conformité aux lois et règlements et le bon fonctionnement de processus interne.

3. Pilier 3 : communication financière et discipline du marché bancaire algérien

Selon l'instruction n°09-2002 du 26 décembre 2002 fixant³⁵ les délais de déclaration par les banques et les établissements financiers de leur ratio de solvabilité, les banques doivent déclarer trimestriellement leur ratio de solvabilité. À l'instruction n04-99 du 12 Aout 1999 portant modèles de déclaration par les banques, des ratios de couverture et de division de risques doivent être renseignés au 30 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

Ces états doivent être adressés en double exemplaires à la banque d'Algérie dans un délai de 30 jours à partir de chacune de ces périodes.

Le responsable chargé veille à la cohérence et l'efficacité de contrôle interne, doit informer l'organe délibérant des résultats du contrôle interne, notamment les éléments essentiels qui peuvent se dégager de la mesure des risques aux quelles la banque ou l'établissement financier sont exposés, et qui a son tour, doit procéder au moins deux fois par an à l'examen de ce résultat.

Ces informations doivent également portés sur la rentabilité des opérations des crédits. Aussi dans le cas où l'organe délibérant n'a participé à la fixation des limites globales, l'organe exécutif doit informer des décisions prises dans ce cadre.

A côté de ce flux informationnel qui relie l'organe délibérant, les banques et les établissements financiers sont tenues d'élaborer des manuels de procédure pour chacune de leur activité, ils doivent décrire explicitement comment doivent se dérouler les opérations, expliquer comment les enregistrés et comment les comptabiliser.

Le contrôle interne mis en place se compose de l'ensembles de processus, de méthodes et mesures visant notamment³⁶ à assurer en permanence :

- La maîtrise des activités ;
- Le respect des procédures interne ;
- Le bon fonctionnement de processus interne ;
- La prise en compte de manier appropriée de l'ensemble des risques, y compris le risque opérationnel ;

³⁵Article 1 et 2 l'instruction n°09-2002 du 26 décembre 2002.

³⁶ Article 3 et 4 de règlement n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et des établissements financiers.

- La fiabilité des informations financières ;
- L'utilisation efficiente des ressources.

Le dispositif de contrôle interne que les banques et les établissements financiers doivent mettre en place, comprend notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Un système de documentation et d'archivage.

Section 03 : le système bancaire algérien

Dans cette présente section nous allons aborder l'évolution du système bancaire algérien :

1. Évolution du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien a connu de nombreux changements, de nouvelles réformes et lois, qui ont modifié l'organisation bancaire. À cet effet les réformes entamées depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit 1990 ont contribué au développement du secteur bancaire. On peut caractériser le système bancaire algérien en deux phases : avant 1990 et après 1990.

1.1 Présentation du système bancaire algérien (1962- 1985)

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie pour affirmer sa volonté d'indépendance économique et de souveraineté nationale a opté pour plusieurs réformes et procédé au développement social par la mise en place d'un secteur public dominant et mettre en œuvre une stratégie de développement.

Les trois principales étapes qui ont marqué le système bancaire algérien durant cette période seront les suivantes :

1.1.1 L'étape de la récupération de de la souveraineté (1962-1964)

Dès l'indépendance, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté, nationale, un trésor public a été mis en place en aout 1962, ensuite la création d'un institut d'émission qui porte le nom de la banque centrale d'Algérie et d'une nouvelle unité monétaire national en 10 avril 1964 qui est le Dinard algérien (DA) fut introduire dans tous les pays en vue de remplacer le franc algérien.

La BCA fut créée par la loi 62-144 voté par l'assemblée constituante le 13 décembre 1962³⁷, qui lui donne le monopole de l'émission et lui fixant les statuts suivantes : « banque de banque », « banque de réserve », « banque de l'état ».

1.1.2 L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963-1967)

En vue d'édifier un système bancaire national, des mesures sont prises pour mettre en place de nouveau organisme, l'un chargé du financement du développement, la caisse algérienne de développement (CAD) et l'autre, de la mobilisation de l'épargne la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP).

➤ La caisse algérienne de développement (CAD)

Après la naissance de la banque centrale d'Algérie, il fut créé la caisse algérienne de développement « CAD », le 03/05/1963 par la loi n° 63-165, établissement financier chargé notamment du financement des programmes d'investissement publics et des programmes d'importation. La CAD est devenue la banque algérienne de développement « BAD » le 30/06/1971.

➤ La caisse nationale d'épargne et de prévoyance « CNEP »

La CNEP fut créée pour la collecte de l'épargne par la loi n° 64-227 du 10/08/1964³⁸, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; dont la mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagé par les revenus moyens, afin de distribuer à la constitution des logements.

1.1.3 L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-1967)

Cette étape a pour but la nationalisation des banques des banques étrangères défaillantes en les rachetant à leur propriétaire qui donnera naissance à trois banques commerciales.

La composition du système bancaire fut complètement et a permis de contrôles plus étroitement la distribution du crédit.

➤ La banque nationale d'Algérie « BNA »

La BNA a été créée par l'ordonnance n° 66-178 le 13/06/1966, afin de répondre aux besoins financiers portant les secteurs publics et socialistes. Son rôle consiste à :

- Assurer le financement des entreprises dans le secteur public et contrôler leur gestion ;
- Accorder des crédits à courte terme publics et privés.
- Accorder des crédits à moyen terme pour des investissements déjà planifier.

³⁷ <http://www.bank of Alegria.dz> consulter le 23/09/19 à 15h :30

³⁸ BENHALIMA AMMOUR « Système bancaire algérien » 2^{ème} édition Dehlab Alger 2001, P12.

Selon B- AMMOUR³⁹, la création de la BNA « constitue un tournant dans l'émergence du système bancaire algérien » d'où en retrouve une « volonté d'indépendances » des autorités algériennes.

➤ **Le crédit populaire d'Algérie « CPA »**

Quelque mois après la BNA, le système bancaire national bénéficia d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA, créée par deux ordonnances n°66-366 du 19/12/1966 et du 15/05/1967.

➤ **La banque extérieur d'Algérie « BEA »**

Dans le but de développer et de faciliter les rapports économiques avec les autres pays, la BEA fut créée par l'ordonnance n°67-204 du 01/10/1967, sous a forme d'une société nationale avec un capital de 24 millions de Dinard, constitué par une dotation entièrement souscrite par l'état en reprise des activités de crédits lyonnais.

1.1.4 L'étape de planification financier du système bancaire (1970-1986)

Au début des années 1970, après être devenue exclusivement public, le secteur devient en outre spécialité. Il est organisé par branche d'activité (agriculture, industrie, artisanat, hôtellerie, tourisme) et spécialisé par entreprise, cette spécialisation fut introduite au terme de la loi des finances pour 1970 qui impose lors aux sociétés nationales et aux établissements publics de concentrer leurs coptes bancaire et leurs opérations auprès d'une seule et même banque.

En 1972 la caisse algérienne de développement (CAD) jusqu' à cette date, simple agent d'exécution du trésor, a été transformé en banque algérienne de développement (BAD), banque qui devait jouer un rôle important dans le financement des investissements productifs nécessaire à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie. En 1978, le système bancaire cède la place au trésor public dans le financement des investissements planifiés du secteur public, la banque primaire n'interviennent plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs, et le trésor qui est chargé de la collecte des ressources et de distribution des crédits. A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée, en vue renforcer la spécialisation des banques en créant des nouvelles, qui se chargent de secteur précis, et diminuer le pouvoir de certains qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable. Et cette restructuration donne lieu à la création de deux nouvelles banques.

➤ **La banque de l'agriculture et du développement Rural (BADR)**

³⁹ BENHALIMA AMOURA, Op, cite, p 12-13.

A été créé par le décret n°82-106 du 13 mars 1982, pour prendre en charge certaines activités financées par la BNA. Elle avait principale vocation le financement du secteur agricole –alimentaire, agro-industriel, précédemment domiciliées auprès de cette dernière⁴⁰.

➤ **La banque de développement local (BDL)**

La BDL a été créée par l'ordonnance n°85- du 30 avril 1985, sous forme d'une banque de dépôt. Née de la restructuration du CPA en ayant repris certains de ses activités, cette banque a pour principale vocation le financement des activités locales essentiellement celles sous tutelle des collectivités publiques (départements et communes), pour le développement économiques et social. Ainsi la BDL réalise les opérations de prêts sur gage, ainsi que toutes les opérations de banques commerciales.

2. Présentation du système bancaire algérien depuis 1990 à nos jours

Depuis près de deux décennies, le gouvernement algérien a entrepris un ensemble de réformes visant à faire passer son économie d'un système planifié vers une économie de marché, ce qui permet de transformer le fonctionnement du secteur bancaire et ce à travers divers évènements d'ordre politique et économique.

2.1 La loi bancaire n°90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La mise en place d'une économie de marché nécessite en préalable un cadre réglementaire efficace, la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, a permis de mettre en place un nouveau cadre réglementaire de système bancaire algérien. La loi n° 90-10 constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées par les autorités publiques de notre pays, cette loi représente l'instrument de base pour passer de l'économie planifiée vers l'économie de marché.

En effet, il est attendu de ces réformes un⁴¹ désengagement de la part de l'état, au profit des entreprises. Cette loi vise plusieurs objectifs à savoir :

- Mettre en terme définitif à toute ingérence administrative.
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et de crédit.
- Rétablir la valeur du Dinard algérien.
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie.

⁴⁰ Kpmg.dz « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », Edition 2012, p,14

⁴¹ AMOUR BENHALIMA : « Le système bancaire Algérien : texte et réalité » Editions Dahlab 1996 p82-p96.

- Encourager les investissements extérieurs utiles.
- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public.
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers.
- Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier.

2.2 Les aménagements apportés à la LMC

A partir de 2001, le secteur bancaire a vu la promulgation de trois ordonnances, celle de 27 Février 2001 modifiant et complétant la loi n°90-10 du 14 avril 1990 et celle de 26 Aout 2003 et 26 Aout 2010, relatives à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation de ce secteur, renforce les conditions d'installation des banques et des établissements financiers.

2.2.1 L'ordonnance de 27/02/2001 relative à la monnaie et au crédit

Les aménagements ont été introduits sans pour autant toucher à l'autonomie de banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays.

Ces modifications ont pour principal objectif de dissocier la composition et les fonctions du conseil de la monnaie et du crédit (CMC).

En effet les aménagements apportés à la loi bancaire n°90-10 ont été introduits par l'ordonnance

Bancaire n°01-01 et ayant pour objet principal de scinder le CMC en deux organes :

1. Le premier organe (le conseil d'administration de la banque d'Algérie) est constitué de conseil d'administration, qui est chargé de l'administration et la direction de la banque d'Algérie.
2. Le deuxième organe (le CMC) est constitué par le CMC, qui est chargé de jouer le rôle d'autorité monétaire.

Désormais, il est rappelé que le CMC n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la banque d'Algérie. Aussi, il est souligné, que le CMC est formé d'une nouvelle équipe composée :

1. Des membres de conseil d'administration de la banque d'Algérie.
2. De trois personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique et monétaire, nommés par le président de la république.

En quelque sorte, le but recherché à travers l'ordonnance bancaire n°01-01 été fondé sur des raisons purement politiques, qui permettent à la présidence de la république de garder la main sur les finances publiques, les réserves de change et la gestion de la dette internationale.

2.2.2 L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit

L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement du dispositif de la stabilité du système bancaire notamment, les conditions d'entrés dans la profession bancaire.⁴²

Cette loi est intervenue après que notre pays ait expérimenté les premières défaillances de nos jeune banque nationales privées à savoir la banque pour le commerce et l'industrie d'Algérie (BCIA) et El Khalifa Bank. En effet, les défaillances bancaires ont toujours généré un double effet dans tous les pays du monde à savoir :

- 1- Une crise de confiance dans le secteur financier privé.
- 2- Un renforcement et un resserrement de l'environnement législatif et réglementaire de l'activité bancaire.

En ce sens-là, le conseil de la monnaie et du crédit(CMC) vient d'adopter un règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privés et l'installation de succursales bancaire en Algérie.

C'est la deuxième fois que les autorités procèdent au durcissement de la réglementation bancaire. A travers l'ordonnance 2003-11, l'objectif recherché étant l'émergence d'un système bancaire moderne qui répond aux besoin de l'économie nationale.

A ce propos, le programme, les aménagements instaurés par l'ordonnance 03/11 s'articulent autour des axes suivants :

- 1- Renforcer les procédures d'agrément ou les conditions d'exercice de l'activité bancaire, en augmentant le capital social des banques et des établissements financiers, la présentation d'un rapport d'activité.
- 2- Améliorer le cadre opérationnel de l'activité bancaire, seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle de toutes les opérations.
- 3- Améliorer le contrôle et la supervision de l'activité bancaire (les normes de gestion), en mettant en place une méthode de contrôle sur place et sur pièce.
- 4- L'introduction d'une concurrence égale entre les établissements bancaires, l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence.

⁴² Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et financière en Algérie en 2009, Chapitre VI, p 101

2.2.3 L'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit

L'ordonnance bancaire n°10-04 du 26/08/2010 modifier et complète l'ordonnance n°03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, prévoit l'obligation pour l'état algérienne d'être présente dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés, nationaux ou étrangères.

Les principales mesures sont les suivantes

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnaire national résident représente **51%** au moins du capital par actionnaire national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.
- L'état détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au seins des organes sociaux.
- L'état dispose de droit de préemption sur toute cession d'action ou de titre assimilés d'une banque ou d'un établissement financier.
- Les cessions d'action ou de titre assimilés réalisées à l'étranger par des sociétés détenant des actions ou titres assimilés dans des sociétés de droit algérien qui ne seraient pas réaliser conformément aux dispositions de l'ordonnance n°01-03 relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet.

3. Composition du système bancaire algérien

Depuis 1990 le secteur⁴³ bancaire algérien est composé comme suit :

3.1 Les banques publiques : jusqu'à la promulgation de la loi bancaire 90-10, ces banques ont monopolisés le système bancaire algérien car elles appartiennent à l'état et leurs rôles étaient le financement de l'économie, suivant les objectifs des pouvoirs publics.

3.2 Les banques privées : dont le capital appartient soit aux privées nationaux ou étranger, elles traitent toutes les opérations bancaires, elles sont nouvelles dans le passage bancaire, nous les avons découverts qu'à partir des années 90. Les banques se différencient aussi dans leurs métiers et leurs segments de marché, ces banques sont classées dans la catégorie qui correspond le mieux à leur activité.

3.3 Les établissements financiers : ils font référence aux banques, aux sociétés de fiducie et aux sociétés du courtage de valeur ou aux compagnies d'assurance. En Algérie

⁴³ www.bank-of-algeria.dz/html/legiste.htm consulté le 16/11/2019 à 13h.

les établissements financiers sont au nombre sept, ces derniers activent plus particulièrement dans le crédit-bail et jusqu' à la loi de finance complémentaire pour 2009 dans le crédit à la consommation.

3.4 Le bureau de représentation : c'est ne forme d'implantation directe (antenne commerciale, bureau de liaison...) de l'entreprise exportatrice sur un marché étranger qui ne dispose pas de personnalité morale juridique et fiscale propre au contraire de la filiale. L'ouverture d'un bureau de représentation est soumise à l'agrément du conseil de la monnaie et du crédit, le bureau de représentation agrès sont au nombre de cinq :

- 1- British Arabe commercial Bank (grande Bretagne).
- 2- Union des banques arabes de français (France).
- 3- Crédit industriel et commercial (France).
- 4- Mont hashi de sienne (Italie).
- 5- Banco Sabadell(Espagne).

Le secteur bancaire algérien⁴⁴ se compose de 29 institutions financières dont 06 banques publiques et 14 banques privées, 09 établissements financiers :

⁴⁴ Journal officiel N° 02 du 12 JANVIER 2017.

Tableau N°1 : Structure générale du système bancaire algérien

Les banques publiques	Les banques privées	Les établissements financiers
La Banque extérieur d'Algérie	Al-baraka d'Algérie	Société de refinancement hypothécaire
La Banque nationale d'Algérie	Citibank N.A Algeria	Société financière d'investissement, de participation et de placement
le crédit populaire d'Algérie	Arabe Banking corporation Alegria	Arabe leasing corporation
La banque de développement local	Natixis Alegria	Maghreb leasing Algérie
La banque de l'agriculture et le développement rural	Société général Algérie	Caisse nationale de mutualité agricole
La caisse nationale d'épargne et de prévoyance	Arabe Bank PLC Alegria	Cetelem Algérie
	Trust Bank Alegria	Société national de leasing SPA
	Golf Bank Algérie	IJAR leasing Algérie SPA
	HSBC Algérie	El-Djazair IJAR –SPA
	Frans Bank Al djazair	
	Crédit agricole corpo rate et investment bank- Algeria	
	The Housing Bank for Trade And finance Algeria et investment bank- Algeria	
	AL Salam bank Algeria	

Source : Journal officiel de la République algérienne n°02 du 12 janvier 2017.

Conclusion

Pour conclure notre chapitre sur le système bancaire, on peut dire qu'aujourd'hui il est primordial dans l'activité économique, et ajoutant à cela la notion de réglementation bancaire qui est un outil adopté par les autorités monétaires pour la stabilité du système bancaire et la lutte contre la faillite des banques. Le système a connu une régionalisation progressive débutant avec la loi bancaire 1986 et se poursuivant par la divulgation de la loi de la monnaie et du crédit qui introduit une des banques privées algériennes et étrangères ainsi que par l'adoption du programme d'ajustement structurel.

L'apport de la globalité des réformes engagées n'est pas dédaignable, mais il a un côté dérisoire ce résumant par les nombreuses critiques faites à l'égard du système bancaire par les investisseurs nationaux et étrangers, particulièrement sur, l'insuffisance de ses produits et de ses services, sur ses lourdeurs administratives ou encore sur les réformes de modernisation.

Introduction

Les entreprises constituent un élément vital du processus du développement économique d'un pays, aujourd'hui, leurs contributions en terme de productions, l'emploi et la création de la valeur ajoutée dans l'économie est largement reconnue.

Dans une démarche de lutte contre un chômage croissant, l'Algérie entame un projet de création d'entreprises dans toutes les wilayas du pays afin de baisser le taux de chômage et créer plus de poste d'emplois. Le gouvernement algérien dans sa stratégie pour l'encouragement de l'investissement et la création de nouvelles entreprises prévoit un financement via (ANSEJ, CNAC et ANGEM...), en créant des entreprises (PME, PMI), faciliter la circulation de l'information, assurer l'orientation et l'accompagnement de ces entreprises au niveau national et local.

En plus de ces dispositifs d'aide la banque algérienne est devenue un partenaire privilégié des entreprises, parce qu'elle intervient souvent au financement de ces investissements.

Alors, les crédits accordés par la banque sont une solution de deuxième ordre auquel les entreprises recourent lorsque leurs capitaux mis en réserve ne suffisent pas pour financer ces projets d'investissements.

Ce chapitre est consacré à présenter dans la première section l'entreprise et son financement, puis la relation entreprise, banque et sa contribution dans son financement dans la deuxième section. Puis la contribution des entreprises dans la croissance économique algérienne dans la dernière section.

Section 01 : L'entreprise et son financement (le mode de financement des entreprises)

Depuis 2001 les aides financières en faveur de la petite et moyenne entreprise se sont multipliées, avec la loi de la promotion des PME. En effet plusieurs organismes et programmes d'aides à la création, au développement, à la garantie des crédits et à la mise à jour des PME sont nés en Algérie ; ces organismes ont joué un très grand rôle dans le développement de ce type d'entreprises puisque grâce à leurs appuis, le nombre des PME a presque quadruplé durant les dernières années.

1. La présentation de la réglementation régissant l'entreprise en Algérie

Au titre de la loi N° 01-18 du 12 Décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME), et celle N° 17-01 du 10 janvier 2017 portant loi¹ d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise, il est entendu par la PME quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services.

¹Loi n° 17-01 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la PME.

Tableau N°02 : Définition des PME

En DA

	2001		2017	
	Employé	C.A	Employé	C.A
TPE	De 1 à 9	<20 millions	De 1 à 9	<40 millions
PE	De 10 à 49	200 millions	De 10 à 49	400 millions
ME	De 50 à 250	Entre 200 millions et 2 milliards	De 50 à 250	Entre 400 millions et 4 milliards

Source : Etablit par nos soins à partir des données Des JO 2011.2017.

D'après ce tableau, et d'après la loi du 12 décembre 2001, la très petite peut se définir comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de Dinars, ce qui est de même pour la loi du 10 janvier 2017 par rapport au nombre d'employés mais une augmentation du chiffre d'affaire qui est inférieur à 40 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 20 millions de Dinars Algérien, deuxièmement la petite entreprise d'après la loi de 2001 emplois de 10 à 49 employés et réalise un chiffre d'affaire annuel qui n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de Dinars mais d'après la loi du 10 janvier 2017 la petite entreprise réalise un chiffre d'affaire annuel qui n'excède pas 400 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 200 millions de Dinars Algérien, on termine par la moyenne entreprise qui est définie que ce soit par la loi de 2001 ou celle du 2017 comme une entreprise employant de 50 à 250 employés et un chiffre d'affaire allant de 200 millions à 2 milliards de Dinars pour la loi du 12 décembre 2001 et un CA entre 400 et 4 milliards pour la loi du 2017.

2. Source interne de financement de PME

Pour financer leurs activités et leurs investissements, les PME comme toutes autres entreprises, doivent avoir les fonds nécessaires. Les entreprises utilisent leurs propres ressources ; financement interne : et elles font appel à d'autres sources externes (ressources étrangères).

2.1 L'autofinancement

L'autofinancement est le financement des investissements par les moyens propres de l'entreprise, c'est la ressource qui provient de l'activité de l'entreprise et conservé par elle. L'autofinancement a² pour avantage d'assurer à l'entreprise son indépendance.

$$\text{Autofinancement} = \text{caf} - \text{dividendes.}$$

Ressource interne disponible après rémunération des associés.

2.2 L'augmentation du capital

L'augmentation du capital est une autre source de financement interne après l'autofinancement, elle est très utilisée par les PME et la majorité des entreprises familiales. L'entreprise peut se financer, sans recourir aux fonds externes soit avec de nouveaux apports des actionnaires existants ou du propriétaire, soit par l'incorporation des réserves ou bien à travers les comptes courants des associés.

2.3 Les cessions d'éléments d'actifs

Elles peuvent résulter d'un renouvellement normal des immobilisations de la nécessité d'utiliser ce procédé pour obtenir des capitaux, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de recentrage (cession des participations ou filiales marginales par rapport aux métiers dominants qu'elle exerce).

3. Les sources externes de financement

Chaque entreprise doit trouver des sources de financement pour son cycle d'exploitation et chercher à optimiser les coûts liés à ces financements. Le financement est l'une des conditions clé de la réussite d'un projet ou d'un investissement. Les fonds propres sont les plus souvent insuffisants pour financer la totalité des investissements, l'entreprise doit donc recourir à des sources de financement externe.

3.1 Ouverture du capital

Le capital est à la fois un outil de propriété et un moyen de financement, ouvrir du capital de se doter de moyen de financement pour financer son **BFR**, financer son développement ou pour engager une démarche de croissance externe, cela peut aussi être le moyen de préparer la transmission de son entreprise.

² Le financement des entreprises – Oeconomica.net PDF

3.2 Le financement bancaire

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant de compléter les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier de l'entreprise. (Voir section 2).

3.3 Dispositifs mis par l'Etat

Ayant compris le rôle que peut jouer les petites et moyenne entreprises dans l'absorption du chômage et la création des richesses, l'Etat algérien a engagé des politiques en faveur de ces entreprises en créant des institutions de soutien à la création et au développement des PME.

3.3.1 Agence nationale de soutien pour l'emploi des jeunes (ANSEJ)

Créée en 1996 et mis³ en œuvre en 1997, chargé de l'encouragement du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans porteurs de projets de création d'entreprise. Quand le projet génère plus de 3 postes d'emploi y compris celui du gérant, l'âge limite pourra être porté à 40 ans.

L'agence est dotée de la personnalité morale et de l'autorité financière ce qui n'empêche pas que le suivi opérationnel et l'ensemble des activités soient exercés par le ministre chargé de l'emploi.

3.3.1.1 Les missions de l'ANSEJ

- ❖ Soutenir, conseiller et accompagner⁴ des jeunes promoteurs durant le financement de leurs projets ;
- ❖ Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute informations économique, technique et législative et réglementaire relative à leurs activités ;
- ❖ Contrôler les promoteurs pour assurer le suivi des investissements réalisés ;
- ❖ Conseiller et assurer les jeunes promoteurs dans le processus du montage financier et la mobilisation des crédits ;
- ❖ Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôt, CNAS...)
- ❖ Assurer une formation en formation avec l'entreprise au profil des jeunes promoteurs.

³ Décret exécutif n°96-296 du 8/09/1996 portant création et fixant les statuts des agences nationales de soutiens à l'emploi des jeunes.

⁴ Article 6, disposition relative à l'ANSEJ recueil des textes législatifs et réglementaires, dispositif de soutien à l'emploi de jeunes, 2004 p29

3.3.1.2 Les objectifs de l'ANSEJ

Le dispositif d'aides de soutien à l'emploi⁵ des jeunes vise des objectifs principaux tels que :

- ❖ La réinsertion des jeunes dans la vie économique et sociale du pays ;
- ❖ La réhabilitation des institutions financières dans leurs missions originales et classique d'intermédiation financière d'évaluation des risques et de prise de décisions quant au financement de projets ;
- ❖ Le recentrage de l'intervention des pouvoirs publics sur les missions d'assistance et de conseil aux jeunes promoteurs, par la création d'une agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes.
- ❖ Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes :
- ❖ Financement triangulaire (prêt ANSEJ /apport personnel/ prêt bancaire)
- ❖ Financement mixte (apport personnel/ prêt bancaire) pour des projets d'investissements (création ou extension d'entreprises) ne dépassent pas dix (10) millions de dinars. Le prêt ANSEJ est à long terme et sans intérêt. Le montant de l'apport personnel varie en fonction du montant du projet.

Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes : financement triangulaire et financement mixte :

3.3.2 Le financement triangulaire

C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

- **Niveau 1** : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	prêt sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

- **Niveau 2** : Le montant d'investissement de 5.000.000 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
2%	28%	70%

3.3.3 Le financement mixte

Dans ce type de financement l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ.

⁵ Mémoire « Le financement bancaire des investissements dans le cadre de L'ANSEJ » LANSEUR CHEhrazad promoteur

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

- **Niveau 1** : Le montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt
71%	29%

- **Niveau 2** : Le montant de l'investissement de 5.000.000 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt
72%	28%

3.3.4 La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

La CNAC est une institution publique de sécurité sociale créée en 1994 par le gouvernement afin d'aider les chômeurs âgés de 30 à 50 ans qui veulent investir dans des activités de biens et de services. Comme l'ANSEJ, la CNAC finance les investissements de création et d'extension ne dépassent pas 10.000.000 DA.

La CNAC utilise uniquement le financement triangulaire ou le montant du crédit bancaire est de 70% du coût total de l'investissement et celui du prêt CNAC est de 29% pour les investissements ne dépassent pas 5 millions de dinars, 28 % pour les investissements supérieurs à 5 millions de Dinars et inférieur à 10 Millions de Dinars.

Le reste (01% ou 02% selon le seuil de l'investissement) constitue l'apport personnel du promoteur.

En plus du prêt non rémunéré (PNR) initial, la CNAC offre des PNR supplémentaires pour certaines activités (voir le tableau). Ces prêts sont accordés⁶ uniquement pour la création. Les projets d'extensions ne sont pas concernés.

⁶ : Conception personnelle à partir des informations du site officiel de la CNAC <https://www.cnac.dz>

Tableau N° 03 : Les prêts supplémentaires de la CNAC

Prêts	Activités concernées	Destinations	Montant
PNR véhicules atelier (PNR VA)	Plomberie Electricité bâtiment Chauffage Climatisation Vitrerie Peinture bâtiments Mécanique automobile	Acquisition de véhicule ateliers	500.000 DA
PNR loyer (PNR LOY)	Production de biens et de services	Prise en charge du loyer d'un local	500.000 DA
PNR Cabinet Groupé (PNR CG)	Cabinet médicaux Auxiliaires de justice Expertise comptable Commissariat aux comptes Comptables agréées Bureau d'étude et de suivi relevant des secteurs BTPH	Prise en charge du loyer du local destiné à la création des cabinets groupés.	1.00.0

Source : Conception personnelle à partir des informations du site officiel de la CNAC <https://www.cnac.dz>

3.3.4.1 L'objectif de la CNAC

La CNAC a été créée dans le but de préserver les postes d'emplois, de protéger les salariées susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi, et même dans le cas de l'entreprise, elle veille à aider celles qui souffrent des difficultés financières. Cette jeune institution a pour mission essentielle d'assurer l'employé et l'employer contre un risque économique aux incidences sociales défavorables.

3.3.4.2 Les missions de la CNAC

- ❖ Promouvoir l'esprit entrepreneurial par le biais du nouveau dispositif d'aide à la promotion d'activité ;
- ❖ Gérer les prestations service au titre du risque qu'elle œuvre
- ❖ Accompagner les porteurs de projets
- ❖ Organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;

- ❖ Constituer et maintenir un fonds de réserve pour lui permettre de faire face en toute circonstance à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires ;
- ❖ Tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement de l'assurance chômage.
- ❖ Le mode de financement de la CNAC :
- ❖ La CNAC finance les projets de création d'entreprises par un mode de financement unique qui est le financement triangulaire ; celui-ci recouvre la plus grande partie de l'acquisition du matériel neuf. Nous constatons que les projets financés par ce dispositif appartiennent en grande majorité aux secteurs transport, service et à l'industrie. Les autres secteurs ne représentent qu'un pourcentage minime.

3.3.5 Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM)

L'agence nationale de gestion⁷ du micro crédit (ANGEM) a été créée par le décret exécutif N° :04-14 du 21/01/2004, elle vise toute personne âgée de plus de 18 ans, « souhaitant développer une activité par l'achat d'une matière première ou par l'acquisition de petits équipements et de matière première pour démarrage ».

Tableau N°04 : Les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM

Type de financement	Type de financement		Type de bénéficiaire	
	Acquisition de petits matériels et de matières premières pour démarrage	L'achat de matières premières	Femme	Homme
Nombre	52.721	600.642	404.723	248.640
Total	653.363			
Part %	08.07	91.93	61.94	38.06

Source : www.angem.dz.

Les données de l'ANGEM, telle que présentés dans ce tableau, montrent que ce dispositif accorde plus d'importance au financement de l'exploitation 91.93% des crédits accordés sont de type de financement « achat de matières premières ».

3.3.5.1 Missions de l'ANGEM

Instrument de réalisation de la politique de gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'agence nationale du micro-crédit a pour missions :

⁷ www.angeme.dz.

- ❖ Gérer le dispositif de micro-crédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- ❖ Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- ❖ Octroyer des prêts non rémunérés ;
- ❖ Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles aux dispositifs les aides qui leurs sont accordés ;
- ❖ Assurer le suivi des activités réalisés par les bénéficiaires en veillant au respects des clauses des cahiers de charge qui lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs activités ;
- ❖ Conseiller et d'assister les bénéficiaires du dispositif du micro-crédit dans le processus du montage financier et de mobilisations des crédits.

3.3.5.2 Les objectifs de l'ANGEM

Le micro-crédit vise l'intégration économique et sociale des populations ciblées à travers la création d'activités de production de biens et services.

- ❖ Il est destiné aux femmes au foyer et les citoyens sans revenus ou disposants des revenus instables et irréguliers, il comporte deux types de financement.
- ❖ Un crédit destiné pour les projets dont le cout ne dépasse pas 1000000 DA, au titre de la création d'activités par l'acquisition de petit matériel, matière première de démarrage et au paiement de frais nécessaire au lancement de l'activité.

Son délai de remboursement peut aller jusqu'à 8 ans avec un déferé de :

- Trois (03) années pour le remboursement du principal du crédit bancaire.
- Une (01) année pour le paiement des intérêts.
- Un prêt sans intérêt, au titre de l'achat de matière première, dont le cout ne dépasse pas 100000 DA, celui-ci peut atteindre 250000 DA au niveau des wilayas du sud et il est remboursable entre 24 et 36 mois.

4. Statistiques des trois dispositifs d'aide jusqu'à 30/06/2019

Portant du principe que la promotion de la PME, reste la seule option favorable pour le développement économique d'un pays et à travers laquelle l'état algérien pourra faire face aux problèmes de chômage qui persiste année par année, un ensemble de mesures de soutien au financement en faveur de la PME sont mis en place comme les dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM ...).

Tableau N°05 : Nombre de projets financés par secteur d'activité par l'ANSEJ (cumul au 30/06/2019)

Secteur d'activité	Projets financés	%	Impact emplois	Montant d'investissement DA
Agriculture	57 183	15%	135 222	211 629 975 913
Artisanat	42 998	11%	126 254	110 539 774 148
BTPH	34 282	9%	99 590	131 999 167 477
Hydraulique	556	0%	2 049	3 291 597 489 992
Industrie	26 740	7%	77 133	125 739 489 992
Maintenance	10 271	3%	26 663	27 925 617 407
Pêche	1 131	0.30%	5 554	7 499 507 851
Profession libérale	11 356	3%	25 485	29 928 593 125
Service	108 003	28%	251 301	350 995 401 235
Transport frigorifié	13 385	3.50%	24 132	33 767 158 812
Transport de marchandise	56 530	14.80%	96 237	145 557 153 559
Transport de voyageurs	18 992	5%	43 691	46 672 214 955
Total	381 427	100%	1 364 314	1 225 545 651 925

Source : Bulletin d'info statistique N°35 1^{er} trimestre 2019.

Selon le tableau ci-dessus, le secteur des services est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ depuis le lancement de ce dispositif (avec **108 003** projets) pour un montant de trois cent cinquante milliards neuf cent quatre-vingt millions quatre cent un milles et deux cent trente-cinq DA et pour un nombre d'emplois qui dépasse **250 000** emplois, suivi du secteur de l'agriculture avec **57183** projets, pour un montant d'investissement de **211 629 975 913** et pour un total d'emplois de **135 222** postes, puis le secteur de transport des marchandises avec **56 530** projets financés avec un montant de **145 557 153 559** da et un impact d'emplois de **43 691** emplois.

Tableau N°06 : Crédits octroyés par secteur d'activités par L'ANGEM (cumul au 30/06/2019)

Secteur d'activités	Nombre de prêts octroyés	Montants accordés	Part %
Agriculture	122 052	8 063 294 457.370	13.73%
TPI	350 484	17 274 833 907.880	39.42%
BTPH	76 782	6 406 748 306.420	8.64%
Services	178 426	16 287 151 951.720	20.07%
Artisanat	15 6549	8 859 459 123.410	17.61%
Commerce	4 011	995 353 071.950	0.45%
Pêche	844	108 93 4313.790	0.09%
Total	889 148	57 995 775 132.54	100.00%

Source : Bulletin d'info statistique N°35 1^{er} semestre 2019.

On remarque dans ce tableau que par secteur⁸ d'activités, les TPI (très petites industries), les services, l'artisanat et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficié de la majorité des prêts octroyés avec 91% du total.

⁸ Bulletin d'information N°35 1^{ER} semestre 20019.

Tableau N°07 : Projet financés par secteur d'activité par la CNAC (cumul au 30/06/2019)

Secteur d'activités	Nombre de projets financés	Total financement (million DA)	% nombre de projets financés	Impacte emplois
Agriculture	21 858	88 886.39	14.81	52 536
Artisanat	13 721	44 341.83	9.30	53 893
BTP	8 433	34 031.76	5.71	27 003
Services	31 090	11 0990.61	21.07	65 850
Hydraulique	341	2 402.34	0.23	1 159
Industrie	11 524	52 779.95	7.81	33 510
Pêche	475	3 267.15	0.32	1 704
Maintenance	873	2 608.74	0.59	2 112
Profession libérale	1 123	4 635.65	0.76	2 435
Transport marchandise	45 848	118 383.90	31.08	69 666
Transport voyageur	12 214	28 910.45	8.28	18 530
Total	147 500	491 238.78	100 %	310 398

Source : Bulletin d'info statistique N°35 1^{er} semestre 2019.

L'analyse des données motionnées dans le tableau ci-dessus fait ressortir que le total de projets financés par le dispositifs CNAC jusqu' au 30/06/2019 a atteint **147 500** projets, sachant que le nombre des porteurs de projets pour le secteur service **21.07%**, l'agriculture **14.81%**, le secteur transport marchandise est de **31.08 %**, est le plus élevé par rapport aux autres secteurs.

Section 02 : La relation entreprise, banque et sa contribution dans son financement

La banque est une entreprise ou une institution financière située au cœur de l'activité économique. Elle est l'interlocuteur de sa clientèle, particulièrement les entreprises et les pouvoirs publics, elle a un statut juridique et une organisation et une stratégie. Comme elle crée de la monnaie, elle gère les moyens de paiement et la distribution des crédits.

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants de financement des entreprises en particulier et de l'économie en générale.

Nous essayons à travers cette section de présenter les différents types de crédits accordés par les banques pour le financement des entreprises.

1. Le financement bancaire

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant de compléter les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier de l'entreprise. Selon sa maturité, le crédit bancaire peut être accordé à court terme, moyen et long terme.

1.1 Les types des crédits bancaires accordés aux entreprises

Nous tenons à présenter les crédits accordés par la banque à sa clientèle entreprise, sans aborder aux crédits bancaires accordés aux particuliers qui font pas l'objet de notre étude. La classification en fonction de l'objet et des besoins auxquels répond le crédit est :

1-1-1 Le crédit destiné au financement de l'exploitation

1-1-2 Le crédit destiné au financement d'investissement

1-1-3 Le crédit destiné au financement du commerce extérieur

1.1.1 Les crédits destinés au financement de l'exploitation

Il existe deux types de crédit destiné au financement de l'exploitation crédit par caisse et crédit par signature :

1.1.1.1 Le crédit par caisse ou crédit direct

Ces crédits sont considérés comme crédits à court terme, qui impliquent un décaissement de la part de banquier en faveur de son client qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie⁹ à courte terme, on distingue deux types de crédit par caisse : les crédits par caisse globaux et les crédits par caisse spécifique.

a- Les crédits par caisse globaux

⁹ LUC BERNET ROLAND « Principe de technique bancaire » 25^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2008, p 287

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (stock et créance), sans qu'il soit affecté à un besoin bien précis. Ces crédits sont assez souples et techniquement simple. On distingue plusieurs types de crédit ¹⁰par caisse, qui sont :

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est « un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes.

Cette situation se produit, généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies de personnel, règlement de la TVA ».

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Elle ne doit être utilisée que pour une période très limitée (une échéance de fin de mois par exemple). Elle répond au besoin de financement du au décalage des rentrées et sorties du fond, son remboursement est assuré chaque mois. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fond de roulement. Son montant dépasse rarement un mois du chiffre d'affaire.

- **Le découvert ou avance bancaire**

Le découvert est un crédit¹¹ de trésorerie mis à la disposition d'un ménage ou d'une entreprise. Il se matérialise par une position débitrice sur un compte courant bancaire.

La modalité de financement des besoins par le découvert est analysée cas par cas, la banque s'assure pratiquement au même temps que pour la facilité de caisse.

-L'actif net de l'entreprise soit en proportion avec son activité. Il est nécessaire avant que le découvert ne soit déterminé, qu'il soit au moins égale à 10% des crédits à court terme sauf les crédits par signature (aval et caution),

-Le fond de roulement soit positif,

-Les crédits doivent être justifiés par les besoins liés à l'activité.

Le découvert peut revêtir les deux formes suivantes :

- **Le découvert classique** : se réalise en autorisant le client à rendre son compte débiteur. Les intérêts débiteurs à payer sont calculés sur la base des montants utilisés en fonction de la période où le compte affiche un solde débiteur.

- **Le découvert mobilisable** : est mis en place par le crédit du compte du client à hauteur du montant accordé, les intérêts à payer sont calculés sur le montant total accordé et sur toute la durée de validité du crédit qui est pratiquement de 90 jours. Ce type de découvert est dit mobilisable du fait qu'il se matérialise

¹⁰ BENHALIMA A « Pratique des techniques bancaires » édition Dahlab, Alger 1997, p 60

¹¹ www.mataf.net edu glossaire découvert –bancaire consulté le 11 décembre à 14h 35.

par des billets souscrits par le client à l'ordre de la banque, ce qui donne la possibilité à cette dernière de recourir au réescompte auprès de la banque d'Algérie.

- **Le crédit de compagnie ou crédit saisonnier**

C'est un crédit accordé aux entreprises ayant une activité saisonnière (usine de tomate, huilerie, entreprise céréale...).

Dans cette activité, les sorties des fonds destinés à la production se font dans une période relativement courte, mais les rentrées de fond proviennent progressivement tout le long de l'exercice. Ce décalage entre les rentrées et les sorties des fonds pousse les gestionnaires de¹² ce types d'activité à faire appel à un crédit de compagnie.

- **Le crédit relais ou de soudure**

Le crédit relais est un concours bancaire permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fond qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant ¹³précis résultat d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fonds de commerce, ou le déblocage d'un emprunt).

En accordant ce type de crédit le banquier s'expose à deux risques qui sont :

- L'opération **devant** assurer le remboursement du crédit ne réalise pas,
- Les fonds provenant de l'opération sont détournés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si la réalisation du projet et certaine ou quasi certaine. On outre, le montant du crédit à accorder doit être inférieur aux sommes à recevoir pour se prémunir contre une éventuelle surestimation du prix de cession lors des prévisions.

b- Les crédits par caisse spécifiques

A la différence des crédits par caisse globaux qui couvrent des besoins de nature et d'origine très diverse, les crédits par caisse spécifiques participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client, dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour une entreprise.

Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie ou les garanties sont, généralement, accessoire, ils peuvent¹⁴ revêtir les formes suivantes :

- **L'escompte commercial**

« L'escompte est une opération du crédit par lequel le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cette effet (déduction faite des intérêts et des commissions)

¹² BRAHIM LAKHELEF, « Création et gestion d'entreprise », édition Alger, 2009 p 140.

¹³ BENKRIMI KARIM « Crédit bancaire et économie financière » édition EL dar EL Othmania ,2010, p 20.

¹⁴ Luc B-R « Principe de technique bancaire » 23^{ème} édition, DUNOD, paris, 2004 p 210.

contre transfert de la priorité de la créance et de ces accessoires ». ¹⁵ toutefois, l'escompte peut, également, porter sur des chèques, car bien qu'il soit préalable à une date convenue, leur connaissance peut nécessiter un délais, surtout si le lieu de leur paiement est éloigné. Il permet aussi au fournisseur détenteur d'un effet de commerce de mobiliser immédiatement sa créance, sans attendre la date du règlement initialement convenue avec son client, en cas escomptant l'effet auprès de son banquier.

- **L'affacturage ou Le factoring**

L'affacturage est « un contrat par lequel un établissement du crédit spécialisé appelé factor, achète les créances détenues « par un fournisseur appelé vendeur sur ¹⁶ses clients appelés acheteurs ».

Ou bien, le factoring est « un contrat par lequel un établissement du crédit spécialisé appelé « factor », devient subrogée au droit de son client appelé « adhérent » en payant ferme à son dernier un montant intégrale d'une facture à l'échéance fixe, résultat d'un contrat et en prenant à ¹⁷sa charge moyennant rémunération, les risques de non remboursement ».

A travers cette définition, on peut assimiler l'affacturage à un transfert de créance commerciale par subrogation conventionnelle de leurs titulaires à un établissement appelé « factor » qui se charge du recouvrement moyen une commission et une garantie ainsi le risque de non-paiement, même en cas de défaillance de débiteur. Par conséquent, le factoring est à la fois, un procédé de recouvrement, une technique de garantie de risque et un moyen de financement.

- **Avance sur marchandise**

L'avance sur marchandise est une avance accorder aux entreprises, et destiner aux financement de marchandises remise en gage au créancier. Cette technique permet au client de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment du temps pour revendre sa marchandise dans les brefs délais. Le bénéficiaire de l'avance doit posséder des marchandises, ces dernières seront déposées, soit dans un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers- consignataire.

- **L'escompte de warrant**

Le warrant est « un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose en garantie de sa signature et dans les magasins généraux, des marchandises dont elles n'ont pas l'utilisation immédiate » ¹⁸. Autrement dit le warrant est un bulletin de gage qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une avance auprès de sa banque.

Pour obtenir cette avance l'entreprise endossera le warrant à l'ordre du banquier et s'engage à rembourser la somme empruntée à l'échéance du warrant. Le montant de l'avance doit être inférieur à la

¹⁵ BOUYAKOUB F « L'entreprise et le financement bancaire » édition casbah, Alger, 2000, p 240, 241.

¹⁶ BENHALIM A « Pratique des techniques bancaire » édition Dahlab 1997 p 107.

¹⁷ Article 543 du code de commerce algérien.

¹⁸ BOUYAKOUB F « L'entreprise et le financement bancaire » édition Casbah Alger 2000 p 237.

valeur de marchandise déposée. En contrepartie, les marchandises déposées, les magasins généraux émettent des titres extrais d'un registre à souche appelés « récépissés warrant » comportant deux parties dissociables :

- **Le récépissé** : C'est le titre de propriété des marchandises.
- **Le warrant** : C'est un effet de commerce.
- **Avance sur marché public**

Un marché public est « un contrat entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de bien ou l'exécution des travaux »¹⁹. La passation des marchés peut se faire selon trois modes : l'adjudication générale, l'adjudication restreinte et le marché de gré à gré. La réalisation du marché pose un grand problème de trésorerie, du fait que le règlement de livraisons objet d'un marché n'intervient qu'après service rendu, constaté et avec retard. Ce retard dans le règlement, justifier le recours de ces entreprises aux banques pour trouver le financement nécessaire à leurs besoins.

- **L'avance sur titre**

L'avance sur titre est une technique qui permet à des clients détenteurs d'un portefeuille de titre (bon de caisse, dépôt à terme) d'obtenir des avances, en proposant ces titres comme garantie « les titres nominatifs ou à ordre peuvent être mis en gage ... »²⁰. Ces avances sont consenties, principalement, sur les DAT et BDC en contre partie du nantissement de ces dernières et du déblocage des contrats de DAT.

Cette avance ne doit pas dépasser 80% de la valeur des titres nantis. Le client paie les intérêts sur les sommes utilisées et non sur la totalité du montant avancé. la durée du prêt ne doit pas dépasser en aucun cas l'échéance du titre.

- **L'avance sur facture**

L'avance sur facture est « un crédit par caisse consenti contre remise de facture visée par les administrations, ou des entreprises publiques, généralement, domicilier aux guichets de la banque prêteuse ».

En pratique le banquier²¹ exige du demandeur de cette forme de concours, le bon de commande, le bon de livraison, la facture certifiée par le maitre de l'ouvert et l'engagement du débiteur à virer irrévocablement les sommes dues, au profit du compte du client domicilié à l'agence. Le montant du crédit est limité au maximum à 70% du montant des factures.

1.1.1.2 Les crédits par signature

¹⁹ Idem : P 240 241.

²⁰ L'article 976 du code civil.

²¹ BOUYKOUB f « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah Edition, Alger ,2000 p 236.

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractés envers eux par certains de ces clients, en cas où ces derniers s'avèreraient défaillants. Les crédits par signatures se présentent sous quatre formes, à savoir :

- **L'aval**

L'aval « est un engagement, donné par un tiers ou même par un signataire de la lettre de change, de payer tout ou une partie du montant de l'effet de commerce en cas de défaillance du principale engagé »²². L'aval bancaire est « l'engagement fourni par la banque qui se porte garant de payer tout ou une partie de l'effet de commerce au cas où la principale engagée serait défaillant à l'échéance ». L'aval est donné soit sur l'effet de commerce soit sur un acte séparé.

- **L'acceptation**

L'acceptation d'une banque est « l'engagement du banquier à payer à son échéance une traite tirée sur lui. Elle se diffère de l'aval du fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier ».

L'acceptation est donnée par le banquier à son client dans le cadre du commerce international et le commerce interne lors, par exemple, d'une acceptation d'une traite qui sera escomptée chez les banques confrères. Le banquier accepteur court le risque, dans ce cas, de non remboursement, mais ²³laisse aux autres banquiers confrères le soin de supporter la charge de trésorerie.

- **Les cautions**

Selon l'article 644 du code civil, le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engage envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». ²⁴La caution est un engagement pris par la banque pour le compte de son client, d'exécuter en cas de défaillance de celui-ci envers un tiers. La caution ²⁵peut avoir d'objet :

- **De différé des paiements** : il, s'agit, par exemple, d'une obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement.
- **D'éviter des paiements** : c'est, le cas de la caution d'adjudication.
- **D'accélération des rentrées de trésoreries** : il s'agit, ici, de caution de remboursement d'acompte ou de retenue de garantie. On peut distinguer entre deux formes de cautionnement qui sont :
 - **Le cautionnement simple** : dans ce cas la caution peut recourir le bénéfice du discussions. Le créancier ne peut exécuter sur le bien de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

²² Article 409 du code de commerce.

²³ Article 405 du code de commerce.

²⁴ L'article 644 du code civil.

²⁵ Thierry D : « Droit bancaire » édition Dalloz, paris, 2007 p 50

- **Le cautionnement solidaire** : dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéfice des discussions. Le créancier peut poursuivre, indifféremment, le débiteur principal ou la caution.

1.1.2 Les crédits destinés au financement d'investissement

Dans cette partie on peut citer deux types de crédit, l'un à court terme, et l'autre qui englobe le moyen et le long terme. Notre étude se base sur le long et le moyen terme. Il existe une autre forme de crédit qui permet à l'entreprise d'acquies des investissements, c'est le « crédit-bail » ou « le leasing ».

En générale le crédit d'investissement est destiné à financer l'immobilisation de l'actif du bilan de l'entreprise, il constitue la partie la plus importante des financements bancaires. On a deux types de crédit d'investissement :

Les crédits d'investissement classiques et les crédits d'investissement spécifiques.

1.1.2.1 Les crédits d'investissement classique : ils peuvent être accordés soit à moyen terme ou à long terme.

- **Les crédits à moyen terme (CMT)**

Les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée se situe entre deux et sept ans. Ces crédits sont destinés à financer les investissements légers, tel que les moyens de transports et les machines, et d'une façon plus générale la plupart des biens équipements et les moyens de production ²⁶de l'entreprise. Sont accordés soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé.

- **Les crédits à long terme (CLT)**

Ces crédits sont destinés à financer les immobilisations lourdes de l'entreprise, (terrains, bâtiments, usines, agencement et installation...). Leur durée est comprise entre 07 ans et 20 ans. Mais nous avons remarqué que la banque commerciale ne procède pas à l'octroi de ce crédit vu l'importance de sa durée à la différence de ces ressources qui sont généralement à court terme.

Dans ce cas le délai de paiement peut aller de 2 à 5 ans, selon les dimensions de l'investissement. Les crédits à long terme sont souvent accordés par des organismes financiers spécialisés

- **Le crédit-bail ou le leasing**

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquies un bien meuble ou immeuble pour le louer à²⁷ une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement faible de valeur à la fin du contrat ».

²⁶ LUC BERNET « Principe de technique bancaire » 25^{ème} édition, DUNOD, Paris 2008 p 342, 343.

²⁷ LUC BERNET ROLAND « Principe de technique bancaire » 25^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2008, p 344.

Il n'est pas une simple location car, le contrat est assortie d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain détail.

Il existe deux forme de leasing selon que le bien à financer²⁸ sera mobilier ou immobilier :

- **Le crédit-bail mobilier** : Il porte sur un bien d'équipements qui doit être utilisé pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise. Il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce ou aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées, filiales de banque.
- **Le crédit-bail immobilier** : c'est la même opération à effectuer que le crédit-bail mobilier, en générale à usage commercial (bureaux, magasins, entrepôts). Ces locaux sont achetés ou construits à la demande du locataire par la société de crédit-bail immobilisé et ensuite ils lui sont loués. Le contrat de location comporte une promesse de vente pour un prix convenu à l'origine et d'une durée de 15 à 20 ans.

1.1.2.2 Les crédits d'investissements spécifiques

Ce crédit concerne le financement de l'emplois de jeunes, soutenue par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeune (A.N.S.E.J), les microcrédits appuyer par l'agence nationale de gestion de microcrédits (A.N.G.E.M) et les crédits de soutien à la création de l'emplois par les chômeurs promoteurs (C.N.A.C).

- **Le crédit de soutien par les dispositifs (A.N.S.E.J, C.N.A.C, A.N.G.E.M)**

Afin de diminuer le taux de chômage l'état algérien a proposé un système de financement nommé « crédit à l'emploi de jeune », ce mécanisme est basé sur une participation triangulaire (ENSEJ, CNAC, ENGEM), banque et promoteur, qu'on avait expliqué dans la première section (3.2).

1.1.3 Le financement du commerce extérieur

Le commerce international désigne l'ensembles des transactions commerciales (importation et exportation) réalisé entre les pays. Elles engendrent une importante circulation de biens, de capitaux et de services. Ces transactions comportent beaucoup de risques en raison de : l'éloignement des partenaires, de la différence de réglementation, des problèmes politiques et financiers. Les pouvoirs publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur les marchés extérieurs. Par conséquent, les banques sont amenées à satisfaire les besoins des entreprises en matière des réalisations de transaction d'importations et d'exportations. Elles peuvent être réalisées selon de diverse formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

²⁸ LUC BERNET ROLAND « Principe de technique bancaire » 23^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2004, p 345.

1.1.3.1 Le financement des importations

Les opérations réalisées à l'extérieure, de par l'éloignement géographique, les différences de réglementations et des longues, revêtent les risques considérables pour les opérateurs économiques les initiant. Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des transactions d'importations par des techniques de financement des importations qui sont :

- **L'encaissement documentaire ou la remise documentaire**

Est une technique de règlement, par laquelle un exportateur²⁹ mandate sa banque pour recueillir, par l'intermédiaire de son correspondant, le règlement ou l'acceptation de l'acheteur, au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise.

- **Le crédit documentaire**

Est un engagement pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement de marchandise ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévue au contrat. Il est à la fois un instrument de crédit et un moyen de paiement garanti. La particularité du crédit documentaire³⁰ réside du fait qu'il peut être :

- ✓ **Révocable** : il peut être amendé ou annulé par l'acheteur sans l'accord de l'autre partie.
- ✓ **Irrévocable** : le banquier émetteur s'engage à régler si l'acheteur ne s'exécute pas (en cas d'amendement ou de révocation, il faut l'accord du vendeur). Cet engagement du banquier le rendra le propriétaire des biens jusqu'au règlement de l'acheteur.
- ✓ **Irrévocable et confirmé** : outre l'engagement de la banque émettrice, qui règlera à la place de la première, en cas de défaillance de cette dernière.
- ✓ **Notifié** : la banque est seule engagée.

1.1.3.2 Le financement des exportations

Les banques interviennent au financement des exportations par la mise en place de deux formes de crédit : le crédit acheteur et crédit fournisseur.

- **Le crédit acheteur**

Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger³¹ par une banque ou un pool bancaire afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur. Le crédit acheteur a pour but de décharger le fournisseur de tous soucis de financement

- **Le crédit fournisseur**

²⁹ PASCO C « Commerce international » 6^{ème} édition, DUNOD, paris, 2006 p 116.

³⁰ Jérôme Aubry « Les procédures financières à l'exportation » édition DUNOD, avril 1988 p 125.

³¹ L'Autier D et Simon Y « Techniques financières internationale » 8^{ème} édition, Economica, paris, 2001 p 680.

C'est un crédit accordé au fournisseur (exportateur) qui lui-même³² consenti un délai de paiement de son partenaire étranger(importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.

Les crédits fournisseurs qui concerne le banquier sont ceux accordés à un exportateur et qui sont :

- ✓ Soit des crédits de préfinancement lui permettant de fabriquer ou de rassembler les biens à exporter.
- ✓ Soit des crédits lui permettant de mobiliser ces créances nées sur l'étranger.

2. Le fonds national d'investissement

L'article n° 37 de l'ordonnance N° 11-40 portant la loi de finance complémentaire pour 2011 modifiant dénomination de fonds national d'investissement banque algérienne de développement (FNI-BAD) en fonds national d'investissement.

2.1 Présentation de FNI

Les pouvoirs publics ont décidé de la création d'un fonds national d'investissement (FNI), issu de la restructuration de la banque algérienne de développement (BAD) à l'effet de promouvoir de nouveaux instruments indispensables à l'intervention de l'état dans le financement du développement. la loi³³ de finance de 2011 dans son article 37 a modifié l'application FNI-BAD en FNI.

Le rôle principal de FNI en sa mission d'organisme financier soutenant la concrétisation de la politique de développement, devra accorder des fonds d'investissements stable, ainsi le FNI agit d'une part en tant qu'instrument financier de l'état chargé :

- De gérer les financements de trésor destinés au secteur productif,
- D'administrer les concours définitifs octroyés par l'état pour financer des opérations d'équipement public.

D'autre part, comme institution, chargé du financement sur ses propres ressources de la création et du développement des entreprises des secteurs publics et privés en priorisant les aspects rentabilité et gestion du risque sans occulter l'intérêt général en relation avec la politique du gouvernement.

2.2 Participation de FNI au financement des PME/PMI

On peut résumer la participation du FNI au financement des PME et PMI comme suit :
Comme critère d'investissement, le fond prend la participation³⁴ notamment dans le capital des petites et moyennes entreprises du secteur privé national qui le souhaiteront dans le secteur d'activité et la relation

³² Mannai S et Simon Y « Techniques financières internationale » 7^{ème} édition, Economica, paris, 2003 p 581.

³³ Article n°37 du l'ordonnance N°11-40 portant la loi de finance complémentaire pour 2011.

³⁴ www.fni.dz/fni/index.PHP consulté le 25 juin 2020 à 23h00.

avec ses orientations stratégiques. Les critères d'investissements du fonds en prise de participation sont de deux ordres :

Pour être éligible, un projet doit satisfaire à l'ensemble des critères économiques de placement et à au moins un impact substantiel positif sur le développement économique. Ces prises de participation sont limitées à une durée convenir entre les deux parties concernées et destinées à concourir à :

- Des investissements de création, d'extension ou de réhabilitation d'entreprises,
- Des opérations d'augmentation de capital des entreprises privées nationales concernées y compris en prévision de la conclusion de partenariat avec un opérateur étranger, dans le respect des dispositions législatives pertinentes.

Les niveaux de participation sont arrêtés à hauteur de 34% selon les conditions conformes au statuts du fonds, et fixées par convention chaque fois négociée entre les deux parties concernées, la prise de participation du FNI est soumise à un processus d'instruction.

3. Statistiques des banques publiques et banques privées

Dans le cadre de l'allocation des ressources, l'activité de la distribution de crédit à l'économie a évolué comme suit :

(en milliards de DA fin de période)

	2017	2018	2019
Créance sur le secteur public	13 041.9	15 127.2	15 306.6
Créance sur le secteur privé	13 541.5	14 903.3	15 242.3
Total des crédits distribués	26 583.4	30 030.5	30 548.8
Part des banques publiques	49.06 %	50.37 %	50.10 %
Part des banques privées	50.93 %	49.62 %	49.89 %

Source : Bulletin d'info statistique N°45/46 3^{ème} trimestre 2017/2018 et 1^{er} trimestre 2019.

Le total de crédits à l'économie est passé de 26 583 milliards de DA en 2017 à 30 030.5 milliards de DA à la fin 2018, et 30 548.8 milliards de DA au 1^{er} trimestre 2019. Il est de 49.06% , ce dernier a connue une augmentation en 2018 et 2019 sont de 50% avec une légère diminution en 2019.

3.1 Le secteur privé

Pour le secteur privé le total crédit distribuer en 2017 est de 50.93% , celui-ci à diminuer légèrement en 2018 et 2019. Comparaison les deux secteurs :

On constate que les deux secteurs durant ces trois dernières années fonctionnent d'une manière contradictoire, en 2017 les banques privées ont distribué 1.87 % de crédits, elles sont plus agressives en terme de crédit sur le marché.

3.2 Le secteur public

En 2018 et 2019 a vite repris le monopole, elles ont connue une augmentation de crédit par rapport aux banques privées ,soit une augmentation de 0.75% en 2018 et 0.21% en 2019.

L'encours des crédits distribuer au secteur public reste importante avec une part de 50,37% et 50.10% pour l'année 2018 et 2019; et une légère augmentation par rapport à la part des banques privées 49.62% et 49.89% en 2019.

Section 03 : La contribution des entreprises dans la croissance économique

Dans la plupart des pays, les entreprises de différentes tailles, contribuent à la croissance et la création de la richesse, elle représentent une part substantielle du PIB et génèrent plus de la moitié de l'emploi. Tous les acteurs de la vie économique s'accordent aujourd'hui à dire qu'elles sont reconnues comme un enjeu de compétitivité majeur, du fait de leurs grande flexibilité et face au changement et de leur implication dynamique dans le domaine de l'innovation. De plus, elles participent au processus d'échange entre pays, et contribuent au commerce international.

1. La population des entreprises

La création des PME joue un rôle important dans l'économie algérienne et sa croissance, elles ont un impact sur la création de la richesse et le développement économique.

1.1 Les PME durant le 1^{er} semestre 2019

Le nombre des PME privées³⁵ Créées durant le 1^{er} semestre 2019 est de 31 194 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à la fin du 1^{er} semestre 2019 s'élèvent à 14128 nouvelles PME (personnes morales), alors que au niveau de la CASNOS, on recense 17066 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période.

³⁵ Bulletin d'information statistique N°35 2019.

1.2 Réactivation des PME

A la fin du 1^{er} semestre 2019, les réactivations ont touché 3 707 PME privées (personnes morales) déclarées auprès de la CNAS, on recense ainsi 3 393 PME privées (personnes physiques) déclarées auprès de la CASNOS.

1.3 Evolution de la population des PME

Durant le 1^{er} semestre 2019, le nombre global des PME privées est de 1 171 701, soit 31 194 PME créées.

Tableau N°08 : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées

Nature des PME	2018	Mouvement des PME 1 ^{ER} trimestre 2019				1 ^{er} trimestre 2019
		Création	Réactivation	Radiation	Croissance	
Personnes morales	643 493	14128	3707	1755	16080	659 573
Personnes physiques	498 109	17066	3393	6440	14019	512 128
Total PME privées	1141 602	31 194	7 100	8 195	30 099	1 171 701

Source : CNAS, CASNOS 2018-2019.

1.4 Cartographie des PME à la fin du 1^{er} semestre 2019

A la fin du 1^{er} semestre 2019, la population³⁶ globale des PME s'élève à **1171 945** entités dont plus **56%** sont constituées de **personne morales**, parmi lesquelles on recense **244** entreprises publiques **44%**, dont **21%** de professions libérales et **23%** d'activités artisanales.

³⁶ Ministère de l'industrie et des Mines/DGVSESI. Bulletin d'information N° 33 ; N°35 2018/2019.

Tableau N°09 : Population globale des PME à la fin de S/2019

	Types de PME	Nombre de PME	Part (%)
1	PME Privées		
	Personne morales	659 573	56.28
	Personne physique	512 128	43.70
	dont profession libérales	243 759	20.80
	dont activité artisanales	268 369	22.90
2	S/Total 1	1171 701	99.98
	PME publiques		
	Personnes morales	244	0.02
	S/Total 2	244	0.02
	Total	1171 945	100.00

Source : CNAS, CASNOS, ECOFIC 2019.

2. La contribution des entreprises à la création de l'emploi

Les entreprises jouent un rôle économique et sociale très important, à la fois par leur importance dans le tissu économique et par la création et la croissance de l'emploi, un rôle fortement apprécié en ces périodes de crise à baisser le taux de chômage dans le pays.

Tableau N°10 : Offre D'emploi enregistrée durant le mois de novembre 2018/2019 par secteur juridique et Secteur d'activité

Secteur juridique	Offres d'emploi enregistrées durant le mois de novembre 2018/2019								Taux		Du 1 ^{er} janvier Au 30 Novembre	Du 1 ^{er} janvier au 30 Novembre
	Public		Prive national		Prive étranger		Novembre					
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Industrie	3836	3231	9718	8245	899	867	14453	12343	36%	37%	151265	132175
BTPH	2447	1421	6644	5383	2529	1004	11620	7808	29%	23%	135283	107557
Agriculture	657	509	616	486	110	38	1383	1033	3%	3%	15904	15505
Service	2126	1784	10432	10489	511	254	13069	12527	32%	37%	154433	149334
TOTAL	9066	6984	27410	24603	4049	2163	40525	33711	100%	100%	456885	404571

Source : www. ONS.dz.

L'évolution de l'emploi par secteur d'activité pour l'année 2019, fait ressortir que le secteur d'industrie a créé au cours de l'année près **12343** emplois pour un taux de **37%** par rapport à l'année 2018 (**36%**) pour les trois secteurs (public, privée, et le privé étranger), un taux de croissance annuel moyen de **0.01%**.

En termes de structure, la part de l'emploi de **BTPH** dans l'emploi globale a chuté, il est passé de **29%** à **23%** pour l'année 2019, concernant les trois secteurs.

Concernant le secteur agricole est stable (**3%**) pour les deux années (2018,2019).

Le poids de l'emploi pour le secteur service par rapport à l'emploi total a augmenté, est passé de **32%** à **37%** pour l'année 2019 pour les trois secteurs (public, privée, et le privé étranger). En générale est appréciable. Ce secteur a créé, au cours de cette période **12527** emplois enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen d'environ **5%**, une amélioration de son poids dans l'emploi total des trois services.

3. La contribution des entreprises à la création de la valeur ajoutée

En plus de leur importance dans la création de l'emploi, les entreprises participent pour une grande part dans la formation du produit intérieur brut (PIB) de ces économies et la création de la richesse.

Au 3eme trimestre 2019, le taux de croissance³⁷ du produit intérieur brut (PIB) est de **1.2%** et demeure équivalent à celui du 3eme trimestre 2018(**1.3%**).

Au 3em trimestre 2019, la croissance économique est caractérisée par un rebond dans le secteur des hydrocarbures de **1.44%** alors qu'il avait enregistré une forte baisse de **8.4%** durant la même période de l'année 2018.

En revanche, la croissance dans le secteur de l'agriculture a enregistré une baisse de **3%**. Le taux de croissance hors hydro carbure est en recul du même ordre que la croissance dans le secteur des hydrocarbures soit **1.4%** au lieu de **3.7%** une année auparavant. Ce ralentissement du rythme de croissance est à l'évidence dû, en grande partie, aux contreperformances du secteur agricole.

Au prix courant le PIB du 3eme trimestre 2019 connaît une baisse de **1.2%** au lieu d'une hausse de **10.6%** durant la même période de l'année 2018.

³⁷ <http://www.ONS.dz> consulté le 02/01/2020 à 22h30.

Tableau N°11 : Evolution trimestrielles du taux de croissance du PIB (hors hydrocarbure et hors agriculture) 2018 /2019.

En %

Secteur	2017					2018					2019		
	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5	0,7	1,1	1,8	1,0	4,3	7,0	5,6	3,0	5,0	2,7	1,8	-3,0
Hydrocarbures	8,3	0,3	5,3	-11	-2,4	-3,9	-6,9	-8,4	-6,4	-6,4	-7,1	-8,3	1,4
Industries	3,6	4,7	6,0	4,4	4,7	4,6	2,9	5,0	3,8	4,1	4,9	4,6	4,5
BTPH y compris STTP	5,4	2,0	5,2	5,9	4,6	6,1	3,8	5,8	5,1	5,2	2,9	3,5	3,0
Service marchands	3,7	4,0	3,3	3,8	3,7	2,8	4,2	3,3	3,4	3,7	4,8	3,1	2,6
Service non marchand	1,2	0,3	0,6	0,0	0,5	2,3	2,6	3,2	2,7	2,7	1,8	2,3	0,9
PIB	3,3	1,4	1,0	-0,4	1,3	1,6	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	0,3	1,2
PIB hors hydrocarbures	2,1	1,6	2,3	2,3	2,1	2,9	3,5	3,7	3,3	3,3	3,6	2,8	1,4
PIB hors Agriculture	3,7	1,5	0,9	-0,6	1,3	1,2	0,6	0,7	1,0	0,9	1,1	0,1	1,8

Source : www. ONS.dz

La croissance³⁸ dans le secteur agricole a enregistré une baisse de **3.0%** au 3eme trimestre 2019 contre une performance de **5.6%** de la même période de l'année 2018.

Au 3eme trimestre de 2019, la valeur ajoutée des hydrocarbures a connu un taux de croissance de **1.4%** contre une baisse de **8.4%** au 3eme trimestre 2018.

Pour le secteur d'industrie, au 3eme trimestre a affiché une croissance de **4.5%** au lieu de **5%** au 3eme trimestre 2018. ce rythme de croissance s'est réalisé essentiellement dans le secteur de l'énergie, des ISMME et des industries agro-alimentaires.

³⁸ <http://www.ONS.dz> consulté le 02/01/2020 à 22h30.

La valeur du secteur du PTPH au 3eme trimestre 2019 connait en volume une évolution de **3%** contre une performance de **5.8%** pendant la même période de l'année précédente. Quant au secteur des services et travaux public pétroliers, sa valeur ajoutée en terme réelle connait une augmentation de **2.7%** contre **2.6%** durant la même période de l'année 2018.

Au 3eme trimestre 2019, la valeur ajoutée des services marchands enregistrent en volume une évolution de **2.6%** contre **3.3%** au 3eme trimestre 2018.

La décomposition du secteur par activités conduit aux évolutions résumées ci-dessous :

Transport et communication ;**5.1%** au lieu de **4.3%** ;

Commerce **0.8%** au lieu **2.6%** ;

Hôtel café restaurant(HCR) : **-1.2%** au lieu **1.7%** ;

Service fournis aux entreprises :**1.9%** au lieu **1.3%** ;

Service fournis aux ménages :**2.7%** au lieu de **6.0%** ;

Pour les services non marchands au 3eme trimestre 2019, les services non marchands ont connu un ralentissement de leur rythme de croissance, la valeur ajoutée s'est accrue de **0.9%** au lieu de **3.2%** durant le même trimestre de l'année précédente. Cette croissance est issue des performances réalisées par les sous-secteurs suivant :

Administrations publiques :**0.6%** ;

Services financiers :**4.8%** ;

Affaires immobilières ;**3.7%** ou lieu de **3.6%** ;

4. La contribution des entreprises aux exportations des biens

Les entreprises constituent une source majeure de recette à l'exportation pour certains pays en développement, et cela malgré les difficultés qu'elles rencontrent tel que les problèmes de financement. Il est intéressant d'observer que les entreprises contribuent davantage aux exportations de produit manufacturés dans les économies d'un pays.

4.1 Evolution de la balance commerciale

Tel qu'il ressort de tableau N°12, le commerce extérieur algérien³⁹ a enregistré au cour des deux premiers mois de l'année 2019 :

- Un volume global des importations de **7.32 milliards USD**, soit une légère baisse, près de **2.90%** par rapport au résultat des deux premiers mois de l'année 2018.

³⁹ mf.gov.dz/balance- commerciale, html, 2019, (Rapport ministère des finances 2019).

- Un volume global des exportations de **7.63 % milliards USD**, une augmentation de **11.14%** par rapport aux résultats de la même période de l'année 2018.

Cela s'est traduit par un excédent de la balance commerciale de l'ordre de **313millions USD**.

Ces résultats dégagent un taux de couverture des importations par les exportations de **104%** durant les deux premiers mois de 2019, contre un taux de **91 %** au cours de la même période de l'année 2018.

Tableau N°12 : Évolution de la balance commerciale de l'Algérie

Unité : en millions

	02 premier mois 2018		02 premier mois 2019		Evolution %
	DZD	USD	DZD	USD	
Importation	860349	7541	867470	7322	-2.90
Exportation	783628	6870	904492	7635	11.14
Balance commerciale	-76721	-671	37022	37022	
Taux de couverture (%)		91		104	

Source : mf.gov.dz/balance- commerciale, html, 2019.

4.2 Structure des échanges extérieurs

La structure générale à l'importation et à l'exportation ⁴⁰durant les deux premiers mois de 2019 :

4.2.1 A l'importations

Comme indiqué auparavant, le taux de couverture pour les deux premiers mois de l'année 2019 s'établit à **104%** contre un taux de **91%** pour la même période de l'année 2018.

Les importations algériennes ont légèrement diminué de **2.90%** durant les deux premiers mois de l'année 2019 par rapport à la même période en 2018. En passant de **7.54 milliards USD** à **7.32 milliards USD**.

Leur répartition par groupe de produit au cour de deux premiers mois de l'année 2019, fait ressortir à travers le tableau N°13 des **hausse**s de **11%** et de **2.46%** respectivement pour les groupes « **bien d'équipements** » et les « **biens de consommation non alimentaire** ».

⁴⁰ Idem

Pendant que « les biens destinés à l'outil de production » et les « biens alimentaires » ont baissé respectivement de l'ordre de **14.19%** et de **10.21%**.

Tableau N°13 : Évolution de la répartition des importations par groupe de produit

Unité : million USD

Groupe de produit	2 premiers mois 2018		2 premiers mois 2019*		Evolution
	Valeur	Structure(%)	Valeur	Structure (%)	
Biens Alimentaires	1489	20	1337	18	-10.21
Bien destinée à l'outil de production	2584	34	2217	30	-14,19
Biens d'équipements	2496	33	2771	38	11,01
Bien de consommation non alimentaire	972	13	996	14	2.46
Total	7541	100	7322	100	-2,90

Source : mf.gov.dz/balance- commerciale, html, 2018/ 2019.

4.2.2 A l'exportations

Les exportations algériennes **augmentent** de **11.14%** durant⁴¹ les deux premiers mois de l'année 2019 par rapport à l'année précédente 2018. En passant de **6.87 milliards USD** à **7.63 milliards USD**.

Les **hydrocarbures** ont présenté l'essentiel des exportations durant les deux premiers mois de l'année 2019 avec une part de **93.77%** de la valeur globale des exportations, soit une hausse de **11.77%** par rapport à la même période en 2018.

Les exportations **hors hydrocarbure** restent toujours marginales, avec seulement **6,23 %** de la valeur globale des exportations, soit l'équivalent **467 millions USD**, elles ont enregistré une augmentation de **2.35%** par rapport aux résultat de deux premiers mois de l'année 2018.

Les groupes de produits exportés hors hydrocarbures sont constitués essentiellement par les demis produits qui représentent une part de **2.20%** de la valeur globale des exportations, soit l'équivalent de **364 millions USD**.

⁴¹ mf.gov.dz/balance- commerciale, html, 2019 (rapport ministère des finance 2018/2019).

Les biens alimentaires avec **0.87%**, soit **67 millions USD**, des bien équipements industriels avec une part de **0.30%**, soit une valeur de **23 millions USD** et enfin les produits bruts et les biens de consommation non alimentaires avec les parts respectives de **0.23%** et **0.06%**, soit en valeur de **18** et **5 millions USD**.

Tableau N°14 : Echange extérieur de l'Algérie par groupe d'utilisation

Unité : en millions

A l'exportation	02 premiers mois de 2018			02 premiers mois de 2019			Evolution (%)
	DZD	USD	Structure (%)	DZD	USD	Structure	
Alimentation	6286	55	0.80	7893	67	0.87	20.90
Energie et lubrifiants	730659	6405	93.24	848109	7159	93.77	11.77
Produit brut	3625	32	0.46	2089	18	0.23	-44.52
Demi produits	40596	356	5.18	43089	364	4.76	2.20
Bien d'équipements agricoles	03	00	-	20	00	-	0.00
Bien d'équipements industriels	1851	16	0.24	2753	23	0.30	43.22
Bien de consommation non alimentaire	607	05	0.08	540	05	0.06	-14.32
Total	783628	6870	100	904492	7635	100	11.14

Source : mf.gov.dz/balance- commerciale, html, 2018/ 2019.

5. La contribution des entreprises à l'innovation et l'augmentation de la productivité

Ainsi, l'un des indicateurs⁴² de la croissance économique, est la participation des entreprises au processus de créativité et d'innovation dans le domaine des technologies nouvelles. L'innovation, est le moteur et le facteur déterminant de la croissance, elle est au cœur du développement des économies et l'un des vecteurs de la compétition mondiale.

La créativité et l'innovation sont essentielles à la perspective des succès des entreprises. Dans le contexte actuel, la compétitive dépend de la capacité de l'entreprise d'améliorer et modifier ces produits, processus, et mode d'opération de manière continue et de s'adapter aux changements continuels du marché. Cela exige un solide esprit entrepreneurial, ainsi que la créativité et la flexibilité.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons étudié La définition des petites et moyennes entreprises comme étant des entreprises de biens et de services dans la première section, et leurs modes de financement, pour se financer les PME utilisent leurs propres ressources (financement interne ou autofinancement) ou elles font appels aux ressources externes.

Puis on a essayé de présenter les différents types de crédit à moyen et à long terme destiner au financement des investissements et au financement des exploitations, dans la deuxième section. Car ils constituent en quelque sort l'essence même de démarrage de toute entreprise désirant se lancer dans un domaine quelconque, nous avons également étudié les bilans des banques algériennes ces trois dernières années.

Et la contribution des entreprises dans la croissance économique ainsi son rôle sur le PIB, emplois, innovations et exportations dans la dernière section.

Finalement Le crédit et le financement par l'état est une opération importante où on a conclu leurs participations d'une manière directe au financement des entreprises algériennes.

⁴² Revue de l'économie financière et des affaires JFBE ISSU (8).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Introduction

La Wilaya de Tizi-Ouzou est une région connue et reconnue est située en Kabylie à 100 km à l'est de la capitale Alger, à 125 km à l'ouest de Bejaïa et 30 km au sud des côtes méditerranéennes, est l'une des plus importantes villes du pays en matière du dynamisme économique. En effet en termes d'entités économiques elle compte ces dernières années plus de 10000 entités entre personnes physique et morales. Ce qui la classe en 4^{ème} position après Sétif, Oran et Alger.

Cela fait l'une des principales raisons que la ville de Tizi-Ouzou est parmi les villes algériennes ciblées par les investisseurs étrangers dans divers domaines, notamment dans le domaine bancaire. Elle a connu les premières installations bancaires étrangères en 2000, mais malgré cette date récente, elle compte déjà la présence de six banques étrangères, représentées par sept agences, En effet, ces banques viennent enrichir le réseau bancaire de la ville qui comptait uniquement des banques nationales qui participent au rôle de financement des entreprises économiques qu'elle contient cette wilaya. Au cours de notre enquête, nous avons rencontré des difficultés pour la collecte d'informations auprès de ces banques et le refus de certaines d'accepter notre questionnaire à l'exemple de la CNEP, BADR et NATIXIS et pour celles qui ont répondu favorablement leurs réponses étaient incomplètes ce qui veut dire que le terrain n'était pas vraiment favorable.

En plus de ces banques, les différents dispositifs d'aide de la wilaya de Tizi Ouzou principalement (ANSEJ, CNAC, ENGM) contribuent à la création d'entreprises et opérant à des degrés divers dans l'économie, dont les missions et activités sont principalement consacrées à la création, le financement et l'accompagnement des PME, ce qui permet une propulsion du marché de travail, en effet ces différentes structures publiques d'aide visent à la création de l'activité économique et la réinsertion des chômeurs dans le monde de travail.

Dans le présent chapitre, pour répondre à notre problématique et aux questions posées au début de travail, on a fait une étude de terrain. Nous avons élaboré un questionnaire qui a pour but de recueillir des informations fiables et réelles permettant de mieux analyser l'apport des banques, et une collection de données au niveau de la CNRC et les trois dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM et leurs contributions au financement des entreprises dans la wilaya de Tizi Ouzou.

La démarche de notre étude est la suivante consiste à :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

- La remise des questionnaires aux directions des banques publiques et étrangères (au niveau de la ville de TIZI OUZOU) ;
- une collection des données au niveau de ces directions ;
- une collection de données au niveau de ces trois dispositifs CNAC, ANSEJ et ENGEM ;
- Une collection de données au niveau de la CNRC concernant l'évolution des commerçants immatriculés au registre du commerce au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.

Ce chapitre sera réparti en trois sections, la première sera consacré à la présentation de l'environnement et l'enquête de terrain et sa démarche méthodologique, la deuxième fera l'objet d'analyse des résultats du questionnaire, enfin, la troisième et la dernière section la contribution de l'Etat dans le financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.

Section 01 : présentation de l'environnement et l'enquête de terrain

Cette section sera consacrée à l'objectif et méthodologie de l'enquête, les conditions de réalisation de l'enquête, l'échantillonnage, la répartition du réseau bancaire par nombre d'agences et la présentation du contenu du questionnaire.

1. Les activités économiques dans la la wilaya de Tizi Ouzou

La wilaya de tizi ouzou connait un mouvement économique important dans les différents branches d'activités, du fait qu'elle se situe dans la 4^{ème} position après Alger, Oran et Setif on ce qui concerne la création des PME à l'échelle nationale, à cet effet nous allons citer les différents branches d'activités occupées dans cette wilaya.

1.1 Le secteur d'agriculture

La wilaya de tizi ou zou est considérée comme région à vocation agricole, cette wilaya présente une surface agricole utile estimée à **98 727** hectares, qui se subdivise en deux grandes catégories, l'agriculture de plaines et l'agriculture de montagne. la première concerne les cultures arboricoles, suivies des terres labourables, les céréales, l'élevage de bétail et la culture légumière.

L'agriculture de montagne concerne essentiellement les activités moins dépendantes de l'irrigation, oliviers et figuiers répartis en petites parcelles comme jardins, potagers et élevages (bovin, ovin, caprin, avicole et apicole).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

1.2 Le secteur d'industrie

Le secteur d'industrie dans la wilaya de tizi ou zou connaît un développement significatif ces trois dernières années, d'ailleurs d'après notre enquête et notre collecte de données auprès des organismes d'aide il est parmi les secteurs les plus financés par les banques, avec un total de **349** projets accordés par ces dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) après le secteur service ces derniers temps.

2. Répartition des entreprises par domaine d'activité au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

La production constitue le point de départ de l'entreprise qui est la cellule de base de la vie de l'économie, elle est créatrice de richesse, une économie forte et saine ne peut exister sans l'existence de l'entreprise, pour ces raisons l'entreprise occupe une place privilégiée et centrale dans les économies. Pour la période considérée le nombre total des personnes physiques et morales atteint au niveau de la wilaya de Tizi ou zou plus de treize milles entreprises ces trois dernières années.

2.1 Répartition des commerçants immatriculés par secteur d'activité (Personnes Physiques) au registre de commerce par domaine d'activité

Dans ce tableau c'est la répartition des entreprises par secteur d'activité (Personnes Physiques) :

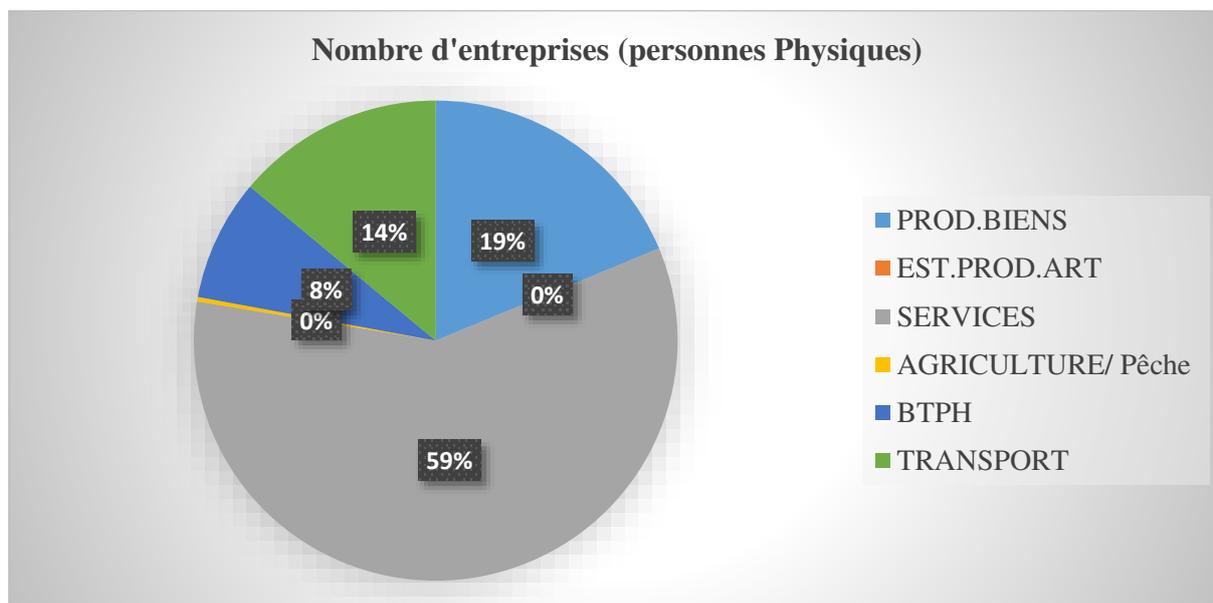
Tableau N°15 : Répartition des entreprises (personnes Physiques) par secteur d'activité

Secteur d'activité	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total	%
Production de biens PROD BIENS	715	755	667	2 137	18.73
Entreprise de production artisanale EST.PROD.ART	0	0	0	0	0
Service	2 313	2 503	1 903	6 719	58.88
Agriculture/ Pêche	6	15	14	35	0.31
BTPH	310	298	324	932	8.17
Transport	576	587	425	1 588	13.92
TOTAL	3 920	4 158	3 333	11 411	100

Source : réalisé par nos soins à partir des données de CNRC.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°01 : Répartition des entreprises (personnes Physiques) par secteur d'activité



Source : réalisé par nos soins à partir des données de CNRC.

Les données de tableau et figure ci-dessus fait ressortir les appréciations suivantes :

Au plan de la répartition des commerçants par secteur d'activité pour la wilaya de Tizi ou zou, on note que le secteur service est prédilection des entreprises avec un total de **6 719** entités qui en concentre plus de la moitié 58.88% ces trois dernières années, puis vient le secteur production des biens et le transport avec **2 137** et **1 588** entreprises avec une part de 19 % et 14 % puis le secteur du BTPH avec **932** entités pour 8.17%. (Voir annexe N°5 tableau N°15).

2.2 Répartition des commerçants immatriculés par secteur d'activité (Personnes morales) au registre de commerce par domaine d'activité

Dans ce tableau c'est la répartition des entreprises par secteur d'activité (Personnes morales) :

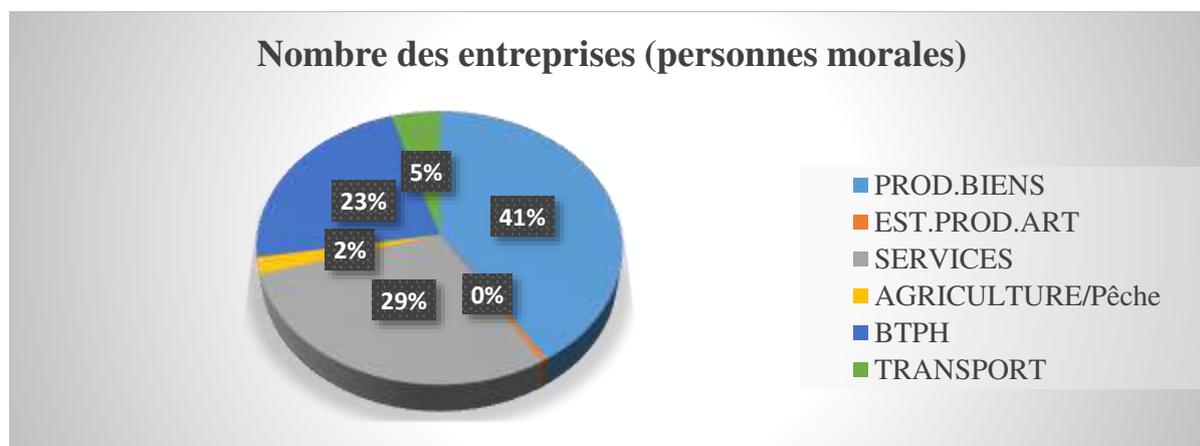
Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°16 : Répartition des entreprises (personnes morales) par secteur d'activité

Secteur d'activité	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total	%
Production de biens(PROD BIENS)	248	241	216	705	41
Entreprise de production artisanale EST.PROD.ART	1	5	2	08	0.46
Service	192	176	133	501	29.08
Agriculture et pêche	9	12	12	33	1.91
BTPH	131	128	136	395	22.93
Transport	35	28	18	81	4.70
TOTAL	616	590	517	1 723	100

Source : réalisé par nos soins à partir des données de CNRC.

Figure N°02 : Répartition des entreprises (personnes morales) par secteur d'activité



Source : réalisé par nos soins à partir des données de CNRC.

Les entreprises (personnes morales) tous statuts sont présentes en force dans le secteur production des biens avec une part de (41%) pour **705** entreprises, suivi par le secteur service **501** entités (29.08%), puis le secteur BTPH avec **395** entreprises (23%) ces trois derniers exercices. (Voir annexe N°5 tableau N°16).

3. Le réseau bancaire de la wilaya de TIZI OUZOU

Le réseau bancaire de la wilaya de TIZI OUZOU est constitué de 12 banques, dont 06 nationales et 06 privées, qui sont réparties en agences.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°17 : Réseau bancaire par nombre d'agence de la wilaya de Tizi ou zou

Banques nationales	Nombre d'agences	Banques étrangères	Nombre d'agences
BNA	09	ABC	01
BDL	11	AGB	01
CPA	11	ALBARAKA	01
BEA	02	BNP	01
BADR	12	NATIXIS	01
CNEP	15	SGA	02
Total des agences	60	Total des agences	07

Source : réalisé par nos soins à partir de notre enquête.

D'après ce tableau, nous constatons que la wilaya de TIZI OUZOU dispose d'un réseau bancaire important qui compte **67** agences, dont **60** issues de banques publiques et **7** de banques étrangères.

4. Objectif et méthodologie de l'enquête

L'objectif principal de l'enquête est d'analyser l'apport des banques publiques et étrangères, et le niveau de leurs contributions au financement des entreprises et au développement du marché bancaire de la ville de Tizi ou zou.

Afin de mener à bien notre recherche nous avons opté pour l'élaboration des questionnaires qui contiennent 15 questions. Cette méthode nous a semblé comme la mieux adapté pour collecter le plus d'informations possibles nécessaires pour répondre à l'objectif de notre travail.

4.1 Les conditions de réalisation de l'enquête

Les questionnaires ont été diffusés auprès de la totalité des banques étrangères et nationales implantées à la ville de TIZI OUZOU dans une période allant de 26 Octobre jusqu'au début Janvier donc cette enquête a duré plus de deux mois pour la récupération totale des questionnaires, cela revient a beaucoup de difficultés que nous avons rencontré, à savoir :

- Une perte de temps, lors seulement des dépôts des questionnaires, ajoutant le temps qu'il faut pour la récupération ;

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

- Difficulté relative à l'engagement des répondeurs ;
- Nous sommes partis plus de deux fois pour chaque agence ;
- Beaucoup de temps pour convaincre les responsables de toutes les agences ;
- Le manque de coopération montré par quelques responsables d'agences ;
- Les réponses de certaines agences sont incomplètes ;
- Le refus de certaines agences sans aucune excuse ;

4.2 présentation du contenu du questionnaire

Pour notre recherche, nous avons opté pour un questionnaire distribué aux agences des banques nationales et étrangères qui est composé en 15 questions, ce questionnaire est subdivisé en 4 parties principales.

La première partie de ce questionnaire concerne les questions relatives à l'environnement de l'activité bancaire de la ville de TIZI OUZOU. Elle comporte 2 questions (N°1 N°2) sont adressées aux agences nationales et étrangères, pour savoir l'année de démarrage de l'activité des agences enquêtées et le chiffre d'affaire réalisé.

La deuxième partie porte sur les questions relatives à l'activité bancaire et qui sont également adressées aux agences des banques nationales et étrangères. Elle comporte huit questions dévisées en trois sous-titres, dont les questions N°3 et N°4 introductives représentant l'activité principale de l'agence et la clientèle la plus visée par les agences enquêtées. Le premier sous-titre concerne le marché bancaire de la ville, dont les N°5 et N°6 et N°7. Le deuxième sous titre concerne la distribution des crédits question n°8, le troisième sous titre concerne procédure et méthode de traitement des opérations bancaires questions N°9 N°10.

La troisième partie est relative aux opérations de financement et comporte trois questions N°11 N°12 et N°13 . La quatrième partie est consacré à deux questions sur le dynamisme du réseau bancaire national, elle comporte deux questions N°14, N°15 sur les crédits accordés à la clientèle et l'évolution des crédits par forme juridique des entreprises pour la ville de tizi ouzou.

4.3 Echantillonnage de notre enquête

L'échantillonnage de notre enquête s'est porté sur douze agences, six agences bancaires publiques et six agences bancaires privées sur tous le réseau bancaire de la ville de Tizi ou zou.

Le tableau suivant représente l'échantillon de notre enquête

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°18 : Présentation de l'échantillon de notre enquête

Banque	Nombre de questionnaire déposés	Nombre de questionnaire récupérés	Nombre de questionnaire non récupérés
BADR	01	-	01
BDL	01	01	-
BNA	01	01	-
BEA	01	01	-
CPA	01	01	-
CNEP	01	-	01
Total des agences nationales	06	04	02
Total des agences nationales en %	50%	33.33%	16.66%
ABC	01	01	-
AGB	01	01	-
AL BARAKA	01	01	-
BNP	01	01	-
Natixis	01	-	01
SGA	01	01	-
Total des agences étrangères	06	05	01
Total des agences étrangères en %	50%	41.66%	8.33%
Total	100%	74.99%	24.99%

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête .

Le tableau ci dessus de notre échantillon porte sur douze banques, dont six nationales, et six privées, neuf agences (publiques et privées) ont répondu favorablement à notre enquête ce qui représente un taux de 75%. Nous avons recensé six banques nationales avec un taux de réponse de 33.33%, et six banques privées avec un taux de réponse de 41.66%.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête sur la contribution des banques au financement des entreprises

Après avoir présenté les principales lignes de notre méthodologie et les conditions dans lesquelles s'est déroulée notre enquête, nous allons procéder dans cette section au traitement et l'analyse des données recueillis par notre questionnaire.

1. Environnement de l'activité bancaire

Les premières questions avec lesquelles nous avons commencé notre questionnaire ont été consacrées aux caractéristiques générales des agences enquêtées, à savoir : l'année de démarrage, le chiffre d'affaire.

1.1 L'année de démarrage des agences enquêtées

Ce tableau présente l'année de démarrage des agences enquêtées

Tableau N°19 : L'année de démarrage de l'activité bancaire

Année de démarrage	Fréquence	Pourcentage(%)
De 1966 à 1981	02	22.22
De 1981 à 2000	02	22.22
De 2000 à 2016	05	55.55
Total	09	100

Source : établi à partir des données de notre enquête.

Le tableau ci-dessus indique que deux agences bancaires nationales (CPA, BNA), soit un pourcentage de 22.22%, ont démarré leur activité dans la ville de Tizi ou zou entre 1966 et 1981 et les deux agences (BDL et BEA) ont commencé leur activité bancaire entre 1981 et 2000, soit un pourcentage de 22.22%. et pour la BADR et CNEP ont refusé totalement de répondre à notre questionnaire.

Et pour les agences étrangères sont implantés à partir de l'année 2000 soit 55%, dû à la création des banques étrangères en Algérie après la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit. D'après notre enquête l'agence société générale est la première banque installée à la ville de Tizi ou zou.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

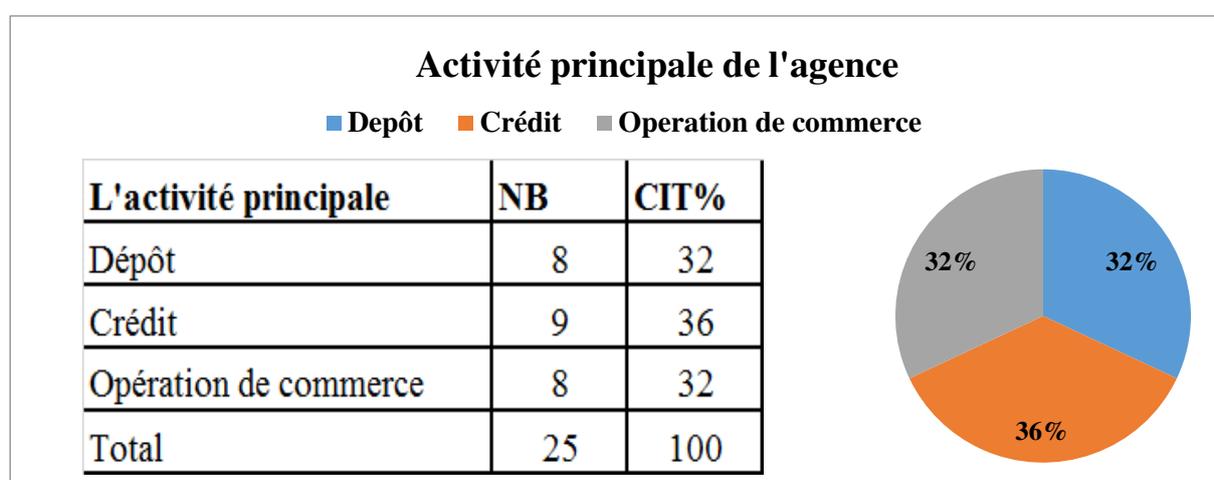
1.2 Le chiffre d'affaire réalisé par les agences enquêtées

Concernant le chiffre d'affaire, malheureusement on n'a pas eu de réponse puisqu'il est centralisé, d'après les réponses de certains responsables des agences enquêtées.

2. Question relative à l'activité principale de la banque

Ce tableau présente l'activité principale des agences comme les dépôts, les crédits et les opérations de commerce.

Tableau N°20 et figure N°03 : Activité principale des agences

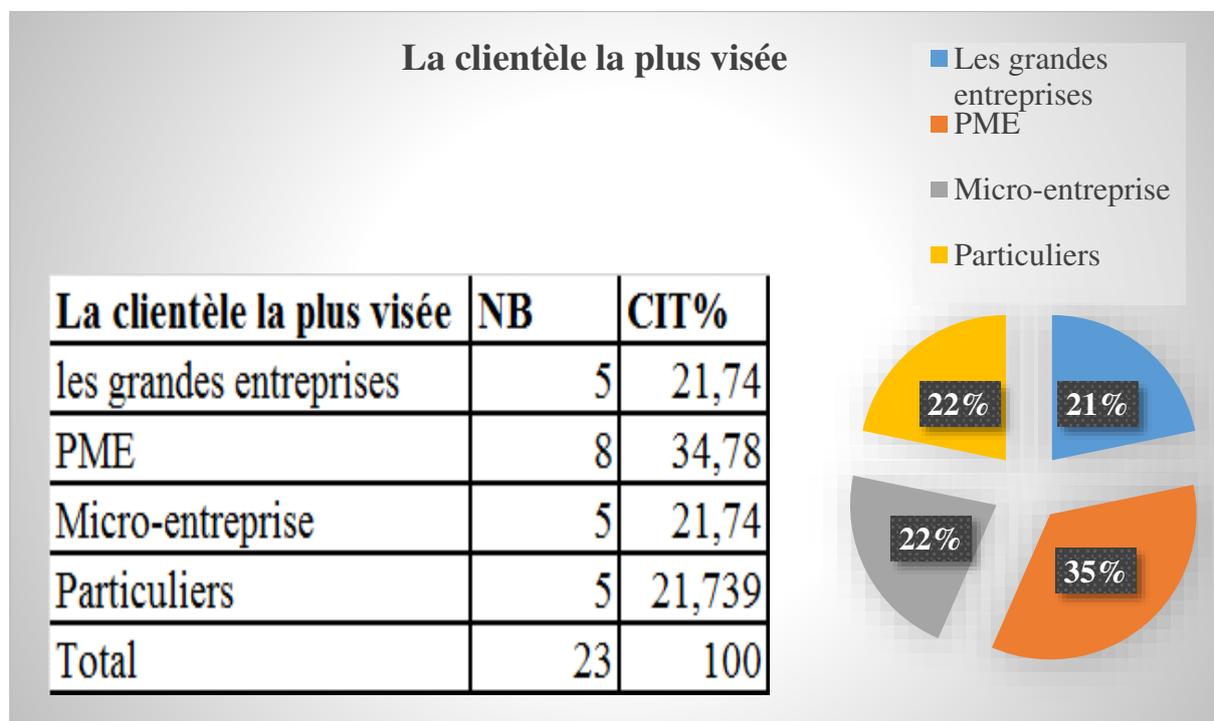


Source : établis par nous-même à partir des données de notre enquête.

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que l'activité principale des agences enquêtées est les crédits qui représentent un pourcentage de 36%, après les dépôts et les opérations de commerce pour un pourcentage de 32%.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°21 et figure N°04 : La clientèle la plus visée par les agences enquêtées



Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

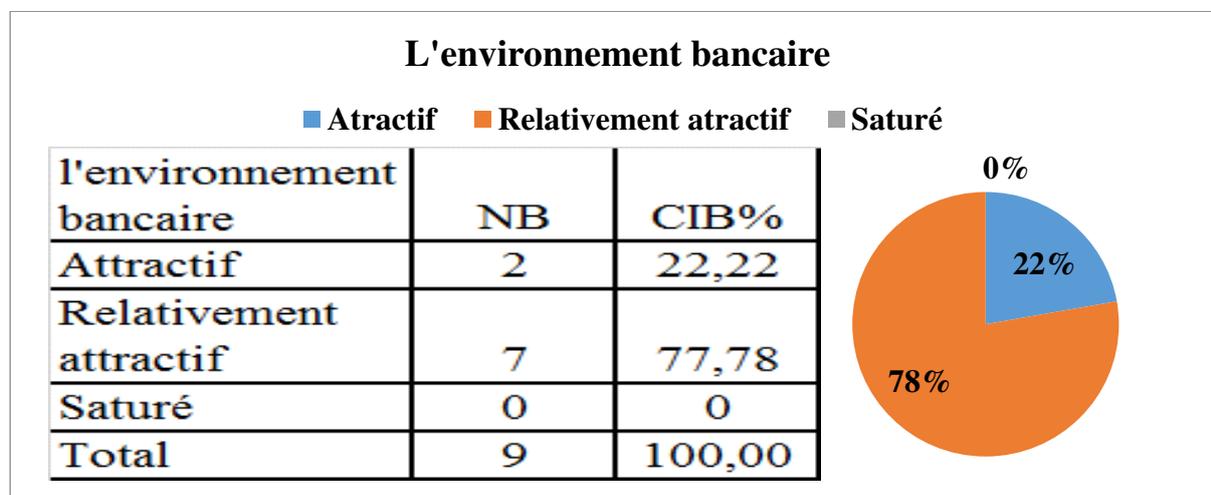
D'après les résultats du tableau ci-dessus, nous remarquons que la totalité des agences enquêtées montrent que la clientèle la plus visée sont les PME, qui représentent un pourcentage de 35%, puis viennent les grandes entreprises et les micros-entreprises 22% et en troisième lieu les particuliers pour un pourcentage de 21%. Il y a lieu à signaler que les PME sont visées par les deux types d'agences (nationales et étrangères).

2.1 Le marché bancaire de la ville de TIZI OUZOU

L'estimation de l'environnement bancaire de la ville de Tizi ou zou qui se représente dans le tableau suivant :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°22 et Figure N°05 : L'environnement bancaire



Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

Concernant l'estimation de l'environnement bancaire de la ville de Tizi ou zou est relativement attractif soit un taux de 78%, cela revient à l'implantation des banques étrangères dans la ville, et le reste des agences estiment que cet environnement est attractif 22.22%.

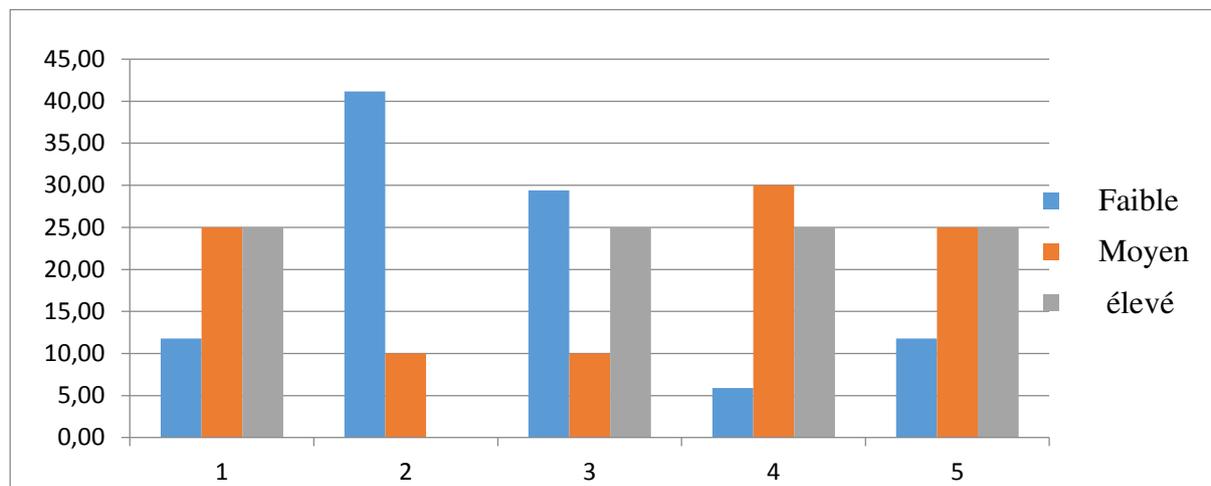
Tableau N°23 : Estimation du marché bancaire de la ville de Tizi ou zou

Caractéristiques	Fréquence			Pourcentage		
	Faible	Moyen	élevé	Faible	Moyen	Elevé
Importance du marché	2	5	1	11,76	25	25
Croissance du marché	7	2	0	41,18	10	0
Marché bancaire financier	5	2	1	29,41	10	25
Attractivité	1	6	1	5,88	30	25
Niveau de risque	2	5	1	11,76	25	25
Total	17	20	4	100,00	100	100

Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°06 : Estimation du marché bancaire de la ville de Tizi ou zou



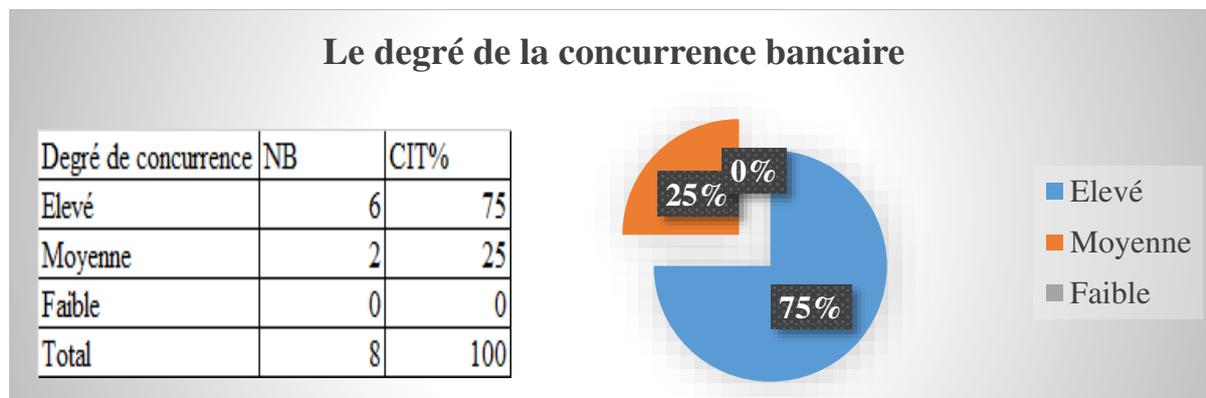
Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

D'après notre résultat dans le tableau et figure n°06 concernant l'importance du marché est à un taux de 25% pour la mention moyenne pour certaines agences et aussi à 25% pour la mention élevée cela signifie que le marché n'est pas vraiment important dans la ville de Tizi ou zou, cela revient à l'infrastructure et l'installation des grandes entreprises en dehors de la ville. Pour la croissance du marché bancaire de la ville est faible soit 41%, cela revient à la conjoncture économique et l'instabilité du pays et au manque d'investissement dans cette ville, d'après l'explication de certains responsables d'agence à cette caractéristique.

Concernant l'attractivité du marché elle est à 30% et 25% pour la mention moyenne et élevé, on peut dire que l'attractivité du marché est moyenne. Et pour le marché bancaire financier est faible, la mention faible est à 29%, cela revient au manque d'installation des capitaux dans la ville. et pour la dernière caractéristique le niveau de risque est de 25% pour la mention moyen et élevé, la moitié des agences enquêtés estiment que le niveau de risque est moyen et élevé, cela revient à la stabilité des taux de risque et la soumission des banques à la réglementation bancaire.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°24 et figure N°07 : Le degré de la concurrence bancaire



Source : élaboration à partir des résultats de l'enquête.

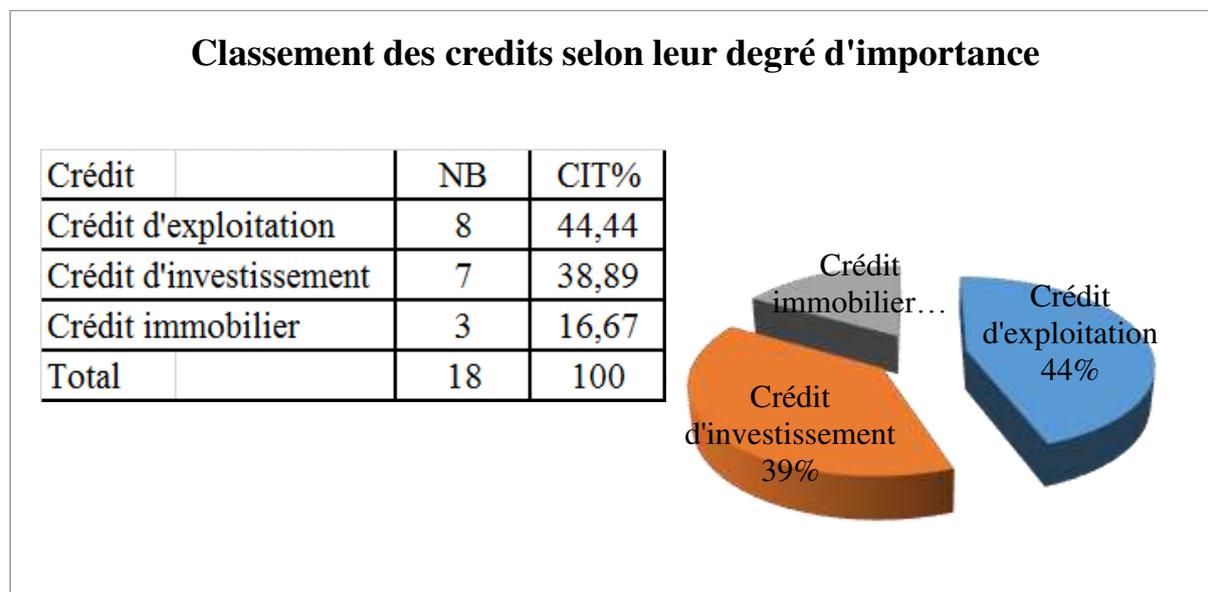
D'après les résultats obtenus dans le tableau N°24 et figure N°07, selon les estimations des agences enquêtées, estiment que le degré de concurrence bancaire est élevé soit 75%, c'est un marché libre où il y a les banques nationales et étrangères, et que 25% estiment que le degré de concurrence est moyen, et aucune banque a signalé que la concurrence bancaire dans la ville de Tizi ou zou est faible.

2.2 la distribution des crédits

Dans ce point nous allons voir les crédits les plus importants et les plus écoulés sur les agences enquêtées ces dernières années.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°25 et Figure N°08 : Classement des crédits selon leur degré d'importance



Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

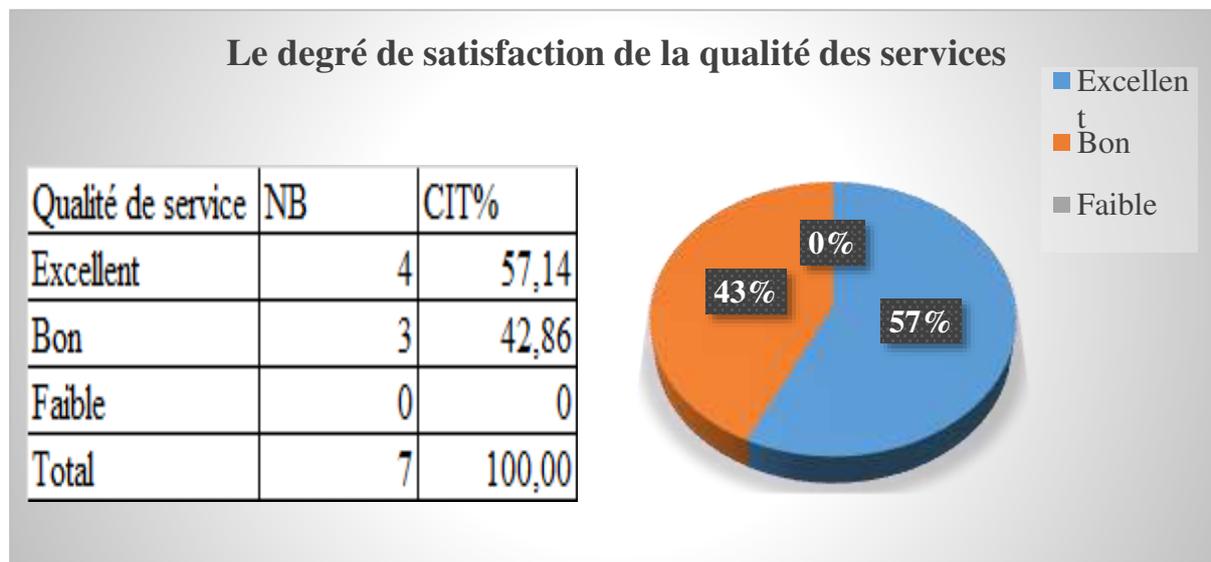
D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que le crédit le plus important ces cinq dernières années est le crédit d'exploitation avec un pourcentage de 44.44%, ce que le place en première position par rapport aux autres crédits car les crédits d'exploitations ne font pas appel à des sommes importantes et ont moins de risque, 39% pour les crédits d'investissements ce qui les placent en deuxième position, cette faiblesse est associée au risque liée à ce type de financement et à l'absence des projets rentables mais aussi l'incertitude des marchés. Bien que ce type de crédit participe au développement puisque c'est une condition préalable à la croissance économique et en dernier lieu c'est le crédit immobilier (17%).

2.3 Procédure et méthode d'opérations bancaires

Le tableau suivant représente le degré de satisfaction de la qualité des services des agences enquêtées :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

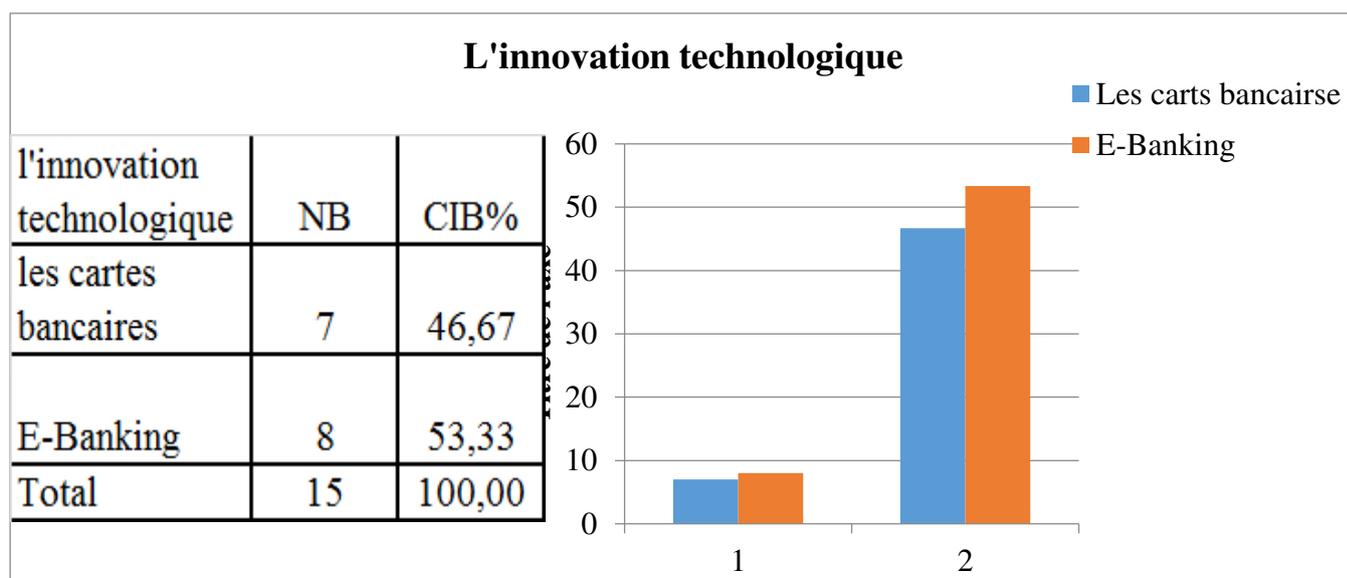
Tableau N°26 et Figure N°09 : Le degré de satisfaction de la qualité des services



Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

Pour la qualité des services on remarque qu'il Ya une excellente estimation pour la satisfaction de la qualité de service auprès des agences enquêtées soit 57%, et une bonne satisfaction pour un pourcentage de 43% du total des agences enquêtées, puisque toutes les agences souhaitent de donner une meilleure qualité de service.

Tableau N°27 et Figure N°10 : Les facteurs qui déterminent l'innovation technologique des agences pour faciliter l'accès au réseau bancaire



Source : établis par nos soins à partir des données de notre enquête.

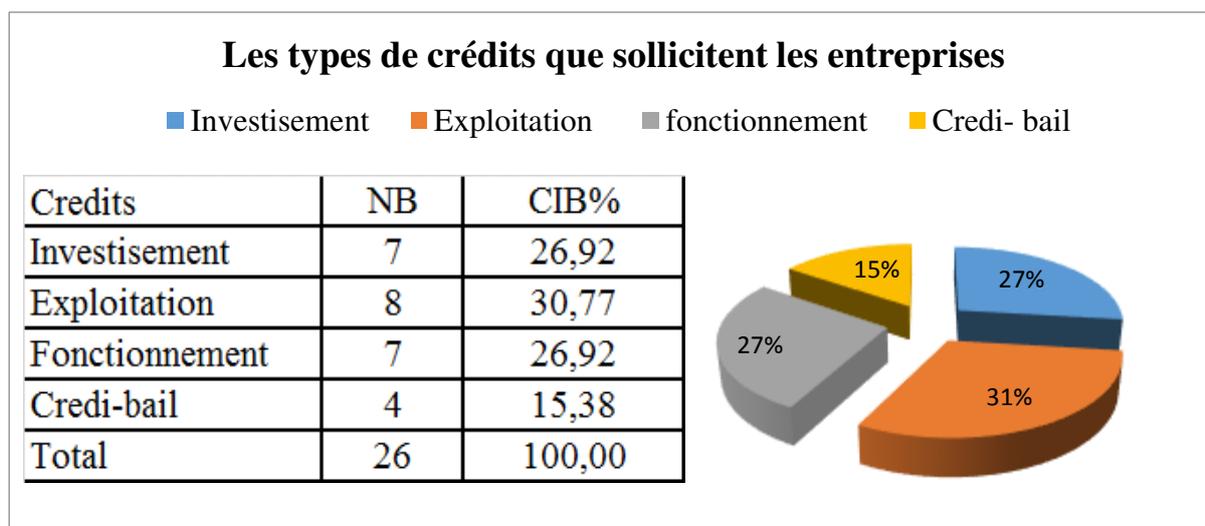
Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

D'après le tableau et figure n°10, on constate que toutes les agences enquêtées utilisent l'innovation technologique dans leurs opérations, comme les cartes bancaires et le E-Banking pour un taux de 47%et 53%.

3. Questions relatives aux opérations de financements

Dans cette partie on analyse les opérations de financement par les agences enquêtées :

Tableau N°28 et Figure N°11 : Les types de crédits qui sollicitent les entreprises

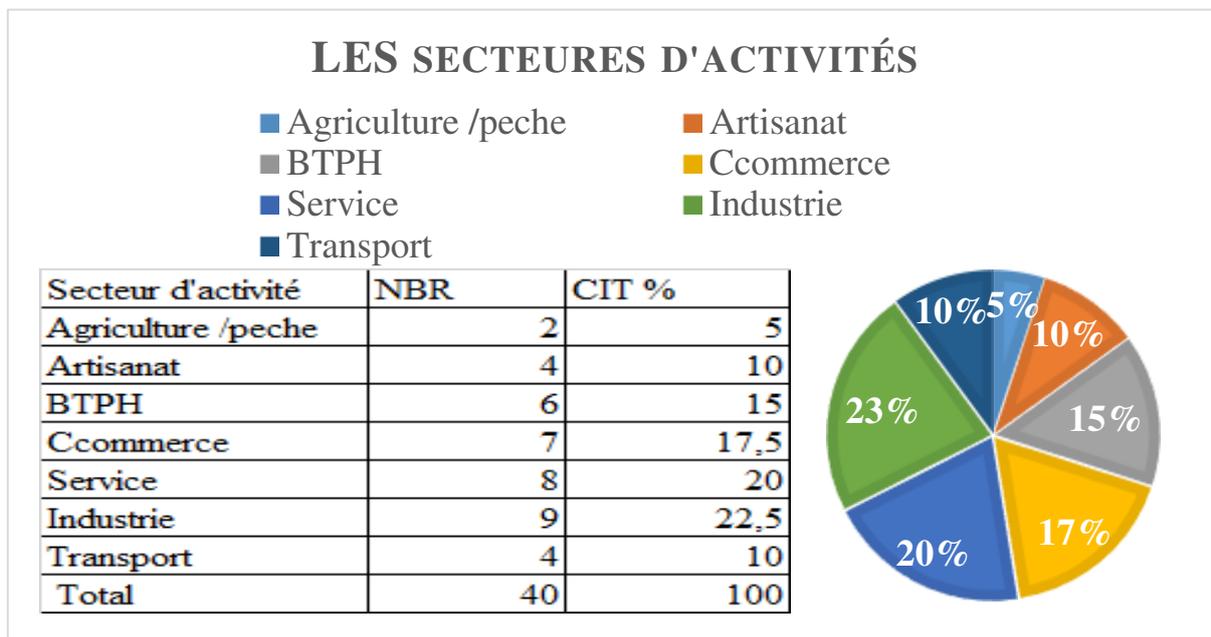


Source : élaboration à partir des résultats de l'enquête.

D'après le tableau ci-dessus et figure N°11, nous constatons que les crédits d'exploitations sont les plus sollicités par les entreprises avec un pourcentage de 31%, après vient les investissements et le fonctionnement avec un pourcentage de 27%, en dernier on remarque que le crédit-bail qui est rarement sollicité par les entreprises.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°29 et figure N°12 : Les secteurs d'activités qui font plus d'objet de financement

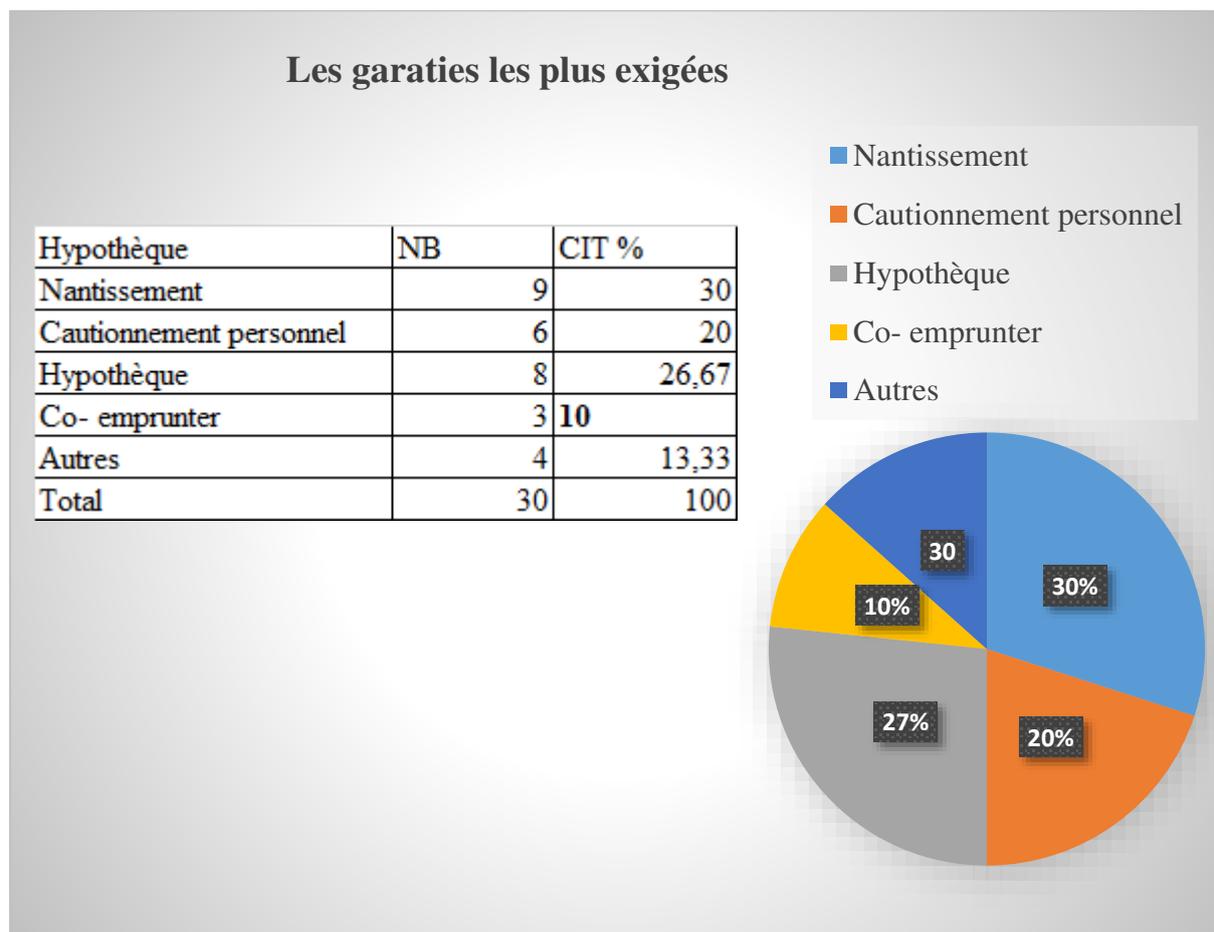


Source : élaboration à partir des résultats de l'enquête.

D'après les résultats du tableau ci-dessus et figure N°12 nous remarquons que la totalité des agences enquêtés ont classé l'industrie comme le secteur d'activité le plus financé avec un pourcentage de 23%, et qu'en deuxième classement 20% pour le secteur service, on a que 17% Pour le secteur commerce et seulement 15% pour le secteur BTPH, en même classement, le secteur transport et Artisanat avec seulement 10%.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°30 et figure N°13 : Les garanties les plus exigées



Source : élaboration à partir des résultats de l'enquête.

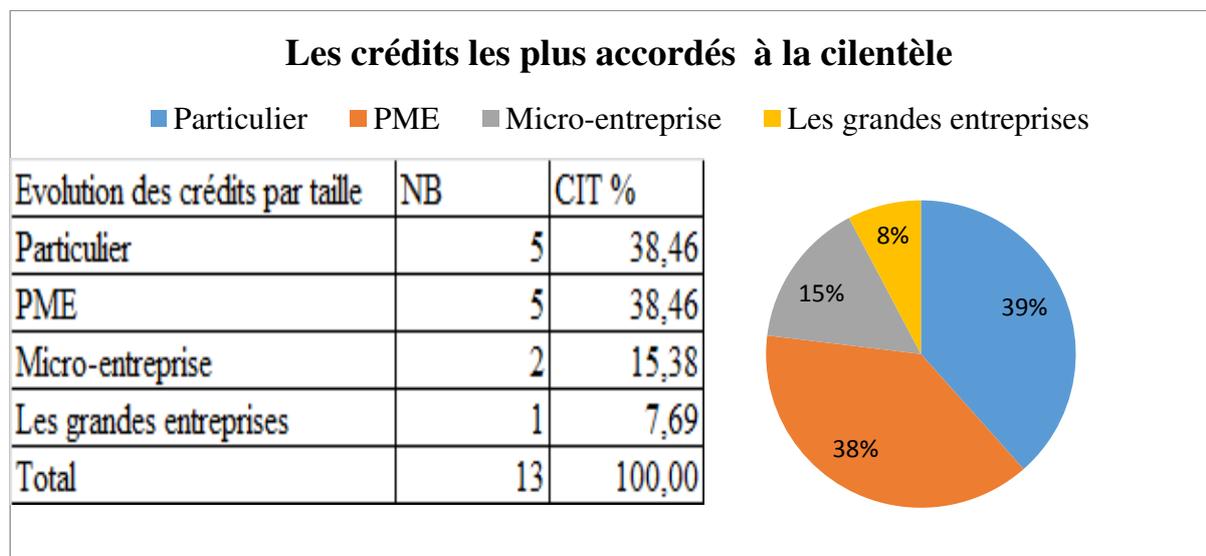
D'après le tableau ci-dessus et figure n°13 la garantie la plus exigée par les banques est le nantissement pour un pourcentage de 30%, et en deuxième lieu c'est l'hypothèque pour 26.67%, après vient en troisième lieu le cautionnement personnel.

4. Dynamisme du réseau bancaire national

Dans cette partie, on a analysé le dynamisme du réseau bancaire sur l'activité bancaire nationale de la ville de Tizi ou zou à savoir les crédits les plus accordés à la clientèle par taille et par forme juridique.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°31 et figure N°14 : Les crédits les plus accordés à la clientèle

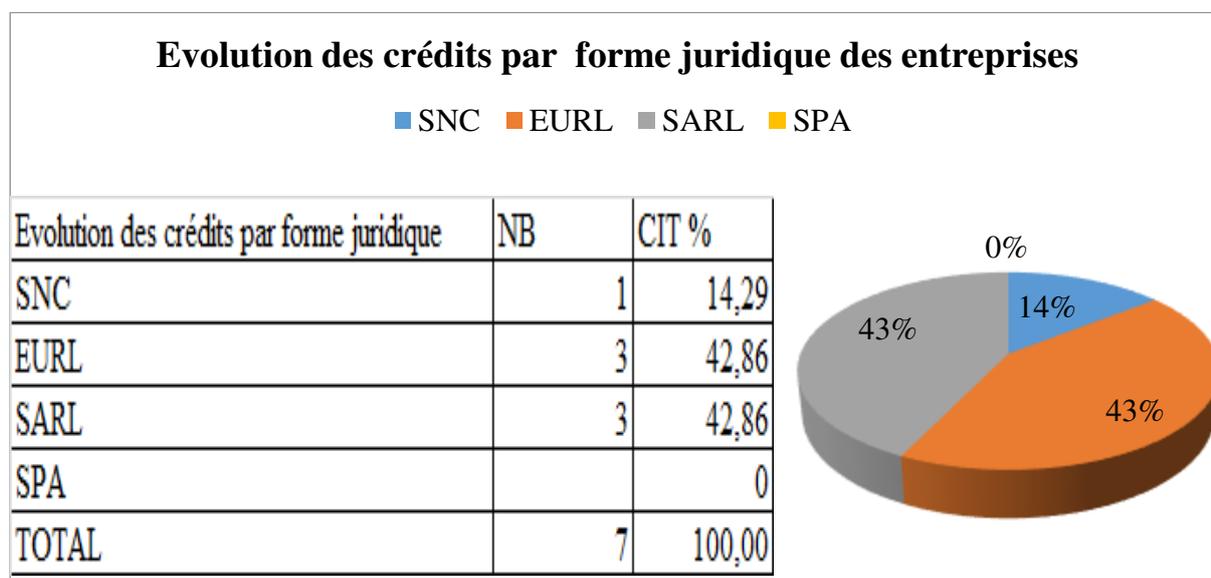


Source : élaboration à partir des résultats de l'enquête.

D'après les résultats du tableau ci-dessus et figure n°14 ci-dessus, nous remarquons que les crédits les plus accordés à la clientèle par les agences enquêtées, sont de 38% pour les PME et les particuliers en première position, puis vient en deuxième position les crédits au microentreprises, et en dernier lieu les grandes entreprises avec un pourcentage de 8% la raison qui peut se conjuguer pour expliquer ce phénomène : les grandes entreprises sont structurellement plus risquées que les PME. Reste à signaler d'après les responsables de certaines agences enquêtées que les grandes entreprises sont financées par les banques nationales.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Tableau N°32 et figure N°15 : Évolution des crédits par forme juridique des entreprises



Source : élaboration à partir des résultats de l'enquête.

D'après les résultats du dernier tableau, nous constatons que les crédits par forme juridique sont accordés beaucoup plus aux entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL) pour un pourcentage de 43%, et 14.29% et pour les sociétés par action (SPA) aucun crédit accordé de la part des agences enquêtés dans la ville de Tizi ou zou ces dernières années.

Section 03 : Analyse des résultats de l'enquête de la contribution de l'Etat dans le financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou

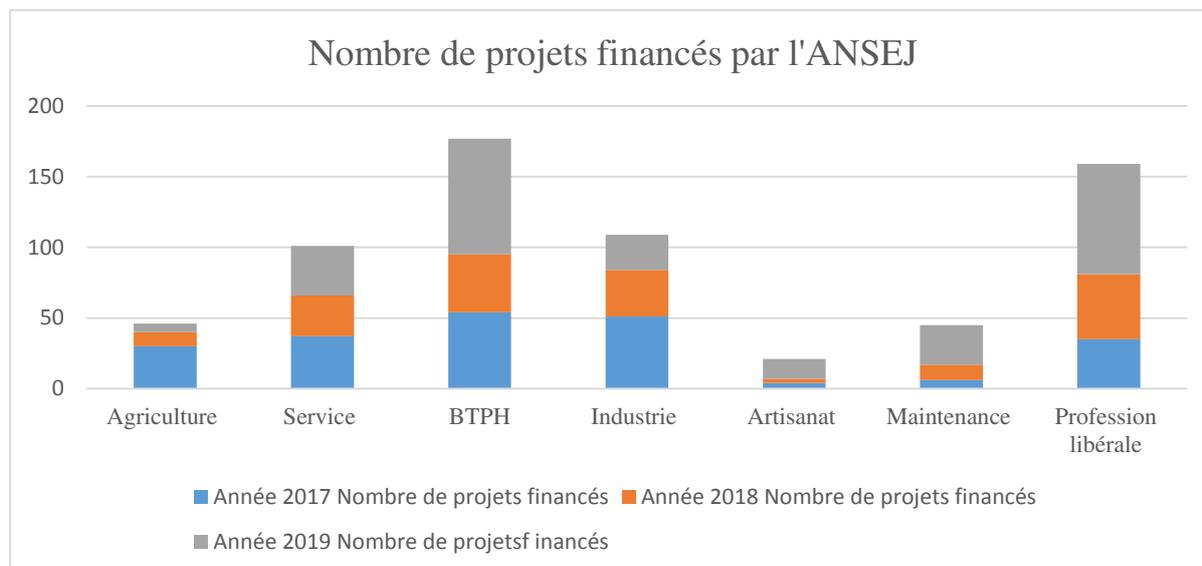
Dans cette section on présente quelques chiffres concernant les activités de certains organismes et le financement des PME dans tous les secteurs à l'aide des trois dispositifs (ANSEJ, CNAC et ANGEM) pour la wilaya de Tizi ou zou.

1. Les données de dispositif d'aide ANSEJ

Le nombre de projets financés, l'emploi créés et montant d'investissement qui concernent les trois dispositifs :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N° 16 : Nombre de projets financés par L'ANSEJ



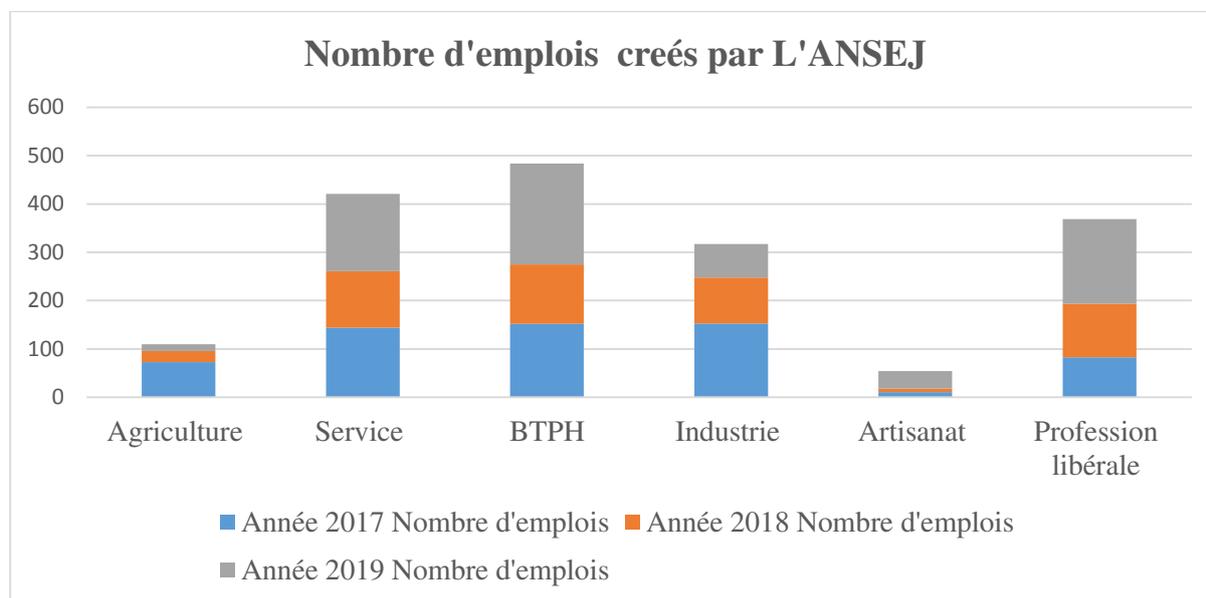
Source : l'ANSEJ Tizi-Ouzou 2019.

L'analyse des données mentionnés dans cette figure ci-dessus fait ressortir les appréciations suivantes :

Les projets financés appartiennent au secteur BTPH, est le plus financé pour l'année 2019 et 2017 soit 30.60 % et 24.32 % pour un nombre de **82** et **54** projets. Puis vient en deuxième lieu le secteur profession libérale avec **78** projets pour l'année 2019, puis le secteur de l'industrie avec 22.97% pour un nombre de **51** projets pour l'année 2017. mais on remarque une baisse d'octroi de projets pour ce secteur pour l'année 2018 et 2019(**33** puis **25** projets) par le dispositif ANSEJ, puis le secteur service avec un nombre plus de **30** projets pour l'année 2017 et 2019. Pour l'année 2018 le secteur le plus financés est la profession libérale pour une part de 26.59% puis le secteur BTPH et le secteur d'industrie 23.70% et 19.08%. (Voir annexe N°01).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°17 : Nombre d'emplois créés par secteur d'activité ANSEJ

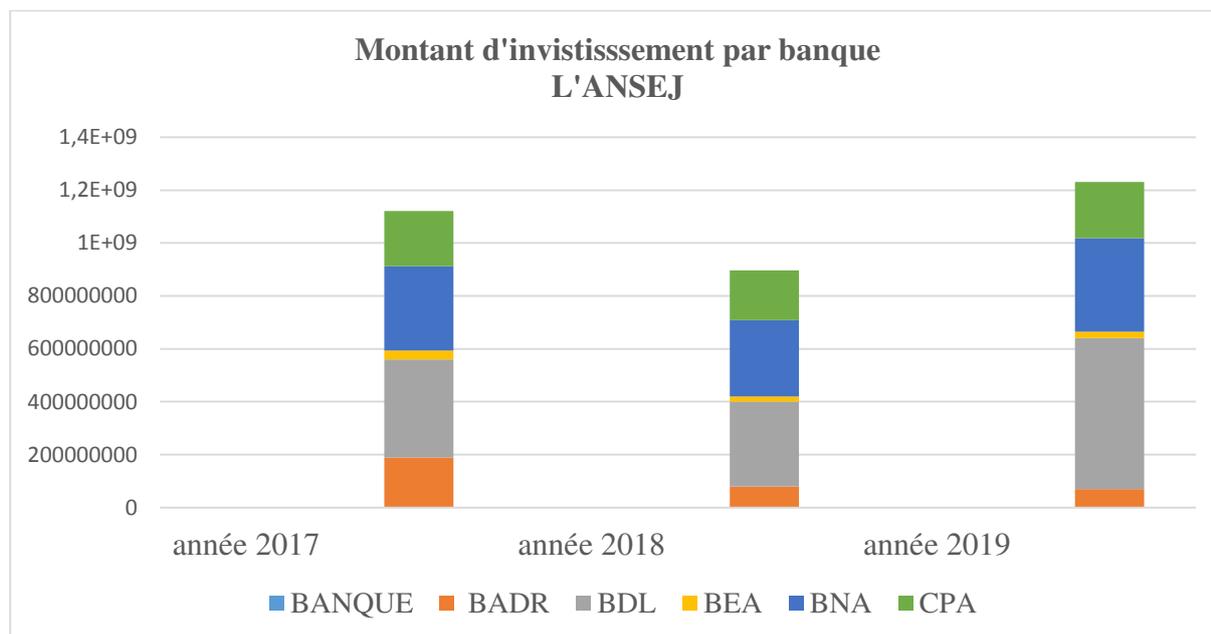


Source : ANSEJ Tizi ou zou 2020.

Selon la figure ci-dessus, le dispositif d'ANSEJ pour ces trois dernières années, accueille plus de **170** projets en offrant plus de **480** emplois pour le secteur BTPH, et plus de **400** emplois pour le secteur service pour un total projets de **151**, et en offrant plus de **300** postes pour la profession libérale et le secteur d'industrie. (Voir annexe N°01).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°18 : Montant d'investissement par banque (l'ANSEJ)



Source : établi par nous-même à partir des données de l'ANSEJ Tizi-Ouzou.

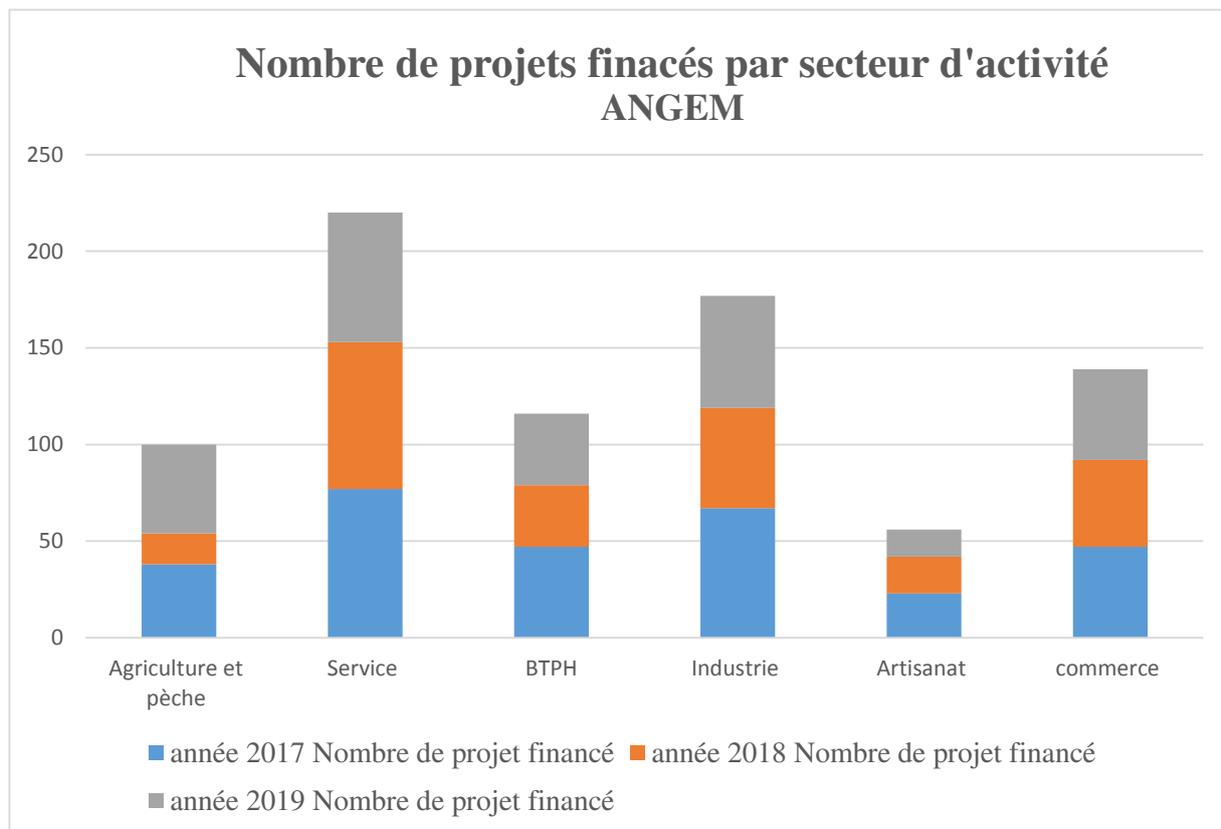
D'après les chiffres que montre cette figure, les banques octroient des crédits importants pour plus de **650** projets pour les trois dernières années, pour un montant d'investissements globale de **3248518986 DA**. La BDL se positionne en première place dans le financement de **255** projets pour un montant d'investissement de **126032594 DA**, après vient en deuxième position la BNA avec un montant de **960598220.5 DA** pour un nombre de projets de **196**. Puis la CPA avec un montant de **609109379.6 DA** pour un nombre de projets de **127**. (Voir annexe N°01).

2. Les données collectées au niveau de l'organisme ANGEM

On analyse les données de l'organisme ANGEM :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°19 : Nombre de projets financés par L'ANGEM

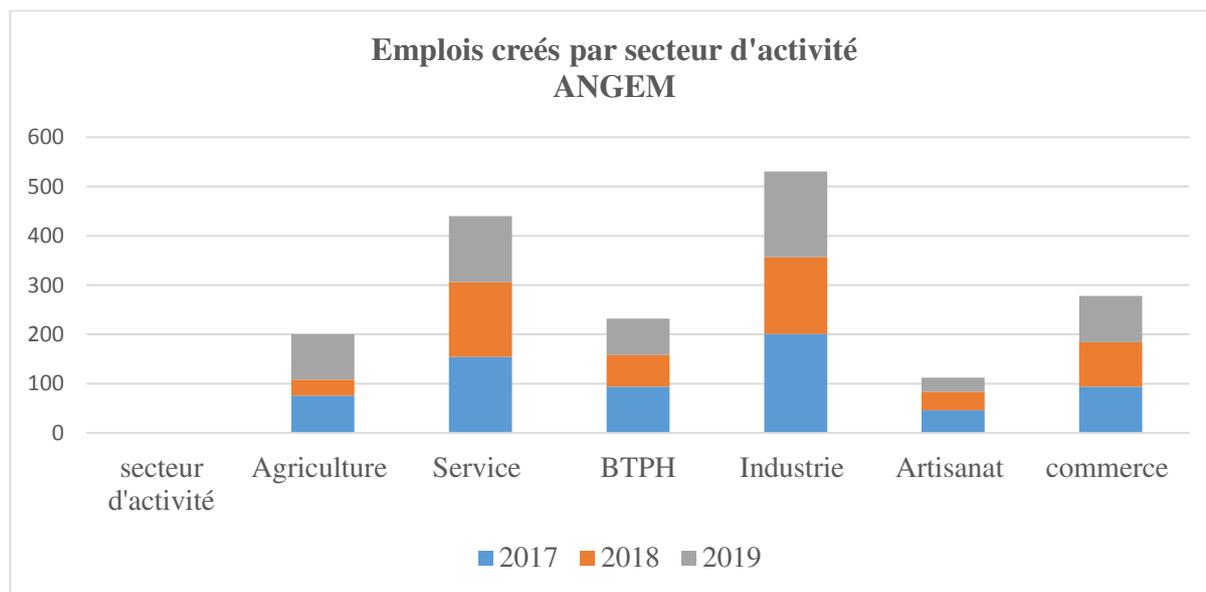


Source : établi par nous-même à partir des données de l'ANGEM Tizi-Ouzou.

La lecture de la figure, nous montre que le secteur service est le secteur d'activité, le plus financé ces trois dernières années pour un total de projets de **220** projets soit **31.67%**, suivi par le secteur industrie pour un total projets de **177**, puis en troisième lieu le secteur BTPH avec **116** projets et enfin le commerce avec un total de **139** projets. (Voir annexe N°03).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°20 : Emplois créés par secteur d'activité, par L'ANGEM

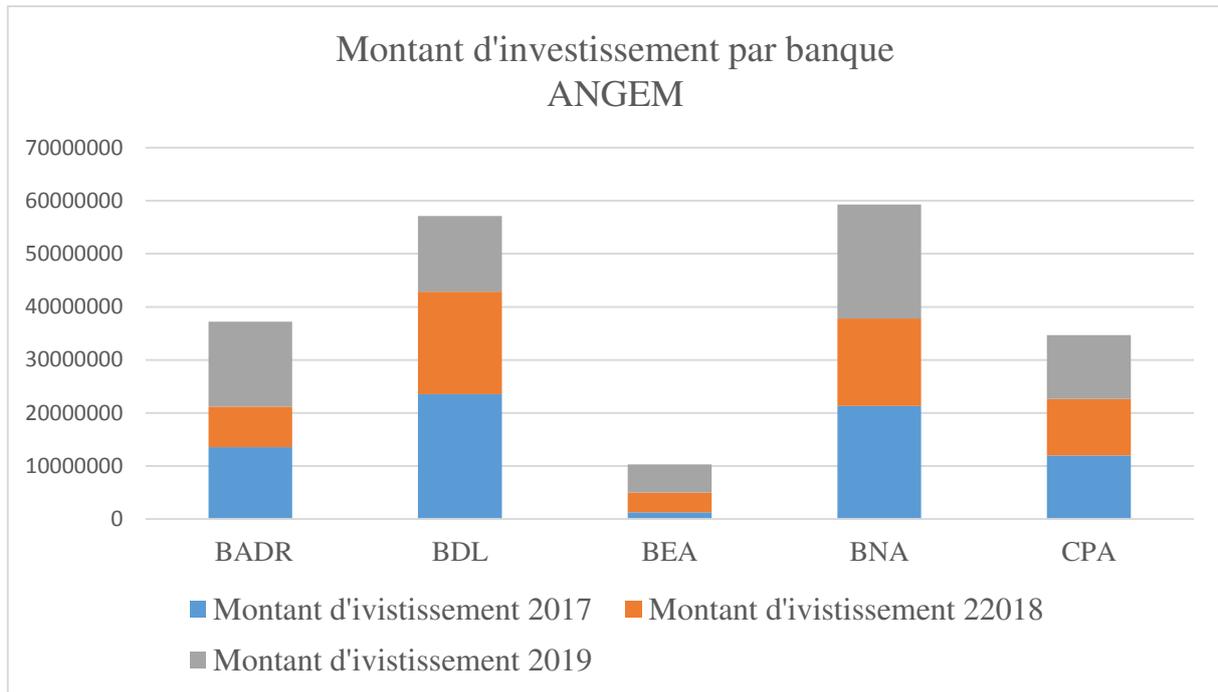


Source : établi par nous-même à partir des données de l'ANGEM Tizi-Ouzou.

Concernant l'emploi et d'après cette figure, le dispositif ANGEM crée en 2017 un nombre de **201** emplois pour le secteur industrie, puis un nombre de **154** et **94** emplois pour les secteurs service, commerce et BTPH. Pour l'année 2018, une baisse remarquable des emplois créés pour tous les secteurs, en 2019, on remarque qu'il y'a quand même une augmentation importante des emplois créés dans tous les secteurs d'activités, on prend l'exemple du secteur de l'industrie de **156** en 2018 jusqu'à **531** en 2019 et c'est pareil pour tous les services. (Voir annexe N°03).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°21 : Montants d'investissements par banque (ANGEM)



Source : établis par nos soins à partir des données de ANGEM Tizi ou zou.

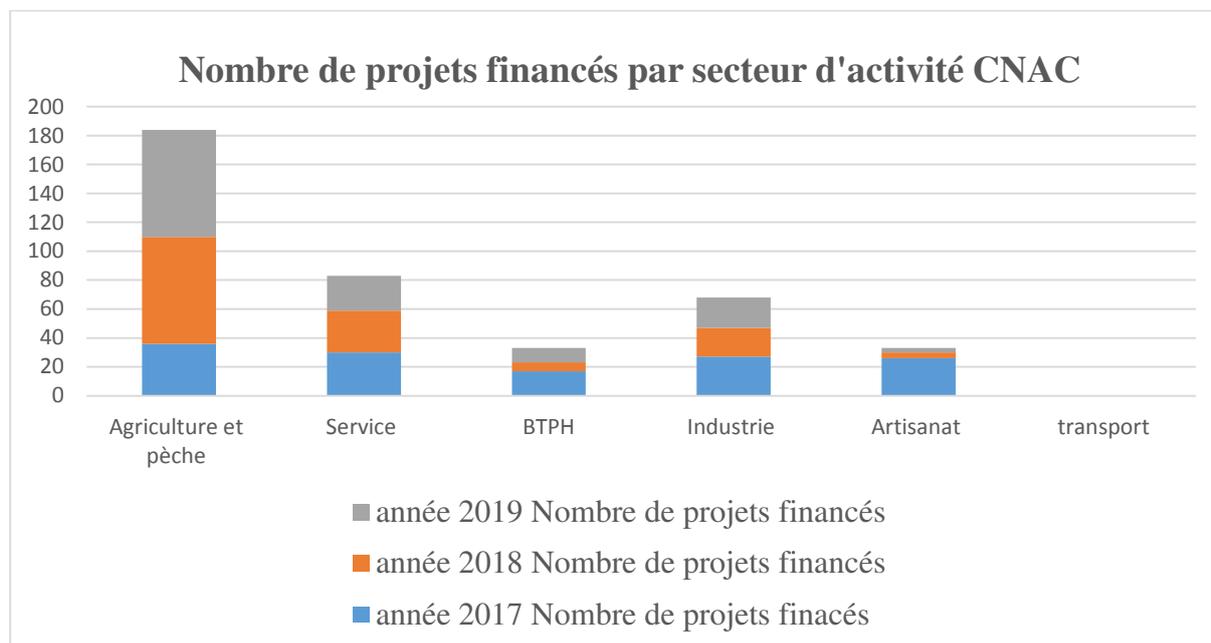
La figure ci-dessus, nous montre que les banques ont financé près de **300** projets pour le dispositif ANGEM, avec un montant d'investissement globale de **71662567.35 DA**, où la BDL a financé **101** projets pour un montant de **23561545.61 DA** pour l'année 2017 puis **79** et **57** pour 2018, 2019. Suivi par la BNA avec un montant d'investissement de **21293164.65 DA** pour **93** projets en 2017 et **86, 72** pour les années 2019 et 2018 pour un montant de **37970126.21DA** ce qui la classé en deuxième position après la BDL, puis la CPA **142** projets pour un montant de **34645631.19 DA**. (Voir annexe N°03).

3. Les données collectées au niveau de l'organisme CNAC

Les dernières statistiques affichées pour le dispositif CNAC, concernant le nombre de projets, l'emplois créés et le montant d'investissement :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°22 : Nombre de projets financés par secteur d'activité CNAC



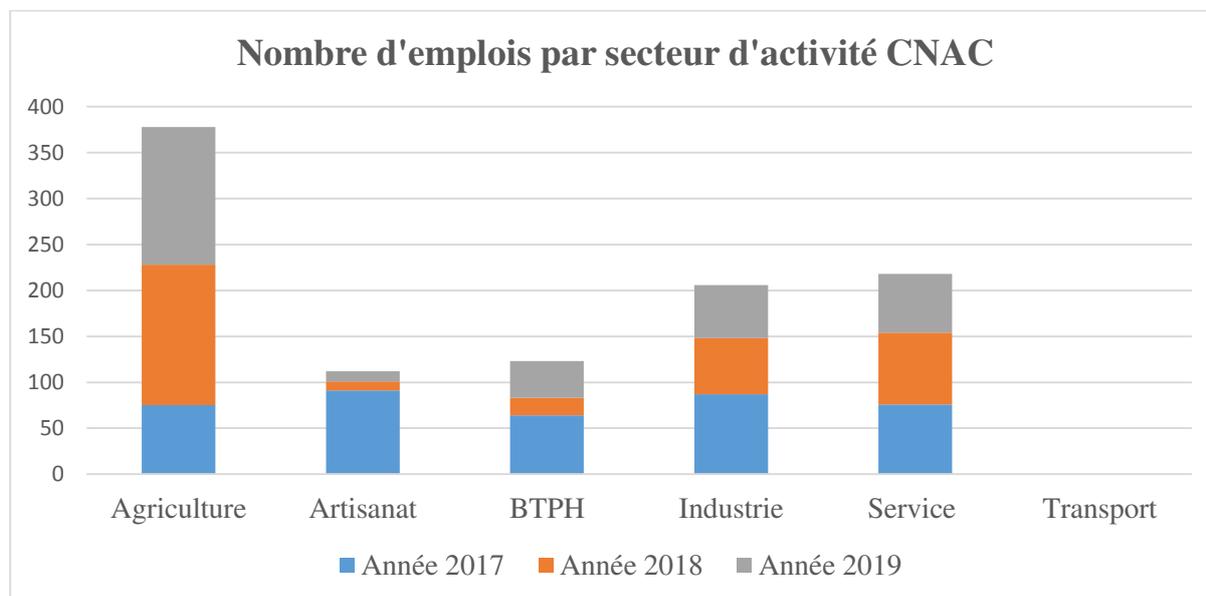
Source : établis par nos soins à partir des données de CNAC Tizi ou zou.

Selon les dernières statistiques affichées dans la figure ci-dessus pour le dispositif CNAC, une concentration a été constatée en nombre de projet sur la filière d'agriculture, **184** projets, puis le secteur service avec **83** projets, après le secteur d'industrie puis le secteur BTPH.

On remarque que le secteur de transport n'est plus financé ces trois dernières années, d'ailleurs il représente un pourcentage nul. (Voir annexe N°2).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°23 : Nombre d'emplois créés par secteur d'activité (CNAC)

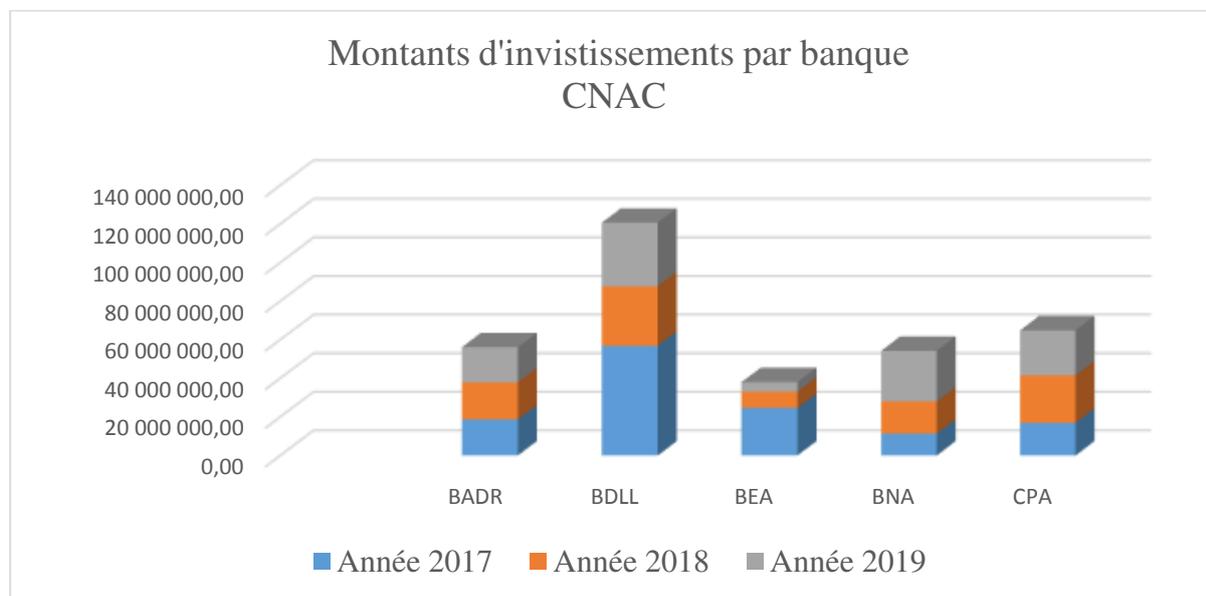


Source : établis par nos soins à partir des données de CNAC Tizi ou zou.

Selon les dernières statistiques affichées dans la figure ci-dessus pour le dispositif CNAC on remarque que le nombre d'emplois créés il est de **1037** postes d'emplois, pour un montant globale de **332879973,07 DA**, pour ces trois dernières années. Le secteur d'agriculture offre plus de **300** emplois, puis vient le secteur service avec un nombre de **218** postes, le secteur d'industrie participe à la création d'emplois d'un nombre de **206** emplois, même les secteurs BTPH et artisanat offrent plus de **100** emplois ces trois dernières années pour la wilaya de Tizi-Ouzou. (Voir annexe N°2).

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°24 : Montants d'investissements par banque (CNAC)



Source : établis par nos soins à partir des données de CNAC Tizi ou zou.

La figure ci-dessus, nous montre que les banques ont financés près de **300** projets pour le dispositif CNAC, ou la BDL a financé un montant d'investissement de **56 831 331.69** DA pour **41** projets en 2017 et **27,19** projets pour les années 2018 et 2019 pour un montant de **30 867533.44** et **32 698 000.00**DA suivie par la BADR a financé **81** et **76** projets pour un montant de 37423000 DA pour l'année 2018 et 2019, puis la CPA qui a financé **22** et **17** projets pour 2017 et 2019 avec un montant de **16 894 456.36** et **23336 000 DA**, en dernier vient la BEA et la BNA. (Voir annexe N°2).

4. Analyse des données des trois dispositifs (ANSEJ, CNAC et ANGEM) au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou

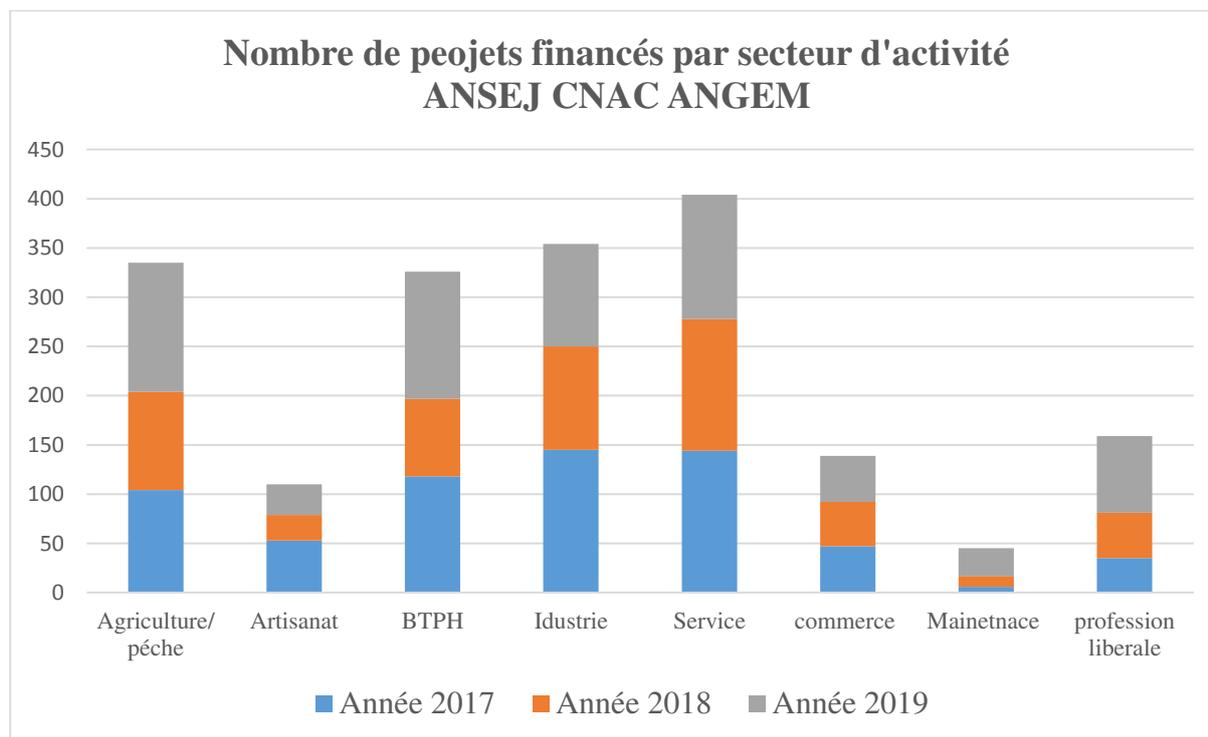
Dans ce point on va analyser les données des trois dispositifs d'aide pour la wilaya de Tizi Ouzou ces trois dernières années, le nombre de projets, l'emplois créés et le montant d'investissement :

4.1 Nombre de projets financés par les dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC 17/18/19

Le nombre de projets financés ces trois dernières années :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°25 : Nombre de projets financés par ANSEJ, CNAC, ANGEM 2017/2018/2019



Source : établis par nos soins à partir des données de ANSEJ CNAC ANGEM Tizi ou zou.

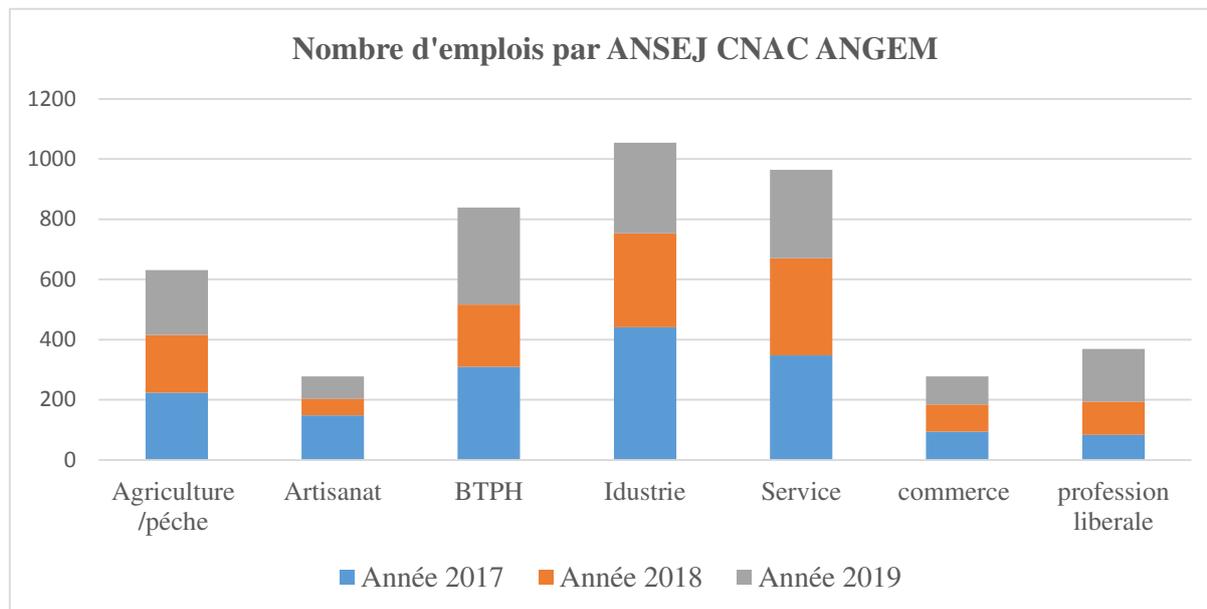
On constate d'après la figure ci-dessus, ces trois dernières années les projets octroyés par les trois dispositifs (ANSEJ, ANGEM, CNAC) de la wilaya de Tizi ou zou appartiennent au secteur service avec un total de **404** projets, le secteur d'industrie et BTPH occupent la seconde place avec un nombre de **354** et **335** projets, puis les autres secteurs. Le total des projets financés pour tous les secteurs par ces dispositifs atteint **1872** projets ces trois dernières années. (Voir annexe N°1,2,3).

4.2 Nombre d'emplois créés par les trois dispositifs ces trois dernières années

L'analyse du total emplois créés ces trois dernières années par ANSEJ, ANGEM, CNAC :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

FigureN°26 : Nombres d'emplois créés par L'ANSEJ CNAC ANGEM 17/18/19



Source : établis par nos soins à partir des données de ANSEG CNAC ANGEM Tizi ou zou.

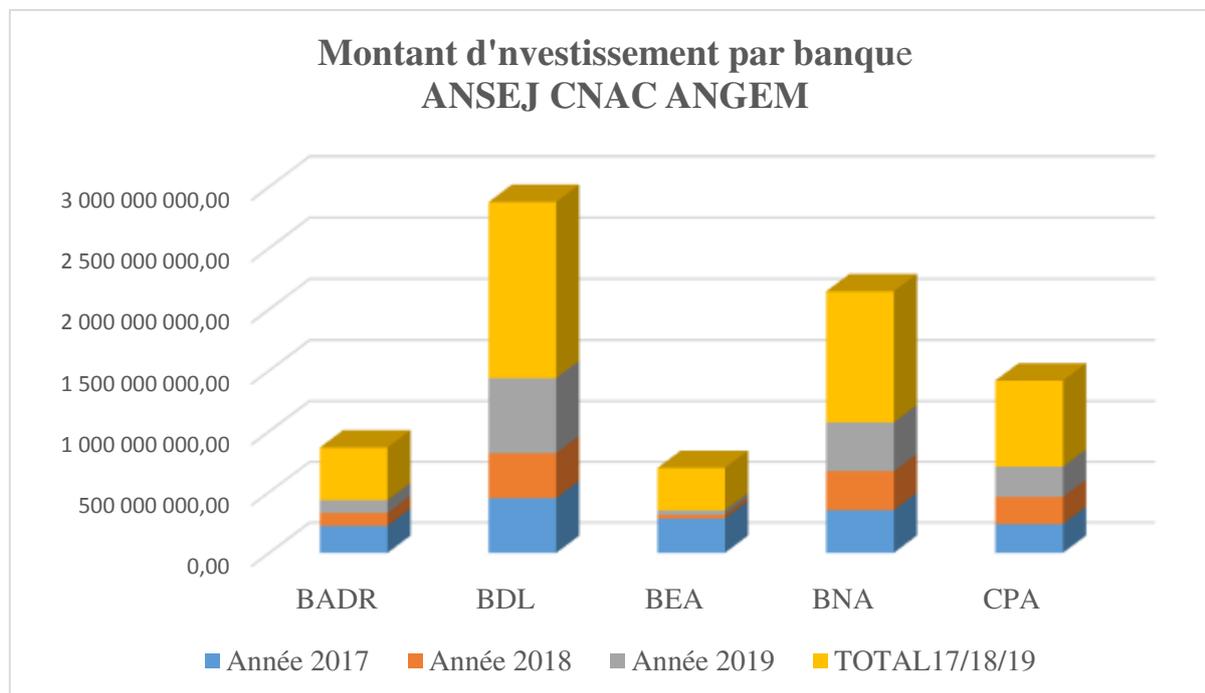
D'après cette figure on peut dire que l'emplois générés par les PME de la wilaya de Tizi Ouzou ces trois dernières années ne dépassent pas **4500** postes pour les trois dispositifs ANSEJ CNAC et ANGEM, aussi une dégradation en terme de nombre d'emplois pour l'année 2018(**1288 postes**) et 2019(**1477 emplois**) par apport à l'année 2017 où elle a enregistré **1648** emplois. D'autre part en terme de branche d'activité les postes offerts par le secteur d'industrie sont plus élevés **1054** postes par les trois dispositifs, ensuite le secteur service avec une totalité de **964** emplois puis le secteur BTPH avec **839** postes créés dans la willaya. (Voir annexe N°1,2,3).

4.3 Le montant d'investissement financé par banque pour les organismes ANSEJ, ANGEM, CNAC

L'analyse des résultats des trois dispositifs ces trois dernières années concernant le montant d'investissement sont :

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Figure N°27 : Montant d'investissement financé par banque pour les trois dispositifs 17/18/19



Source : établis par nos soins à partir des données de ANSEG CNAC ANGEM Tizi ou zou.

Il ressort de la figure ci-dessus, que les banques ont financés une part importante concernant le montant globale des projets financés pour les trois dispositifs (ANSEJ CNAC et ANGEM) qui est de **4 002 039 538 ,30 DA** pour un total de **1872** projets ces trois dernières années. Où la BDL a financé un montant globale de **1 438 122 933.94 DA** pour **579** projets, puis la BNA avec un montant de **1 073 093 971,90 DA** pour **486** projets et en troisième lieu la BADR a financé **408** projets pour un montant de **433 101 619 DA** pour ces trois derniers exercices, puis viennent les autres banques. (Voir annexe N°1,2,3).

Conclusion

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté l'environnement bancaire et notre travail de terrain dans la première section, avec l'évolution des commerçants immatriculés au registre de commerce au niveau de la wilaya de Tizi ou zou, elle contient plus de dix milles entités ces dernières années entre personne physiques et morales. Puis l'analyse de notre questionnaire, on a essayé de présenter quelques généralités sur les banques, l'environnement et le marché bancaire et l'activité principale et enfin l'apport de ces banques au financement des entreprises pour cette wilaya dans la deuxième section.

Chapitre III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi ou zou

Dans la dernière section, après la collecte des données auprès des dispositifs d'aide on a constaté que l'état n'hésite pas dans une démarche socio-politique d'engager de plus en plus à soutenir et d'encourager la création d'entreprise, elle contribue au financement des PME et la création d'emplois et de richesse dans tous les secteurs d'activités où elle a accordé plus de 1800 projets ces trois dernier exercices, le secteur le plus financé est le secteur service avec un nombre de 404 projets, au second lieu le secteur d'industrie avec un nombre de 354 projets. Concernant les postes d'emplois plus de 4000 postes offerts pour un montant globale de 4002 039 538 ,30 DA.

Enfin, notre enquête a fait révéler que l'Etat et les banques publiques, utilisent plusieurs politiques pour la création et le financement des PME et PMI, et leurs participations à la création de richesse du pays. Cette mutation de l'économie algérienne a entraîné une croissance importante des PME/PMI ces trois dernières années, ou elles regroupent la majorité des entreprises dans la wilaya de Tizi ou zou.

À partir des années 1990, l'Algérie comme tous les pays en voie de développement a entamé plusieurs réformes en raison d'assurer un mouvement de développement stable.

Pour le secteur bancaire algérien, l'accès essentiel de ces changements de modification était la promulgation de la loi 90-10-01 du 14 avril relative à la monnaie et au crédit, cette dernière a permis l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux nationaux et étrangers. Et la soumission des banques algériennes à la réglementation bancaire afin d'assurer une meilleure stabilité financière.

Dans le cadre d'étudier la contribution des banques et l'état au financement des entreprises, en premier lieu nous avons mis l'accent sur les aspects théoriques relatifs au système bancaire et le rôle de ces acteurs, et la participation des normes prudentielles internationales qui s'intéressent sur la réglementation bancaire pour une meilleure stabilité financière du pays, et un rappel sur l'évolution bancaire algérienne. L'organisation d'une économie décentralisée et l'instauration du système bancaire moderne, et en plus de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, plusieurs lois ont été promulguées afin d'accompagner le développement économique d'un pays.

Et en deuxième lieu, nous avons expliqué la participation des trois dispositifs (ANSEJ, CNAC et ANGEM) au financement des entreprises spécialement les PME et les PMI, et leurs apports sur la création de l'emploi, la valeur ajoutée et création de richesse, et comment contribuent les banques au financement des entreprises à partir de ces opérations de financement (les crédits) et quelques statistiques des banques publiques et privées.

Et dans le dernier chapitre de notre travail, nous avons cernés l'objet de notre étude sur le plan pratique à partir d'une enquête de terrain par un questionnaire qui a été distribué à toutes les agences bancaires de la ville de Tizi Ouzou. Où on a constaté que les banques nationales existaient depuis les années 1966, et l'installation des banques étrangères a connu une extension à partir des années 2000.

L'aboutissement de notre étude sur le financement bancaire des entreprises fait ressortir ces constats :

L'activité principale des agences enquêtées est la distribution des crédits, dont la clientèle la plus favorisée sont les PME. Concernant les crédits les plus sollicités par ces agences porte l'importance des crédits d'exploitations et les crédits à moyen et à court terme.

Notre analyse des données a fait ressortir que le secteur d'industrie s'accapare la part la plus importante du financement local. Suivi par le secteur des services (les agences de voyages).

Pour ce qui est de l'analyse de la contribution de l'Etat s'agissant des trois dispositifs d'aide (ANSEJ, ANGEM et CNCAC) nous avons pu relever ces conclusions :

Ils participent directement à la création de la valeur ajoutée, de l'emploi à l'aide des prêts octroyés par les banques nationales.

Les statistiques du financement local, pour ces dispositifs montrent clairement que le secteur le plus financé ces trois derniers exercices est le secteur service pour 404 projets, suivi du secteur d'industrie (354 projet). Le total de projets financés est de 1872 projets et 4500 emplois créés pour un montant globale de 4002 039 538 DA pour tous les secteurs d'activités.

A la lumière de ces résultats nous concluons donc que les banques de la wilaya de Tizi Ouzou ont octroyé des crédits important pour les investissements des entreprises (juste 4002 039 538 DA) pour les PME /PMI créés à l'aide de ces trois dispositifs avec un nombre qui dépasse 1800 projets, mais le marché bancaire de cette ville reste moins important et une faible croissance, cela revient à l'instabilité du pays et la conjuncture économique ces dernières années, et malgré de mettre toute une batterie de dispositifs d'appui pour le financement des entreprises en faveur de l'investissement, leurs contribution est toujours insuffisante pour le financement et la création d'emplois, avec une faible croissance économique dans la wilaya de Tizi ou zou.

Ouvrages

- Arnaud de Servigny et Ivan Zelenko « Le risque crédit face à la crise » 4^{ème} édition 2007.
- BENHALIMA AMMOUR, « Système bancaire algérien » 2^{ème} édition Dehlab Alger 2001.
- BENHALIMA AMOUR : « Le système bancaire Algérien : texte et réalité » Editions Dehlab 1996.
- BENHALIMA A « Pratique des techniques bancaires » édition Dehlab, Alger 1997.
- BENKRIMI KARIM « Crédit bancaire et économie financière » édition EL dar EL othmania ,2010.
- BOUYAKOUB F « L'entreprise et le financement bancaire » édition casbah, Alger, 2000.
- BRAHIM L'akhelef, « Création et gestion d'entreprise », édition Alger,2009.
- GAUDMINE G MONTIER J « Banque et marché financier », édition, ECONOMICA, PARIS 1999.
- Jérôme Aubry « Les procédures financières à l'exportation » édition DUNOD, avril 1988.
- L'Autier D et Simon Y « Techniques financières internationale » 8^{ème} édition, Economica, paris, 2001.
- LUC BERNET ROLAND « Principe de technique bancaire » 25^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2008.
- LUC BERNET ROLAND « Principe de technique bancaire » 23^{ème} édition, DUNOD, paris,2004.
- Mannai S et Simon Y « Techniques financières internationale » 7^{ème} édition, Economica, paris, 2003.
- MARETAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques » DUNOND, PARIS 1981.
- M.LACHEB « Droit bancaire » IMAG, Edition ALGER 2001.
- PASCO C « Commerce international » 6^{ème} édition, DUNOD, paris, 2006.
- PIERRE- CHARLS PUPION, « Économie et gestion bancaires », Edition DUNOD, PARIS ,1999.
- SCIALOM L. « Économie bancaire »,3^{ème} édition, la découverte, paris, 2007.
- Thierry D : « Droit bancaire » édition Dalloz, paris, 2007.

Dictionnaires et guides

- A. BEIONTONE, A. CAZORLA, C. DOLLO, A. MARYDRAI « Dictionnaire de science économique » 3^{ème} édition Armand Colin, paris 2010.
- Guide investir en Algérie 2011
- Kpmg.dz « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », Edition 2012.

Documents et revues, rapports, journaux, bulletins

- Bulletin d'information statistique N°35 année 2019.
- Bulletin d'information statistique N°33 1^{ER} semestre 2018.
- Bulletin d'information statistique N° 45 3^{ème} trimestre 2017/2018 (Banque d'Algérie).
- Bulletin d'information statistique N°46 1^{er} trimestre Mars 2019 (Banque d'Algérie).
- Bulletin de la banque de France N°43 juillet 1997 Pfister C « politique monétaire et aspects prudeniels ».
- Journal N°42 modifiant et complétant le règlement 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.
- Journal officiel N° 02 du 12 Janvier 2017.
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et financière en Algérie 2009.
- Rapport de la banque d'Algérie « Évolution économique et monétaire en Algérie » octobre 2003.
- Rapport ministère des finances, Direction Générale des douanes 2018/ 2019.
- Revue de l'économie financière et des affaires JFBE ISSU (8).
- Revue A Paul « de Cook à Bâle 2 », revue d'économie financière : Bâle 2 genèse et enjeux N°73 paris 2003.

Textes et lois, articles, ordonnances, règlements, décrets

- Article 8 du règlement N°14-01 du 16 /02/2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.
- Article 9 de règlement N°14-01 du 16/02/2014.
- Article 2 du règlement N° 2014-01 du 16 /02/2014.
- Article 2 et 5 de règlement N°2014-02 du 16 février 2014.

- Article 9 de règlement de la banque d'Algérie N°2004-04 du 19/07/2004, fixant le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.
- Article N°2 de règlement 11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.
- Article 3 de règlement N°11-08 du 28 novembre 2011.
- Article 1 et 2 l'instruction N°09-2002 du 26 décembre 2002.
- Article 3 et 4 de règlement N°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et des établissements financiers.
- Article 6, disposition relative à l'ANSEJ recueil des textes législatifs et réglementaires, dispositif de soutien à l'emploi de jeunes, 2004.
- Article 543 du code de commerce algérien.
- Article 976 du code civil.
- Article 409 du code de commerce.
- Article 405 du code de commerce.
- Article 644 du code civil.
- Article 2 du règlement N°18-03 du 4/11/2018 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers.
- Article N°37 de l'ordonnance N°11-40 portant la loi de finance complémentaire pour 2011.
- Banque des règlements internationaux.
- Décret exécutif N°96-296 du 8/09/1996 portant création et fixant les statuts des agences nationales de soutiens à l'emploi des jeunes.
- Loi N° 17-01 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la PME.
- Règlement de la banque d'Algérie N°18-03 du 04/11/2018, article 03.

Mémoires et thèses

- BRAKBI IMANE CHERDOUANE SABRINA « La modernisation du système bancaire algérien » mémoire de master en science économique université de Abderrahmane mira.

Sites internet

- [Bank- of- Algeria .dz /html/persen.htm](http://Bank-of-Algeria.dz/html/persen.htm)
- [fni.dz/fni /index. PHP](http://fni.dz/fni/index.PHP)
- [Http : //www.boursedescredits.com](http://www.boursedescredits.com)

- [https:// ACPR banque –France. Fr PDF](https://www.acpr-banque.fr/)
- <https://www.geopolintel.fr>.
- [http//www.bank of Alegria.dz](http://www.bank of Alegria.dz)
- <http://www.ONS.dz>
- www.angem.dz
- [Le financement des entreprises – Oeconomica.net PDF](http://www.oecconomica.net)
- www.geopolintel.fr
- www.univ-ueb.dz
- [www.libert –algerie.com](http://www.libert-algerie.com).
- [www.mataf.net edu glossaire découvert –bancaire](http://www.mataf.net)
- www.geopolintel.fr

Liste des tableaux et figures

Numéro du tableau /figure	Intitulation	Page
Tableau N° 01	Structure générale du système bancaire algérien	31
Tableau N° 02	Définition des PME	35
Tableau N° 03	Les prêts supplémentaires de la CNAC	40
Tableau N° 04	Les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM	41
Tableau N° 05	Nombre de projets financés par secteur d'activité par l'ANSEJ (cumul au 30/06/2019)	43
Tableau N° 06	Crédits octroyés par secteur d'activités par L'ANGEM (cumul au 30/06/2019)	44
Tableau N° 07	Projet financés par secteur d'activité par la CNAC (cumul au 30/06/2019)	45
Tableau N° 08	Mouvements constatés dans la démographie des PME privées	59
Tableau N° 09	Population globale des PME à la fin de S/2019	60
Tableau N° 10	Offre D'emploi enregistrée durant le mois de novembre 2018/2019 par secteur juridique et Secteur d'activité	61
Tableau N° 11	Évolution trimestrielles du taux de croissance du PIB (hors hydrocarbure et hors agriculture) 2018 /2019	63
Tableau N° 12	Évolution de la balance commerciale de l'Algérie	65
Tableau N° 13	Évolution de la répartition des importations par groupe de produit	66
Tableau N° 14	Echange extérieur de l'Algérie par groupe d'utilisation	68
Tableau N° 15	Répartition des entreprises (personnes physiques) par secteur d'activité	73
Tableau N° 16	Répartition des entreprises (personnes morales) par secteur d'activité	75
Tableau N° 17	Réseau bancaire par nombre d'agence de la wilaya de Tizi ou zou	76
Tableau N° 18	Présentation de l'échantillon de notre enquête	78

Liste des tableaux et figures

Tableau N° 19	L'année de démarrage de l'activité bancaire	79
Tableau N° 20	Activité principale des agences	80
Tableau N°21	La clientèle la plus visée par les agences enquêtées	81
Tableau N°22	L'environnement bancaire	82
Tableau N°23	Estimation du marché bancaire de la ville de Tizi ou zou	82
Tableau N°24	Le degré de la concurrence bancaire	84
Tableau N°25	Classement des crédits selon leur degré d'importance	85
Tableau N°26	Le degré de satisfaction de la qualité des services	86
Tableau N°27	Les facteurs qui déterminent l'innovation technologique des agences pour faciliter l'accès au réseau bancaire	86
Tableau N°28	Les types de crédits qui sollicitent les entreprises	87
Tableau N°29	Les secteurs d'activités qui font plus d'objet de financement	88
Tableau N°30	Les garanties les plus exigées	89
Tableau N°31	Les crédits les plus accordés à la clientèle	90
Tableau N°32	Evolution des crédits par forme juridique des entreprises	91
Figure N° 01	Répartition des entreprises (personnes Physiques) par secteur d'activité	74
Figure N° 02	Répartition des entreprises (personnes morales) par secteur d'activité	75
Figure N° 03	Activité principale des agences	80
Figure N° 04	La clientèle la plus visée par les agences enquêtées	81
Figure N° 05	L'environnement bancaire	82
Figure N° 06	Estimation du marché bancaire de la ville de Tizi ou zou	83
Figure N° 07	Le degré de la concurrence bancaire	84
Figure N° 08	Classement des crédits selon leur degré d'importance	85
Figure N° 09	Le degré de satisfaction de la qualité des services	86
Figure N° 10	Les facteurs qui déterminent l'innovation technologique des agences pour faciliter l'accès au réseau bancaire	86
Figure N° 11	Les types de crédits qui sollicitent les entreprises	87
Figure N° 12	Les secteurs d'activités qui font plus d'objet de financement	88

Liste des tableaux et figures

Figure N° 13	Les garanties les plus exigées	89
Figure N° 14	Les crédits les plus accordés à la clientèle	90
Figure N° 15	Evolution des crédits par forme juridique des entreprises	91
Figure N° 16	Nombre de projets financés par L'ANSEJ	92
Figure N° 17	Nombre d'emplois créés par secteur d'activité ANSEJ	93
Figure N° 18	Montant d'investissement par banque (l'ANSEJ)	94
Figure N° 19	Nombre de projets financés par L'ANGEM	95
Figure N° 20	Emplois créés par secteur d'activité, par L'ANGEM	96
Figure N° 21	Montants d'investissements par banque (ANGEM)	97
Figure N° 22	Nombre de projets financés par secteur d'activité CNAC	98
Figure N° 23	Nombre d'emplois créés par secteur d'activité (CNAC)	99
Figure N° 24	Montants d'investissements par banque (CNAC)	100
Figure N° 25	Nombre de projets financés par ANSEJ CNAC ANGEM 2017/20018/2019	101
Figure N° 26	Nombre d'emplois créés par l'ANSEJ CNAC ANGEM 17/18/19	102
Figure N° 27	Montant d'investissement financés par banque pour les trois dispositifs 17/18/19	103

ANNEXE N°03

**1/ Nombre de projets financés par banque et secteur d'activité par L'ANGEM
2017**

Désignation	Ageiculture	Montant	Artisanat	Montant	BTPH	Montant	Commece	Montant	Industrie	Montant	Service	Montant	Peche	Montant
BADR	32	8489802,84	4	1058914,84	1	286195,44	1	284641,32	1	250335,24	6	1481042,55	6	1698117
BDL	0	0	8	1219855,7	28	6864171,3	14	3395368,55	28	6720866,66	23	5361283,48	0	0
BNA	0	0	9	1725924,75	12	2962652,79	16	3775949,06	25	5532200,57	31	7296437,48	0	0
CPA	0	0	2	205916,66	6	1640951,35	14	3644874,23	11	2663005	16	3837899,73	0	0
BEA	0	0	0	0	0	0	2	556910,94	2	433095,92	1	276154,03	0	0
TOTAL	32	8489802,84	23	4210611,95	47	11753970,88	47	11657744,1	67	15599503,39	77	18252817,27	6	1698117

2018

Désignation	Ageiculture	Montant	Artisanat	Montant	BTPH	Montant	Commece	Montant	Industrie	Montant	Service	Montant	Peche	Montant
BADR	16	4476950,58	1	151053,41	0	0	2	439443,1	6	1329935,4	5	1260865,16	0	0
BDL	0	0	9	1573942,42	19	4945825,26	11	2635598,92	16	4015380,64	24	6129776,76	0	0
BNA	0	0	5	931313,09	5	1203676,66	19	4278437,24	13	3230530,43	30	6893421,62	0	0
CPA	0	0	4	628341,34	8	2174638,99	8	2107633,49	13	2773505,5	12	2935503,6	0	0
BEA	0	0	0	0	0	0	5	1196181,51	4	1141060,78	5	1382229,84	0	0
TOTAL	16	4476950,58	19	3284650,26	32	8324140,91	45	10657294,26	52	12490412,75	76	18601796,98	0	0

2019

Désignation	Ageiculture	Montant	Artisanat	Montant	BTPH	Montant	Commece	Montant	Industrie	Montant	Service	Montant	Peche	Montant
BADR	41	11353125,2	1	288957	2	573404,82	2	573434,9	3	774335,64	4	989748,06	5	1428128,2
BDL	0	0	6	1218678,47	8	1954788,45	6	1471420,04	14	3605104,91	23	6018102,5	0	0
BNA	0	0	3	853929,06	15	3917431,31	22	5120380,44	30	7276967,97	16	4264038,38	0	0
CPA	0	0	3	621024,48	7	1827056,87	15	3875924,51	7	1676590,46	16	40322764,98	0	0
BEA	0	0	1	261386,93	5	1303463,1	2	569605,15	4	962513,04	8	2190461,03	0	0
TOTAL	41	11353125,2	14	3243975,94	35	9576144,55	47	11610765,04	58	14295512,02	67	53785114,95	5	1428128,2

2/ Emplois créés par secteur d'activité par (L'ANGEM)

Désignation	Ageiculture	Emplois créés	Artisanat	Emplois créés	BTPH	Emplois créés	Commece	Emplois créés	Industrie	Emplois créés	Service	Emplois créés	Peche	Emplois crée
2017	32	Emplois créés	23	46	47	94	47	94	67	201	77	154	6	12
2018	16	Emplois créés	19	38	32	64	45	90	52	156	76	152	0	0
2019	41	Emplois créés	14	28	37	74	47	94	58	174	67	134	5	10
TOTAL	89	0	56	112	116	232	139	278	177	531		440	11	22

3/ Montant de projets finacés par banque (L'ANGEM)

Désignation	BADR	Montant	BDL	Montant	BNA	Montant	CPA	Montant	BEA	Montant
2017	51	13549049,23	101	23561545,6	93	21293164,65	49	11992646,97	5	1266160,89
2018	30	7658277,65	79	19300524	72	16537379,04	45	10619622,92	14	3719472,13
2019	58	15981133,89	57	14268094,4	86	21432747,17	48	12033361,3	20	5287429,52
TOTAL	139	37188460,77	237	57130164	251	59263290,86	142	34645631,19	39	10273062,54

1/ Répartition des projets financés par secteur d'activité par la CNAC

Désignation	Agriculture et pêche	Artisanant	BTPH	Industrie	Service	Transport	TOTAL
2017	36	26	17	27	30	0	136
2018	74	4	6	20	29	0	133
2019	74	3	10	21	24	0	132
TOTAL	184	33	33	68	83	0	401

2/ Répartition des projets par année et par banque

Désignation	BADR	BDL	BEA	BNA	CPA	TOTAL
2017	49	41	12	12	22	136
2018	81	27	4	12	9	133
2019	76	19	5	15	17	132
TOTAL	206	87	21	39	48	401

3/Montants des investissements par banque et par année (CNAC)

Désignation	BADR	BDL	BEA	BNA	CPA	TOTAL
2017	18692764,33	56831331,69	24681273,43	11329000,00	16894456,35	128.428.825,80
2018	19190000,00	30867533,44	8375000,00	15662460,50	24 618 153 ,33	98 713 147 ,27
2019	18233000,00	32968000,00	4960000,00	26241000,00	23336000,00	105.738.000,00
TOTAL	56115764,33	120 66 865,13	38016273,43	53232460,50	64848609,68	332.879.973,07

3/ Nombre d'emplois créés par année et par secteur d'activité (CNAC)

Désignation	Agriculture et pêche	Artisanat	BTPH	Industrie	Service	Transport	TOTAL
2017	75	91	64	87	76	0	393
2018	153	10	19	61	78	0	321
2019	150	11	40	58	64	0	323
TOTAL	378	112	123	206	218	0	1037

ANNEXE N°01

Montant d'investissemnt par banque 2019 (ANSEJ)

Etiquettes de lignes	Nombre de Num_Doss	Somme de Mont_Invest
BADR	14	70 205 210,75
BDL	120	570 034 012,97
BEA	7	25 262 188,48
BNA	77	352 637 453,46
CPA	50	212 777 025,79
Total général	268	1 230 915 891,46

Montant d'investissemnt par banque 2018 (ANSEJ)

Etiquettes de lignes	Nombre de Num_Doss	Somme de Mont_Invest
BADR	15	79 756 333,96
BDL	58	320 608 646,78
BEA	5	19 377 388,36
BNA	55	289 070 584,24
CPA	40	187 834 527,91
Total général	173	896 647 481,25

Montant d'investissemnt par banque 2017 (ANSEJ)

Etiquettes de lignes	Nombre de Num_Doss	Somme de Mont_Invest
BADR	34	189 835 879,95
BDL	77	369 683 244,40
BEA	10	34 048 480,13
BNA	64	318 890 182,84
CPA	37	208 497 825,88
Total général	222	1 120 955 613,19

Projets créés et Emplois prévus 2017 (ANSEJ)

Projets créés								
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Emplois prévus		Nombre		Emplois prévus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculture	28	2	68	5	2			
Service	25	12	88	30	5		7	
BTPH	49	5	136	16			21	
Industrie	41	10	124	29				
Artisanat	3	1	8	3	1			
Profession libérale	14	21	33	50		1	2	2
Maintenance	10	6	24	2				
TOTAL	170	52	481	135	8	1	30	2

Projets créés et Emplois prévus 2018 (ANSEJ)

Projets créés								
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Emplois prévus		Nombre		Emplois prévus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculture	7	3	15	8				
Service	21	8	65	27	1		3	
BTPH	39	2	116	7	7		35	
Industrie	22	11	63	32	1		3	
Artisanat	1	2	3	4				
Profession libérale	15	31	35	76		2		5
Maintenance	10	1	21	4	1		3	
TOTAL	115	58	318	158	10	2	44	5

Projets créés et Emplois prévus 2019 (ANSEJ)

Projets créés								
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Emplois prévus		Nombre		Emplois prévus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculture	6		14					
Service	27	8	71	25	3		6	
BTPH	76	6	190	19	7	1	120	
Industrie	15	10	41	28				3
Artisanat	14		36					
Profession libérale	34	44	77	98	6	4	21	10
Maintenance	28		64		1		3	
TOTAL	200	68	493	170	17	5	150	13

ANNEXE N°04

Questionnaire d'enquête

Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou

Questionnaire d'enquête auprès des agences bancaires publiques et étrangères sise à la wilaya de Tizi Ouzou

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de master II option finance et banque, portant sur le thème : « **La contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises (Cas de la wilaya de TIZI OUZOU)** ». Nous conduisons de présenter un travail de terrain à travers un questionnaire auprès des agences publiques et étrangères de la ville de la wilaya de Tizi Ouzou.

Notre étude se porte sur l'analyse de la contribution de ces agences en matière de financement des entreprises dans la wilaya de TIZI OIZOU.

C'est pourquoi, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire, car votre participation nous paraît indispensable pour mener à bien notre projet de mémoire.

Comme nous tenons à vous assurer que vos renseignements ne seront traités qu'en grande discrétion « anonymat » dans le but d'une recherche scientifique.

« Merci pour votre collaboration »

IDENTIFICATION DE LA BANQUE OU DE L'AGENCE

Dénomination.....

Pays d'origine.....

Capital social.....

1/ l'environnement bancaire

1- Année de démarrage de l'activité de votre agence :

2- Le chiffre d'affaire réalisé par votre agence moyenne ?

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaire					

2 / Question relative à l'activité principale de la banque

3/ L'activité principale de l'agence :

a- Dépôts

b- Crédits

c- Opération de commerce

4/ La clientèle la plus visé par les agences enquêtées ?

Année	2014	2015	2016	2017	2018
La clientèle					
Les grandes entreprises					
PME					
Microentreprise					
Particuliers					

2/1 Le marché bancaire de la ville de Tizi ou zou

5/ Comment trouvez-vous l'environnement bancaire de la ville de Tizi ou zou ?

a- Attractif

b- Relativement attractif

c- Saturé

6/ Comment estimez-vous les caractéristiques suivantes du marché bancaire de la ville de Tizi ou zou ?

Caractéristique	Moyen	Faible	Elevé
Importance du marché			
Croissance du marché			
Marché bancaire financière			
Attractivité			
Niveau de risques			

7/ Comment estimez-vous le degré de la concurrence bancaire de la ville de Tizi ou zou ?

a- Elevé

b- Moyen

c- Faible

2.2 la distribution des crédits

8/ Veuillez classer les crédits selon leurs degré d'importance pendant les cinq dernières années en terme de chiffre d'affaire

Année Crédits	2014	2015	2016	2017	2018
Crédit d'exploitation					
Crédit d'investissement					
Crédit immobilier					

2/3 Procédure et méthode de traitement d'opération bancaire

9/ Comment vous estimez le degré de satisfaction de la qualité de votre service ?

a- Excellent

b- Bon

c- Faible

10/ Quels sont les facteurs qui déterminent l'innovation technologiques de votre agence ?

a- Les cartes bancaires

b- E-Banking

3/Questions relatives aux opérations de financement

11/ Quels types de crédits sollicitent les entreprises ?

a- Crédit d'investissement

b- Crédit de fonctionnement

c- Crédit d'exploitation

d- Crédit-bail

12/ Quels sont les secteurs d'activités au niveau des entreprises qui font l'objet de plus de financement par votre banque

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur d'activité					
Commerces					
Industries					
Services					

Agriculture et pêche					
Artisanat					
BTPH					
Transport					

13/ Quelles sont les garanties plus exigées aux entreprises en matière de demande de crédits ?

a- Nantissement

b- Cautionnement personnel

c- Hypothèque

d- Co- emprunter

e- Autres

4/ Dynamisme du réseau bancaire national

14/ Comment a évolué les crédits accordés à la clientèle dans la ville de Tizi ou zou pendant ces cinq dernières années ?

Année	2014	2015	2016	2017	2018
La clientèle					
Aux Particuliers					
Aux entreprises par taille :					
PME					
Micro entreprise					
Les grandes entreprises					

15/ Evolution des crédits par forme juridique des entreprises ces cinq dernières années

Année	2014	2015	2016	2017	2018
-------	------	------	------	------	------

La clientèle					
Aux entreprises Par forme juridique : SNC EURL SARL SPA					

Introduction	générale02
Chapitre I : Aperçus du système bancaire algérien	06
Introduction	06
Section 01 : Généralité et concepts sur l'activité bancaire	06
1. Définition de la banque	06
1.1. Le rôle et l'activité de la banque	07
1.2. Les opérations de la banque	07
1.2.1. La collecte des dépôts	07
1.2.2. La distribution des crédits	07
1.2.3. Les moyens de paiement	08
1.2.4. L'intermédiation bancaire	08
1.3. Les typologies de la banque	08
1.3.1. Les banques commerciale	08
1.3.2. Les banque de dépôt	09
1.3.3. Les banques d'investissement	09
1.3.4. Les banques d'épargne ou de prévoyance	09
1.3.5. Les banques d'affaire	09

1.3.6. Les	banques	mixtes
.....	09
1.3.7. La	banque	centrale
.....	10
1.4. Les	ressources de la	banque
.....	10
1.4.1. L'épargne		10
1.4.2. Les	fonds	propres
.....	10
1.4.3. La	trésorerie	bancaire
.....	10
1.5. La	clientèle de la	banque
.....	10
1.5.1. Les entreprises		10
1.5.2. Les particuliers		10
2. La	règlementation	bancaire
.....	11
2.1. Les	accords de Bâle	I
.....	11
2.1.1. Ratio international de solvabilité ou Ratio Cooke		12
2.1.2. Les limites de Bâle		I
.....	12
2.2. Les	apports de Bâle	II
.....	12
2.2.1. Les objectifs de Bâle		II
.....	13
2.2.2. Les limites de Bâle		II
.....	14
2.3. L'avancement de Bâle		III
.....	15
2.3.1. Les limites de Bâle		III
.....	15

Section 02 : Cadre réglementaire régissant l'activité bancaire en Algérie	16
I. Bâle I	16
1. Le capital minimum exigé	16
2. Le fonds propres de la banque	17
2.1. Les fonds propres de basse	18
2.2. Les fonds propres complémentaires	18
3. Le ratio de solvabilité	18
3.1. Le ration de division des risques	18
3.2. Le coefficient des fonds propres et de ressources permanentes	19
3.3. Le suivie des engagements et la garantie des dépôts	19
II. Bâle II	19
1. Plier 1 : Exigence minimale des fonds propres des banques algériennes	20
1.1. Ratio de solvabilité	20
1.2. Risque opérationnel en Algérie	20
2. Pilier 2 : La surveillance prudentielle du secteur bancaire algérien	21
3. Pilier 3 : Communication financière et discipline du marché bancaire algérien...	22
Section 03 : Le système bancaire algérien	23
1. Evolution du système bancaire algérien	23

1.1.Présentation du système bancaire algérien (1962- 1985)	23
1.1.1. L'étape de la récupération de de la souveraineté (1962-1964)	23
1.1.2. L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963-1967).....	24
1.1.3. L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-1967)	24
1.1.4. L'étape de planification financière du système bancaire (1970-1986)	25
2. Présentation du système bancaire algérien depuis 1990 à nos jours	26
2.1.La loi bancaire n°90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit	26
2.2.Les aménagements apportés à la LMC	27
2.3.L'ordonnance de 27/02/2001relative à la monnaie et au crédit	27
2.3.1. L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit	28
2.3.2. L'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit	29
3. Composition du système bancaire algérien	29
3.1.Les banques publiques	29
3.2.Les banques privées	29
3.3.Les établissements financiers	29
3.4.Bureau de représentation	30
Conclusion	
	32

Chapitre II : Le financement des entreprises en Algérie	
.....	34
Introduction34
Section 01 : L'entreprise et son financement (le mode de financement des entreprises) ...	
.....	34
1. La présentation de la réglementation régissant l'entreprise en Algérie.....	34
2. Source interne de financement de PME.....	35
2.1.L'autofinancement36
2.2.L'augmentation du capital36
2.3.Les cessions d'éléments d'actifs36
3. Les sources externes de financement.....	36
3.1.Ouverture du capital36
3.2.Le financement bancaire37
3.3.Dispositifs mis par l'Etat37
3.3.1. Agence nationale de soutien pour l'emploi des jeunes (ANSEJ).....	37
3.3.1.1.Les missions de l'ENSEJ37
3.3.1.2.Les objectifs de l'ENSEJ38
3.3.2. Le financement triangulaire.....	38
3.3.3. Le financement mixte38

3.3.4. Le	financement	mixte	
.....			39
3.3.4.1.L'objectif	de	la	CNAC
.....			40
3.3.4.2.Les	missions	de	la
.....			CNAC
.....			40
3.3.5. Agence nationale de gestion du micro crédit			
(ANGEM).....			41
3.3.5.1.Missions		de	
l'ANGEM			41
3.3.5.2.Les	objectifs	de	l'ANGEM
.....			42
4. Statistiques des trois dispositifs d'aide jusqu'à 30/06/2019			
.....			42

Section 02 : La relation entreprise, banque et sa contribution dans son financement
46

1. Le	financement	bancaire	
.....			46
1.1.Les types des crédits bancaires accordés aux entreprises			
.....			46
1.1.1. Les crédits destinés au financement de l'exploitation			
.....			46
1.1.1.1.Le crédit par caisse ou crédit directe			
.....			46
a. Les crédits par caisse globaux			
.....			46
b. Les crédits par caisse spécifiques			
.....			48
1.1.1.2.Les crédits par signature			
.....			51
1.1.2. Les crédits destinés au financement d'investissement			
.....			52

1.1.2.1.Les crédits d'investissement classique	52
1.1.2.2.Les crédits d'investissements spécifiques	53
1.1.3. Le financement du commerce extérieur	53
1.1.3.1.Le financement des importations	54
1.1.3.2.Le financement des exportations	54
2. Le fonds national d'investissement	55
2.1.Présentation de FNI	55
2.2.Participation de FNI au financement des PME/PMI	56
3. Statistiques des banques publiques et banques privées	56
3.1.Le secteur privé	57
3.2.Le secteur publique	57
Section 03 : La contribution des entreprises dans la croissance économique	58
1. La population des entreprises	58
1.1.Les PME durant le 1 ^{er} semestre 2019	58
1.2.Réactivation des PME	58
1.3.Evolution de la population des PME	58
1.4.Cartographie des PME à la fin du 1 ^{er} semestre 2019	59

2. La contribution des entreprises à la création de l'emploi	60
3. La contribution des entreprises à la création de la valeur ajoutée	62
4. La contribution des entreprises aux exportations des biens	64
4.1. Evolution de la balance commerciale	64
4.2. Structure des échanges extérieurs	65
4.2.1. A l'importations	65
4.2.2. A l'exportations	66
5. La contribution des entreprises à l'innovation et l'augmentation de la productivité	68
Conclusion	69
CHAPITRE III : Etude de cas de la contribution des banques et l'Etat u financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou	71
Introduction	71
Section 01 : Présentation de l'environnement et l'enquête de terrain	72
1. Les activites economiques dans la la wilaya de Tizi Ouzou	72
1.1. Le secteur d'agriculture	72
1.2. Le secteur d'industrie	73
2. Répartition des entreprises par domaine d'activité au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou	73
2.1. Répartition des commerçants immatriculés par secteur d'activité (Personnes Physiques) au registre de commerce par domaine d'activité	73

2.2.Répartition des commerçants immatriculés par secteur d'activité (Personnes morales) au registre de commerce par domaine d'activité	74
3. Le réseau bancaire de la wilaya de TIZI OUZOU	75
4. Objectif et méthodologie de l'enquête	76
4.1.Les conditions de réalisation de l'enquête	76
4.2.Les conditions de réalisation de l'enquête	77
4.3.Echantillonnage de notre enquête	77
Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête sur la contribution des banques au niveau de la Wilaya de Tizi Ouzou	79
1. Environnement de l'activité bancaire	79
1.1.L'année de démarrage des agences enquêtées	79
1.2.Le chiffre d'affaire réalisé par les agences enquêtées	80
2. Question relative à l'activité principale de la banque	80
2.1.Le marché bancaire de la ville de Tizi Ouzou	81
2.2.La distribution des crédits	84
2.3.Procédure et méthode d'opérations bancaires	85
3. Questions relatives aux opérations de financements	87
4. Dynamisme du réseau bancaire national	89

Section 03 : Analyse des résultats de l'enquête de la contribution de l'Etat dans le financement des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou

.....	91
1. Les données de dispositif d'aide ANSEJ	91
2. Les données collectées au niveau de l'organisme ANGEM	94
3. Les données collectées au niveau de l'organisme CNAC	97
4. Analyse des données des trois dispositifs (ANSEJ, CNAC et ANGEM) au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou	100
4.1. Nombre de projets financés par les dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC 17/18/19.....	100
4.2. Nombre d'emplois créés par les trois dispositifs ces trois dernières années	101
4.3. Le montant d'investissement financé par banque pour les organismes ANSEJ, ANGEM, CNAC	102
Conclusion	103
Conclusion générale	106
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

Résumé

Le secteur bancaire algérien a connu plusieurs réformes, notamment après la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, qui a permis la libéralisation de ce secteur et la soumission des banques algériennes à la réglementation bancaire, afin d'assurer une meilleure stabilité financière.

Dans ce travail nous avons essayé d'estimer le degré de la contribution des banques et l'état au financement des entreprises, afin d'encourager les jeunes promoteurs et l'investissement, le gouvernement algérien prévoit un financement via les dispositifs d'aide en créant des entreprises (PME, PMI), pour assurer l'orientation et l'accompagnement de ces dernières qui participent directement à la croissance et la création de la valeur ajoutée du pays.

La banque algérienne à son tour intervient toujours au financement d'investissement des entreprises lorsque leurs capitaux ne suffisent pas.

L'enquête que nous avons menée auprès des banques et les dispositifs d'aide de la wilaya de Tizi ousou nous a conduit à révéler que l'état et les banques de cette wilaya ont accordés des crédits importants au financement et la création des PME.

Mots clés : Banque, L'état, financement bancaire, entreprise (PME), contribution, Tizi ou zou.

Abstract

The Algerian banking sector has undergone several reforms, particularly after the promulgation of Law 90-10 relating to money and credit, which allowed the liberalization of this sector and the submission of Algerian banks to banking regulations in order to ensure better financial stability.

In this work we tried to estimate the degree of the contribution of the banks and the state to the financing of the companies, in order to encourage the young promoters and the investment the Algerian government is planning a financing via the devices of assistance by creating companies (SMEs, SMIs) to provide guidance and support for the latter, which directly participate in the growth and creation of added value in the country.

The Algerian bank in turn always intervenes in the financing of investments of companies when their capital is insufficient.

The survey that we carried out with the banks and the aid systems of the wilaya of Tizi ousou led us to reveal that the state and the banks of this wilaya have granted significant credits to the financing and creation of SMEs.

Key words: Bank, Stat, Bank financing, company (SMES), contribution, Tizi ou zou.